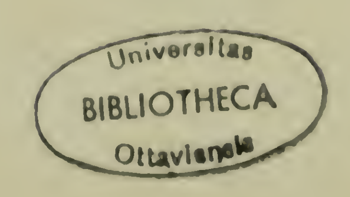

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS XVI.

On trouve à l'Imprimerie, rue de Vaugirard, N.° 939, Nouveau voyage en Suisse, contenant une peinture de ce pays, de ses mœurs et de ses gouvernemens actuels, avec quelques traits de comparaison entre les usages de la Suisse, et ceux de Paris moderne; par Hélène-Maria Williams; traduit de l'anglois par J. B. Say. 2.me édition. Prix 7 fr.

Aperçu de l'état des mœurs dans la République Française, vers la fin du 18.e siècle, 2 vol. in-8.° Prix 7 fr. Par le même auteur.

CORRESPONDANCE

POLITIQUE ET CONFIDENTIELLE

INÉDITE

DE LOUIS XVI,

AVEC SES FRÈRES, ET PLUSIEURS PERSONNES CÉLÈBRES, PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DE SON RÈGNE, ET JUSQU'A SA MORT ;

AVEC DES OBSERVATIONS

PAR

HÉLÈNE-MARIA WILLIAMS.

TOME PREMIER.

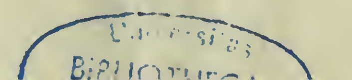
PARIS,

DE L'IMPRIMERIE, RUE DE VAUGIRARD, N.° 939.

Et se vend,

Chez DEBRAY, Libraire, place du Muséum, près le Louvre, N.° 9.

AN XI. — 1803.



PRÉFACE.

Au milieu de la lutte des partis et de la fureur des passions que les grands événemens politiques ne manquent jamais d'exciter, il n'y a rien de plus difficile que d'observer avec calme, et d'apprécier avec impartialité les acteurs de ces scènes mémorables. S'il étoit possible de faire admettre, par les combattans, un principe commun auquel on pût les ramener; de poser une base solide sur laquelle on éleveroit des raisonnemens convaincans, ou de s'accorder sur quelques axiomes généraux dont on déduiroit des conséquences évidentes, ces difficultés seroient moins décourageantes; et si on ne pouvoit pas se flatter d'ame-

ner tout-à-fait les esprits à une unité d'opinion, on pourroit espérer du moins, avec de la bonne-foi, de la patience et de la persévérance, de leur inspirer cette tolérance raisonnable, qui permet d'examiner, sans aigreur, des opinions qui diffèrent des nôtres.

Je ne prétends pas déterminer si nous sommes arrivés à cette époque fortunée; et il n'est pas plus aisé de décider si ceux qui se disent les amis de Louis XVI, ont choisi le moment le plus favorable pour évoquer l'ombre de ce monarque malheureux. C'est sous ce point de vue qu'on peut considérer le fond de cet ouvrage; et leurs motifs se trouvent consignés dans la préface de l'édition française qu'ils se proposoient de publier. Voici leurs propres paroles. « Déjà plusieurs écrivains esti-

» mables ont tenté de réconcilier la
» mémoire de ce bon roi avec l'es-
» time de ses contemporains, qu'il
» ne mérita jamais de perdre; leurs
» ouvrages ont été lus avec avidité,
» et des larmes touchantes en ont
» baigné les pages; mais il n'étoit
» entré encore dans l'esprit de per-
» sonne, de peindre l'infortuné
» monarque par ses pensées les plus
» secrètes, par les extraits de ses
» manuscrits, par ses analyses, par
» sa correspondance publique et
» particulière; c'est cependant le
» moyen le plus sûr de l'apprécier,
» que de le voir, non dans sa cour,
» au milieu de ses courtisans, avec
» l'espèce d'ame d'emprunt que lui
» prêtoit l'habitude de commander;
» mais en présence de ses amis in-
» times, de la nature, et de soi-
» même; c'est à cette épreuve qu'on

» reconnoît l'homme sans tache ;
» et que quelquefois on se dégoûte
» du grand homme. Le but de cet
» ouvrage est de devancer le juge-
» ment de la postérité, en jetant
» quelques fleurs sur la tombe d'un
» prince ami des hommes, dont cer-
» tainement les générations à naître
» feront un jour l'apothéose ».

Le moyen le plus sûr de juger des hommes, comme le dit avec raison l'éditeur, c'est de les voir dépouillés, pour ainsi dire, de cette ame d'emprunt qu'ils doivent aux circonstances. Combien de fois, en lisant l'histoire, n'éprouvons-nous pas le désir inquiet de connoître la vie privée et les sentimens réels des personnages qui ont joué un grand rôle ? Nous les considérons comme des astres éloignés qui brillent dans la nuit des temps ; et nous vou-

drions avoir un télescope rationel qui pût nous aider à percer cette obscurité ténébreuse des siècles qui nous dérobe leur éclat.

Quoi qu'on puisse penser des motifs qui ont engagé les éditeurs français à publier cette correspondance, il est très-douteux qu'elle réponde au but qu'ils se sont proposé. Nous vivons, on le sait, et on l'a déjà dit, dans un siècle examinateur, où les premières impressions que produit un objet, cèdent souvent à celles qui résultent d'une discussion plus approfondie.

Au commencement de la révolution de France, les amis de la liberté considérèrent Louis XVI comme une puissance hostile. Dans ses divers progrès, on lui vit faire plusieurs fois une profession solennelle d'un attachement sincère aux principes

sur lesquels elle étoit fondée, et aux réformes qu'ils avoient introduites. Il accepta le titre de Restaurateur de la liberté française ; et il s'obligea, par les sermens les plus sacrés, à maintenir et à faire exécuter les lois constitutionnelles. En lisant ces lettres, qui, suivant les expressions de ceux qui avoient formé le dessein de les publier, nous le montrent, dans son intérieur, en présence de ses amis les plus intimes, de la nature et de lui-même, on est porté à croire, ou qu'on s'est mépris jusqu'alors sur le vrai sens de ces mots, ou que la conscience des princes de la terre est d'une nature plus accommodante que celle des autres hommes : et quelque disposition qu'on puisse avoir à jeter quelques fleurs sur la tombe d'un infortuné, il est permis de douter

que la postérité, même la plus reculée, décerne jamais à Louis XVI les honneurs de l'apothéose.

Et qu'on ne pense pas qu'une pareille opinion soit hasardée ou trop rigoureuse; si l'on peut mesurer le temps par la succession des idées, il s'est écoulé plusieurs siècles depuis le règne de Louis XVI. Nous pouvons donc nous considérer, à son égard, comme une postérité anticipée, et comme en état de le juger avec cette tranquille impartialité qui, dans le cours ordinaire du monde, appartient essentiellement aux générations futures. Mais, indépendamment de cette considération, quels que puissent être les sentimens ou les opinions particulières d'un écrivain, sur les hommes ou sur les événemens, lorsqu'il se hasarde à manier le pinceau de

l'histoire, il ne doit jamais perdre de vue la dignité du caractère qu'il va remplir, ni oublier, selon la belle expression de Johnson, qu'il est un des ministres de la vérité.

En jetant les yeux sur l'immense tableau de la révolution française, on aperçoit d'abord Louis XVI. En le voyant revêtu d'un pouvoir absolu, et consentant avec peine à en céder une petite portion, lorsqu'il lui en restoit encore une si grande, une ame libérale se place naturellement du côté de la multitude opprimée, et regarde toutes les armes arrachées au despotisme, comme des trophées élevés à la justice. Mais, lorsqu'à mesure que l'action se développe, on voit celui qui étoit naguères le maître d'un des plus puissans empires, exposé aux insultes, aux outrages, aux fureurs

d'une populace déchaînée ; lorsqu'on réfléchit sur le dénouement de cette sanglante tragédie ; lorsqu'on le suit du trône à la prison, et de la prison à l'échafaud ; lorsqu'on pense à ses souffrances et à sa résignation, à la douceur de son caractère, et aux outrages dont il fut abreuvé ; lorsqu'on compare sa naissance, son rang, son éducation, ses vertus, sa situation et sa destinée ; lorsqu'on balance ensuite ses fautes, et leur terrible expiation, on ne peut se défendre de cet intérêt naturel et touchant qu'inspirent les grandes infortunes : la sensibilité plaide en sa faveur, et on déplore sincèrement sa fin violente et prématurée.

En parcourant les documens qui traitent plus particulièrement de l'histoire de Louis XVI, il faut se tenir également en garde et contre

le panégyriste asservi, l'adulateur déhonté qui ne voit d'autre erreur dans sa conduite que l'abandon qu'il fit de la plus légère partie de son autorité, et contre le démagogue effréné qui, regardant la royauté comme un crime, pense que le supplice de celui qui en est revêtu, peut à peine l'expier; la vérité est entièrement étrangère à de pareils écarts. Celui qui la recherche de bonne-foi, repousse, avec dégoût, ces rapsodistes politiques; il y voit, à chaque page, la passion déguisant, supprimant, ou atténuant les faits; le calomniateur au lieu de l'historien; ou le verbiage pompeux du barreau au lieu des sages décisions du tribunal.

Mais, s'il a été difficile, jusqu'à ce jour, de se former une juste idée

du vrai caractère de Louis XVI, d'après les matériaux insuffisans et mutilés qui sont parvenus jusqu'à nous; les personnes qui ont recueilli les lettres que nous publions, affirment, de la manière la plus positive, que nous y trouverons le meilleur et le plus sûr moyen d'arriver à la vérité. La preuve qu'ils en donnent, est, selon eux, la plus infaillible et la plus convaincante. C'est le monarque lui-même ; c'est l'expression de ses sentimens les plus intimes ; la manifestation de ses pensées les plus secrètes : c'est l'épanchement de son ame et de ses affections ; l'effusion de son cœur et de sa conscience, dans le sein de l'amitié. Toute réserve eût été folie ; tout déguisement eût été sans motif.

Il faut convenir que ce genre de

preuve est le moins sujet à être contesté, lorsqu'on se borne à connoître la véritable façon de penser de l'homme, sans chercher à rien décider sur la justesse ou le mérite de ses opinions. C'est une question entièrement distincte, et dont on juge ordinairement selon les principes, les idées ou les préjugés qu'on a adoptés. Les partisans de Louis XVI triomphent d'avance de leur succès. « Ce recueil, disent-ils, est
» un monument dédié à sa gloire,
» et qui doit paroître à ses amis plus
» digne d'une éternelle durée, que
» ces mausolées magnifiques élevés
» à grands frais; que ces statues de
» marbre et de bronze que le temps
» détruit en silence, et que des
» grandes catastrophes élèvent ou
» détruisent tour-à-tour ». Quelle que puisse être la durée de ce monument,

nument, on peut douter, après l'avoir examiné avec attention, que la génération actuelle, et même la postérité, ratifie jamais un jugement aussi favorable.

Les partisans du roi avoient dessein de publier cet ouvrage en deux volumes. Le premier auroit contenu simplement ses lettres, et étoit destiné à nous montrer Louis XVI homme privé. Le second, tout ce qui pouvoit servir à le caractériser comme homme public; et il auroit été composé de ses discours, ses mémoires, ses observations, ses écrits, et l'analyse de quelques-uns de ses ouvrages; « de manière que » tous ces objets réunis nous au- » roient présenté le dernier roi des » Français, comme un prince vrai- » ment instruit, également fait pour » gouverner les hommes dans la

» solitude du cabinet ; propre à de-
» venir le conseiller d'un roi ; digne
» d'exécuter ; capable de juger les
» hommes, et de transmettre ses
» jugemens à la postérité ».

Les auteurs de ce recueil se flattoient « d'y offrir une justification
» réelle aux esprits les plus préve-
» nus ; de rappeler aux ames sen-
» sibles des doux souvenirs ; de faire
» naître des remords dans le cœur
» des persécuteurs de Louis ; d'of-
» frir aux hommes d'Etat une utile
» instruction, et d'apprendre aux
» têtes couronnées qu'il ne suffit
» pas de posséder les vertus de
» Trajan et d'Antonin, qu'il faut
» encore le courage des héros, la
» politique des grands rois, les con-
» seils d'un Sully, et l'ame forte
» d'un Richelieu ».

J'ai suivi religieusement ces vues,

en tout ce qui concerne les lettres du roi, et même celles de ses autres ouvrages qui n'ont point encore été publiés ; mais il m'a paru inutile de grossir cet ouvrage d'une foule d'écrits qui ont déjà paru, et qu'on peut trouver dans les journaux du temps, ainsi que dans presque tous les mémoires et toutes les annales de la révolution française, qui existent déjà. Leur principal mérite, aux yeux de ceux qui les avoient rassemblés, c'est d'avoir été écrits par Louis XVI, et de contenir ainsi la fidèle expression de ses sentimens. Je n'en ai conservé qu'un très-petit nombre qui étoient peu connus ; mais j'ai pensé que le reste ne seroit qu'un remplissage ; j'en donnerai cependant les titres dans la table des matières, afin que ceux qui ne les connoissent pas, puissent se les procurer,

Il y a assez long-temps que les matériaux de ce monument à la gloire de Louis XVI, sont rassemblés. Ceux qui ont eu ce soin, déclarent qu'ils ont les moyens d'augmenter ce recueil, mais qu'ils ont dû faire un choix. Nous pouvons donc être certains d'avoir tous ceux qui sont les plus favorables à la cause que les partisans du feu roi ont le plus à cœur de défendre, et qui leur ont paru nécessaires pour entraîner tous les suffrages en sa faveur.

Il est inutile de faire connoître les raisons qui ont retardé cette publication, et encore plus les moyens qui ont fait tomber ces manuscrits dans mes mains. Ce qu'il y a de plus important à prouver, c'est leur authenticité. L'auteur du recueil déclare dans une note qui précède

sa préface, que les originaux sont déposés entre les mains d'une personne qui se fera un plaisir et un devoir de les communiquer aux curieux et aux incrédules. Cette déclaration est vraie : mais indépendamment de cette preuve matérielle et convaincante pour ceux qui connoissent l'écriture de Louis XVI, j'ai pris toutes les mesures qui m'ont paru les plus propres à la corroborer, en consultant ceux qui étoient le plus en état d'en juger ; et les témoignages de différentes personnes, qui occupent aujourd'hui des postes éminens, et celui de plusieurs autres qui ont rempli les premiers emplois sous le règne de ce monarque, et qui ont dû connoître, par conséquent, ses vues et sa façon de penser, ne m'ont laissé aucun doute sur cette authenticité.

Il paroît singulier que ceux qui forment ainsi le dessein de présenter Louis XVI, tantôt comme homme privé, tantôt comme homme public, dans sa correspondance avec différens particuliers, et dans ses discours à l'assemblée nationale, et aux sections du peuple, ne se soient jamais avisés de soupçonner, qu'au lieu d'admirer, comme c'étoit sans doute leur but, on pourroit peut-être s'occuper à comparer et à raisonner. Ils hasardent, il est vrai, dans leur préface, quelques réflexions qui ont une apparence d'impartialité, et auxquelles ils voudroient bien restreindre leurs lecteurs. « Nous osons aujourd'hui, » disent-ils, publier sans crainte, » dans des livres, ce qui est déjà » dans tous les cœurs; et déclarer, » au nom des races futures, que

» Louis XVI, sur le trône des
» Bourbons, n'eut d'autre reproche
» à se faire, dans l'art difficile de
» gouverner les hommes, que cette
» irrésolution qui neutralise tout;
» cette méfiance de soi-même qui
» rend un monarque nul, et cette
» foiblesse qui tue. »

Ces défauts sont certainement des taches dans le caractère d'un roi; et si on n'avoit eu d'autre but en cherchant à justifier Louis XVI, que de relever ses vertus privées, le respect pour ses malheurs auroit fermé les yeux sur ses fautes. Mais il semble que ses partisans ont moins cherché à défendre sa gloire, qu'à calomnier la mémoire des hommes célèbres qui formèrent le glorieux dessein de délivrer leur patrie de l'esclavage avilissant sous lequel elle gémissoit depuis tant de

siècles. C'est ainsi que, dans leur préface, ils qualifient leurs généreux efforts de vains crimes, qui ont produit de vains désastres; et qu'ils prétendent que la révolution, en changeant tous les élémens de l'ordre social, a fait faire à la nation la plus spirituelle de l'Europe, un pas rétrograde vers la barbarie; et ce qui est encore plus désastreux, « à rendre indocile au joug, le peu- » ple que la naissance du roi l'avoit » condamné à gouverner. »

La défense de Louis XVI n'est donc plus le sujet de la discussion, ou du moins elle n'en est qu'un objet secondaire. Ses partisans ont abandonné des retranchemens où ils auroient pu se soutenir; et en changeant de position pour attaquer, à leur tour, ils se sont exposés, ainsi que l'objet prétendu de

leur idolâtrie, aux attaques les plus funestes. Ce n'est plus le roi qu'ils veulent défendre, c'est la révolution qu'ils s'attachent à dénigrer. Qu'ils ne s'étonnent donc pas, s'ils découvrent dans les observations que ces lettres nous ont suggérées, une sorte de prédilection en faveur de cette barbarie, vers laquelle la nation la plus spirituelle de l'Europe a fait, selon eux, un pas rétrograde.

Y eut-il jamais, dans les annales du monde, une période plus propre à réveiller l'attention la plus profonde, à stimuler toutes les facultés de l'ame ; à faire naître tous les sentimens que le sublime et le terrible peuvent inspirer, que l'époque de cette révolution qui doit changer, par ses effets, la condition et les destinées du genre hu-

main ? Avec quel intérêt, avec quelle attention la postérité ne lira-t-elle pas ces pages mémorables qui lui retraceront ce glorieux événement et ses suites fécondes ! En parcourant l'histoire, on passe rapidement sur cette série ordinaire d'années et de siècles, comme le voyageur qui traverse, sans s'arrêter, un pays qui ne lui offre aucun objet nouveau : mais lorsque cette ère étonnante frappera sa raison et son intelligence, le lecteur transporté ressemblera à ce même voyageur qui découvre tout-à-coup ces grandes scènes, ces scènes majestueuses et imposantes de la nature, où le beau, le sublime, le terrible, l'épouvantable se réunissent pour ravir, étonner, et exciter le plus vif enthousiasme !

Accoutumé à regarder la révolu-

tion de France comme un des événemens les plus importans des temps modernes, j'ai pensé que tout ce qui peut concourir à répandre quelque jour sur cette époque mémorable, ne peut qu'inspirer de l'intérêt; c'est dans cette persuasion que je hasarde d'offrir au public les observations qui accompagnent les lettres que je lui présente. Si je n'ai pas caché mon admiration pour les grands principes que cette révolution a établis en faveur de l'humanité, j'espère aussi qu'on ne m'accusera pas d'insensibilité et d'injustice dans les réflexions que j'ai faites sur le caractère de Louis XVI, et sur sa conduite, et dans lesquelles je n'ai eu d'autre but que la vérité. Quelques-unes de ces observations, quoique triviales peut-être en elles-mêmes, reçoivent quelque prix de

leur liaison avec le grand événement auquel elles se rapportent : de même qu'un individu obscur peut perpétuer son nom, en le gravant sur un monument immortel, qui résiste aux ravages des siècles.

CORRESPONDANCE

DE

LOUIS XVI.

LETTRE PREMIÈRE.

A M. de Vergennes.

17 octobre 1774.

J'ai lu, monsieur, la dépêche secrète et très-importante de M. le chevalier de Saint-Priest. Je n'ignore pas les services du sieur Thugut, mais je n'en connois pas les détails. Je tiendrai les paroles que le feu roi lui avoit données. Mais la manière ne peut s'exécuter lorsqu'il sera en France, comme M. de Saint-Priest le propose. Quel inconvénient y

auroit-il à le laisser à Vienne ? Je sais bien qu'il y répugne ; mais je crois être sûr qu'on n'a à Vienne aucune notice sur lui. Quand il y sera arrivé, peut-être ne le remployeroit-on pas dans la politique ; mais alors il pourra voyager et venir s'établir en France, où il sera tranquille. Et comme d'ailleurs je ne le crois pas Autrichien, ni même sujet de l'impératrice, cela lui sera aisé.

Je ne crois pas que M. de Kaunitz le tourmente sur ses négociations des déclarations moins fortes ; si on le savoit, il pourroit les rejeter sur la faute des drogmans qui n'ont pas bien entendu ce qu'il vouloit dire. Il n'y a nulle bonne raison à donner pour son retour par la mer ; quand il sera arrivé en France, si la reine demande une place pour lui, n'étant pas du secret, elle ne pourra pas donner des raisons à l'impératrice, surtout pour l'empêcher de retourner à Vienne, que de se fixer en France ; et par-là on verra que c'est le cabinet qui le pousse, et s'il y eût jamais eu des soupçons contre lui, ils se renouvleront.

Le prince de Kaunitz comparera les ordres qu'il a donnés, à la manière dont il les a exécutés. Je me souviens que M. d'Aiguillon, en me rendant compte, me dit que le feu roi avoit fait dire à l'internonce, (M. de Thugut) que si l'intrigue étoit découverte, qu'il ne lui donneroit pas de retraite en France, mais une pension pour vivre où il pourroit. La trame découverte, le roi de Prusse ne manqueroit pas de nous brouiller avec Vienne; et ce sera avec raison qu'il parlera des petites intrigues que la cour de France emploie, en montrant que nous n'avons pas agi de bonne-foi avec elle; et dans ce moment où la cour de Vienne veut se rapprocher de nous, il est très-important de ne pas lui donner des ombrages. Si on veut employer M. Thugut, il lui sera aisé, dans la persuasion où je suis qu'il n'est pas né sujet de l'impératrice, de demander son renvoi par raison de santé; alors il pourra venir jouir en France du fruit de ses travaux, et peut-être même sera-t-il recommandé par la cour de Vienne. Voilà ce que je

pense sur lui, et pour ne pas nous compromettre.

Les lettres qui sont jointes ici prouvent la confiance qu'on a en lui, et qu'on ne le soupçonne de rien. L'année prochaine, ou les affaires de la Pologne seront finies, les vues de la Maison d'Autriche remplies, ou il n'y aura nulle raison de revenir sur le passé, ou les cours co-partageantes seront en guerre entre elles, et Vienne voulant cultiver notre amitié, ne cherchera pas à inquiéter quelqu'un qu'elle pourroit soupçonner nous être attaché. Vous pouvez lui faire dire que le baron de Breteuil sera chargé de lui donner protection indirecte, et les moyens de s'évader en cas de soupçon.

La politique de M. de Kaunitz est une chose bien incompréhensible. Plus je la vois, moins je la comprends. Par les instructions de Thugut, il paroît qu'il le croit absolument lié avec la Russie, et qu'il n'a pas contribué au traité de paix, du moins l'a-t-il approuvé. De l'autre côté, il nous doit dire qu'il en craint

craint fort les suites ; et l'empereur s'étant expliqué avec l'abbé Georges, il faut conclure de cela que sa politique est d'être bien avec tout le monde pour y trouver son intérêt particulier. Nous sommes liés avec lui par un bon traité ; et s'il veut quelque chose de nous, il faut attendre qu'il s'explique, et que nous y voyons quelque chose d'avantageux ; car il n'y a rien à craindre de rester tranquille, sur-tout se méfiant des bons offices du roi de Prusse.

Pour M. le chevalier de Saint-Priest, il est absolument nécessaire qu'il reste dans ce pays-là, il y est trop utile pour le laisser revenir ; il faut que M. Gérard lui réponde amicalement sur cet article, comme il s'en explique avec lui, sans paroître vous avoir communiqué sa lettre ; mais qu'il lui ôte toute idée de retour ; qu'il lui dise qu'il a cru l'entrevoir, parce qu'il vous a entendu dire précédemment que ses services me sont très-agréables, et que personne ne peut mieux servir l'Etat que lui dans de pareilles circonstances, et qu'il aura une récompense

digne de ses services, quand il aura rempli le temps nécessaire : pour vous, répétez-lui que je suis on ne peut pas plus content de ses services, et qu'il n'y a pas d'occasion plus belle de me servir; que c'est à lui a rassembler les débris d'un bâtiment en ruine; que c'est à lui de le ressusciter de ses cendres; que vous sentez bien que sa charge est très-pesante; mais qu'avec de l'esprit et du courage, comme il en a, il y réussira beaucoup mieux que d'autres, et qu'il en aura toute la gloire. Vous entrerez après cela dans des détails sur notre commerce; vous lui marquerez que c'est de sa vigilance que dépend sa ruine ou la certitude de revenir dans l'état le plus florissant où il ait jamais été, comme l'ouverture de la mer Noire peut nous le prouver. Enfin, vous le louerez de sa prévoyance à opposer le catholicisme au rit grec, et vous lui ajouterez qu'il ne pouvoit rien faire qui me fût plus agréable, et que je l'exhorte à continuer.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la première lettre.

CETTE lettre et la suivante, qui étoient entre les mains du comité secret de la Convention, en 1792, ont été déjà publiées; mais les ayant trouvées dans cette nouvelle collection, comme elles contiennent des particularités curieuses, j'ai cru qu'elles ne pourroient qu'ajouter un plus grand intérêt à cet ouvrage.

Il y a peut-être beaucoup moins de sujet d'être surpris de ce qu'on a appelé la trahison de M. de Thugut, qu'on ne pourroit se l'imaginer au premier abord: on ne peut du moins trouver extraordinaire qu'un espion de la France monarchique fût un des membres dirigeans de la coalition formée contre la France républicaine. Les ministres, comme tous les autres hommes, se laissent guider par les motifs les plus puissans; et, comme l'intérêt personnel est en général le grand mobile de ceux qui figurent dans les premières places, nous ne devons pas nous

étonner que M. de Thugut ait servi alors le cabinet de Vienne avec autant de sincérité qu'il avoit servi la France jusqu'à ce moment , quoique ce n'ait pas été avec autant de succès. Ce genre de politique , que la vertueuse indignation d'un écrivain anglais a si justement voué à l'opprobre et à l'exécration publique , en lui donnant le nom expressif de *scélératesse usée*, étoit trop à la mode à l'époque où cette lettre fut écrite , pour mériter une censure aussi rigoureuse : et si nous éprouvons ce même sentiment, dans ce siècle régénéré, il faut aussi se souvenir , qu'au moment où M. de Thugut étoit l'espion de la cour de France , dans ce même pays d'où il est aujourd'hui l'ex-ministre , cette espèce de scélératesse n'étoit pas limitée aux seuls subalternes, quelque usée qu'elle puisse être actuellement.

On a beaucoup parlé de l'influence de l'Autriche , et de l'existence d'un comité autrichien en France , qui en dirigeoit le gouvernement depuis le commencement de la révolution en 1789 , jusques à la chute du trône en 1792; et probablement on a

été trop loin. Les causes qui déterminèrent la cour à une opposition qui lui fut si funeste, ne sont pas assez cachées, pour qu'on ait besoin de profondes recherches pour les découvrir. Il n'existe aucune preuve que le cabinet de Versailles ait été gouverné par celui de Vienne pendant le dernier règne, si ce n'est vers sa fin; et il y a beaucoup de raisons de penser que le premier étoit toujours sur ses gardes sur toutes les tentatives de l'Autriche à cet égard. On voit, dans cette lettre, Louis XVI donnant des instructions à son ministre sur la manière de diriger les négociations secrètes de M. de Thugut, que les uns qualifient d'espionnage, pendant que d'autres leur donnent le nom de trahison; et il paroît qu'on prenoit beaucoup de précautions pour que la reine ne soupçonnât jamais rien de ces mystérieuses transactions.

Tout le monde convient qu'à cette époque on essaya de former un parti autrichien à la cour de France, et le soin extrême que prend le jeune monarque de prémunir son ministre, ne laisse aucun lieu d'en douter.

Louis XVI étoit parvenu, au moins, à neutraliser cette faction, s'il n'avoit pu réussir à l'anéantir tout-à-fait, en changeant les ministres à son avènement; et particulièrement en choisissant M. de Vergennes, qu'on regardoit comme sincèrement attaché aux vrais principes de l'ancienne politique française, dans toute leur pureté, et tels qu'ils existoient avant qu'ils eussent été altérés et corrompus par le système autrichien de l'abbé de Bernis et du duc de Choiseuil.

Quelques marques de foiblesse que le roi ait montrées en d'autres occasions, rien n'égale la fermeté avec laquelle il s'opposa toujours aux efforts réitérés qu'on ne cessa de faire pour l'engager à plier sous le joug de l'Autriche. Il conservoit soigneusement le souvenir des instructions qu'il avoit reçues du Dauphin son père; et, outre qu'elles étoient gravées profondément dans son esprit, les ministres qui avoient sa confiance, M. de Vergennes et M. de Maurepas, ne négligeoient aucune occasion d'empêcher que ces impressions premières ne s'affoiblissent.

La reine avoit été élevée, avec autant de soin, par une mère ambitieuse, dans des idées entièrement opposées; mais son éloquence étoit sans force, et ses charmes sans effet, lorsqu'elle vouloit attaquer une résolution aussi bien formée, et aussi constamment et aussi fortement soutenue. C'étoit une citadelle imprenable, tous ses efforts étoient impuissans, toutes ses armes s'émoussoient, se brisoient contre le rocher immobile sur lequel elle étoit élevée. Elle étoit tellement exclue de tout ce qui avoit rapport aux secrets de l'Etat, et Louis XVI si scrupuleux observateur des principes de son père, et tellement sur ses gardes, qu'elle ignoroit même le lieu où étoient déposés les mémoires d'inimitié contre la maison d'Autriche, que le Dauphin avoit laissés en mourant à son fils, et qui s'augmentoient tous les jours par les soins vigilans que prenoit le ministre de nourrir cette aversion salutaire dans le cœur du prince.

Ce fut au moment même où la reine, pour nous servir du langage brillant de son panégyriste, parut radieuse, et dans

tout son éclat, sur notre horizon, comme l'étoile du matin, respirant le plaisir et le bonheur, qu'elle vit toute sa splendeur éclipsée, toutes les fois qu'elle voulut pénétrer les nuages de la politique. L'esprit chevaleresque qui attachoit jadis les Français au char de la beauté, étoit déjà éteint, avant même une époque plus désastreuse; et cette séduisante princesse se voyoit non-seulement privée de la confiance du roi, dans des affaires qui ne pouvoient que l'intéresser vivement; mais elle se trouvoit encore exposée aux plaisanteries des ministres, qui sourioient de l'impuissance de ses efforts pour les déplacer, et qui l'accusoient, peut-être sans aucun fondement, de dépouiller sa patrie adoptive, pour enrichir le trésor épuisé de l'empereur son frère.

Il paroît que le roi étoit le tranquille spectateur de la lutte continuelle de la reine avec ses ministres, et que son affection pour elle étoit raisonnée. Il l'aimoit pour ses qualités, qui la rendoient aimable; sa tendresse étoit pure, et on ne lui a jamais reproché de l'avoir altérée ou ter-

nie ; mais il ne lui découvroit jamais les secrets de l'Etat, si ce n'est dans quelques momens d'oubli, qu'on prétend qu'elle s'efforçoit de faire naître. Il étoit réellement impossible de lui cacher absolument toutes les affaires de l'Etat : on chercha, par conséquent, à lui donner le change sur les opérations secrètes du gouvernement, et on y réussit complétement. Aussi l'on voit, par la lettre qui nous occupe en ce moment, que la reine regardoit l'espion de la France en Autriche, M. de Thugut, comme un agent qui lui étoit particulièrement attaché ; et le roi la représente comme *étant si peu dans le secret*, qu'il concerte des mesures avec M. de Vergennes, dans le cas où, à l'arrivée de cet agent en France, elle voudroit récompenser le zèle qu'elle lui supposoit pour ses intérêts, en lui promettant de lui faire avoir une place.

Mais, quelle qu'ait été la méfiance du roi, ou son manque de confiance envers la reine, d'après ce que cette lettre nous donne lieu de croire, M. de Thugut n'y joue pas un rôle honorable. Il est évident

que cet ex-ministre du cabinet de Vienne avoit été, dans cette cour, l'espion à gage de Louis XV pendant son règne ; et que ce monarque estimoit si peu ses services, qu'il ne lui auroit pas même donné asyle en France, dans le cas où ses intrigues auroient été découvertes. Louis XVI paroît cependant y avoir attaché un plus grand prix. D'après la persuasion où il étoit qu'il n'avoit pas favorisé l'Autriche, il lui permet de se retirer en France, et d'y jouir du fruit de sa trahison ; il prévient même les dangers auxquels les soupçons de la cour de Vienne pourroient l'exposer, en l'assurant que M. de Breteuil, son ambassadeur, le protégera indirectement, et lui fournira même les moyens de s'échapper.

Il paroît hors de doute que le baron de Thugut étoit originairement un espion de la France ; mais, comme j'en ai déjà fait l'observation, on ne peut pas conclure de-là qu'il ait manqué de fidélité à la cour de Vienne, dans le ministère qui lui a été confié depuis. Si ces succès n'ont pas répondu au zèle qu'il a manifesté dans ses dernières fonctions ; il faut se rappeler

qu'il a échoué dans une entreprise où aucun autre n'a réussi ; et qu'il partage la honte de sa défaite avec les plus illustres généraux et les plus grands hommes d'état de l'Europe, la République française exceptée. On l'a accusé de s'être obstiné à continuer une guerre désastreuse, lorsqu'il ne lui restoit plus la moindre espérance de parvenir au but qu'il s'étoit proposé ; mais on sait que l'espérance est trompeuse, et on peut pardonner à M. le baron de s'être trompé, lorsqu'une infinité d'autres, bien plus près que lui du lieu de l'action, se sont entièrement aveuglés sur ses conséquences.

LETTRE II.

A M. de Vergennes.

2 Avril 1775.

Je vous renvoie, monsieur, la dépêche de M. de Saint-Priest. Je ne crois pas que la maison d'Autriche entende son intérêt, en ne voulant pas demander la liberté du commerce de la mer Noire; toutes les démarches que son cabinet fait depuis quelque temps, sont bien obscures et bien fausses. Je crois qu'il est embarrassé de ses nouvelles usurpations en Moldavie, et qu'il ne sait comment se les faire adjuger : la cour de Russie les désapprouve, et la Porte ne consentira jamais à les céder à l'empereur. Je ne crois nullement à ce nouvel accord entre ces cours co-partageantes; je les crois plutôt en observation vis-à-vis les unes des autres, et se défiant d'elles mutuellement. L'avis de M. de — me confirme dans ma pensée. Pour ce qui est de l'invasion que les

troupes de l'empereur ont faite dans l'Etat de Venise, je n'y vois nulle raison ; mais la loi du plus fort est toujours la meilleure, elle dénote bien le caractère ambitieux et despote de l'empereur, dont il ne s'est pas caché au baron de Breteuil. Il faut croire qu'il a su fasciner absolument les yeux de sa mère ; car toutes ses usurpations n'étoient point de son goût, et elle l'avoit bien déclaré au commencement. La dépêche que reçut M. Thugut, prouve bien que M. de Kaunitz désapprouve tout ce qui se passe, et a eu la main forcée. C'est sûrement du Lascy ; nous n'avons rien à faire dans ce moment, que de tout voir et nous tenir sur nos gardes sur ce qui nous viendra de Vienne. Honnêteté et retenue doivent être notre marche. Mais M. de Saint-Priest peut toujours tâter le terrain à Constantinople sur la navigation libre de la mer Noire. Je me trompe fort, si les trois cours ne prendront pas querelle à-la-fois ; et gare l'incendie !

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la seconde lettre.

Après les usurpations de l'Autriche dans la Moldavie, et les projets continuels d'agrandissement, on ne pouvoit s'étonner de voir cette puissance demander hardiment à la Porte la liberté de naviguer dans la mer Noire ; mais il est plus difficile de concevoir pourquoi la France n'en sollicita pas le privilége exclusif pour elle-même. L'avantage immense qu'elle en auroit retiré pour son commerce et ses approvisionnemens, étoit évident ; les liaisons entre ces deux empires seroient devenues plus étroites, et son cabinet y auroit trouvé des moyens de s'opposer, avec toute son influence et ses ressources, aux projets bien connus de la Russie sur la Turquie d'Europe.

Quoique le roi n'eût pas encore acquis beaucoup d'expérience dans l'art de gouverner, il en savoit assez pour s'apercevoir, qu'avec certaines institutions, la puissance fait le droit ; puisque, comme

il l'observe avec une espèce d'ironie, «La loi du plus fort est toujours la meilleure». Louis sentoit l'injustice de ces usurpations, contre lesquelles il se récrie; et déploroit, comme homme, ce qu'il ne pouvoit empêcher comme prince. Il est très-probable cependant, que si la guerre de l'Amérique n'étoit pas survenue, et bientôt après celle de la révolution française, les trois puissances qui se sont partagées la Pologne, n'auroient pas resté d'accord bien long-temps. La révolution française a bouleversé entièrement la diplomatie des cabinets du Nord. Le sort de l'empire ottoman est encore en suspens; et il est bien peu d'hommes qui osassent fixer l'époque précise de sa dissolution; mais s'il ne se soutient que par la jalousie mutuelle des puissances de l'Europe, les amis des progrès de la civilisation, et de la propagation des lumières, désireroient, peut-être, qu'ils pussent parvenir à s'entendre un peu mieux.

M. le baron de Thugut paroît encore de nouveau sur la scène; et il ne s'y mon-

tre pas disposé à favoriser l'agrandissement de la maison d'Autriche. Tout homme est forcé de céder à sa destinée ; celle de M. le baron semble l'avoir fait naître ami de la France ; et bon gré, malgré, il a rempli fidèlement le rôle que le sort lui avoit assigné. On prétend qu'il se rapproche encore du cabinet de Vienne : probablement cette cour n'a pas éprouvé encore assez de défaites et d'humiliations.

LETTRE

LETTRE III.

A M. de St.-Germain.

(Sans date).

Monsieur, le mode uniforme de manœuvre pour toute l'infanterie française, que vous m'adressez, est absolument nécessaire. Vous le proposez, et je lui donne, avec plaisir, mon approbation. Il trouvera, sans doute, des contradicteurs, mais il doit plaire aux vrais militaires. Vous demandez, dans un autre mémoire, qu'il soit institué pour les soldats et pour les bas-officiers, un ordre de Mars, dont les signes respectés seroient conférés, sur le champ de bataille, aux braves jugés dignes de cet honneur. J'adopte cette idée avec joie; le Français, naturellement passionné pour la gloire, sent des récompenses honorables. L'ordre de Mars deviendroit pour lui un puissant aiguillon pour bien faire. C'est ainsi que les Bayard, les

Crillon, les Duguesclin faisoient des soldats et les conduisoient à la victoire. Donnez à votre projet de nouveaux développemens ; cherchez tous les moyens d'exciter l'émulation, de récompenser la bravoure, de faire parler l'honneur : le soldat français mérite bien que le chef de l'Etat s'occupe de lui.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la troisième Lettre.

Aucun événement n'occasionna plus de surprise, à cette époque, à Versailles, que la nomination de M. de St.-Germain au département de la guerre. L'histoire de ce général est assez singulière : il prit d'abord l'habit de jésuite, et il le quitta pour entrer au service en qualité de lieutenant. Une affaire d'honneur le força de passer dans celui de l'électeur Palatin, qu'il abandonna pour suivre l'empereur Charles,

qui lui donna le grade de major-général. A la mort de ce prince, il rentra au service de France avec le rang de maréchal-de-camp, fut fait lieutenant-général en 1748, et fut nommé gouverneur de la Flandre pendant la paix, qui fut signée à Aix-la-Chapelle. En 1760, une dispute qu'il eut avec le maréchal de Broglio, le détermina à passer en Danemarck, où le roi le fit officier-général, et lui donna le commandement de toutes ses troupes. Obligé de se démettre de cet emploi à la mort du roi, il se retira près de Worms, et se fixa définitivement en Alsace.

Cette nomination étonna d'autant plus, qu'on n'avoit jamais vu son nom parmi les candidats pour le ministère. Voici comme on la raconte dans les mémoires du temps.

Monsieur de Malesherbes s'entretenant, dans son cabinet, des affaires de la cour, avec M. Dubois, lieutenant de police, lui dit qu'il y avoit beaucoup de concurrens pour le département de la guerre, qui étoit alors vacant; et il lui nomma messieurs du Châtelet, de Breteuil, de Cas-

tries et de Vaux. « Toute la cour est en mouvement, ajouta M. de Malesherbes : Qui choisiriez-vous, mon ami, si vous étiez à la place du roi ? » « Une personne, monseigneur, répondit aussitôt M. Dubois, qui n'est pas sur les rangs, parce que la vertu et le mérite se cachent ; M. le comte de Saint-Germain. » « Vous avez raison », s'écria le ministre ! « c'est un homme d'un grand mérite, et qui s'est montré supérieur aux infortunes et aux injustices ; mais nous faisons ici des châteaux en Espagne ; il n'a point de protecteurs. Ah ! si j'étois le maître ! .... » La conversation en resta là. Mais, le même soir, il vint à parler encore du nouveau choix avec M. de Maurepas. « Pendant que le roi s'en occupe, dit M. de Malesherbes, il faut que je vous communique l'idée d'un de mes amis ; il pense que le roi devroit nommer à cette place M. de Saint-Germain. J'avoue que je le crois très-capable de la remplir ; mais il est absent, et sans personne qui parle pour lui. » « Sans personne, répliqua M. de Maurepas ? soyons nous-mêmes ses amis ; il a des talens, et indépendam-

ment de ses connoissances militaires, il m'a écrit plusieurs lettres pleines d'excellentes idées. » M. de Maurepas se rendit aussitôt chez le roi, et lui rendit compte de la conversation qu'il venoit d'avoir avec M. de Malesherbes. Le roi se décida aussitôt en faveur de M. de Saint-Germain; recommanda le plus grand secret; lui écrivit une lettre, et ordonna aux deux ministres de l'envoyer sur-le-champ en Alsace, par un homme de confiance. On en trouva un qui avoit suivi le général dans toutes les circonstances de sa vie. Lorsqu'il arriva chez lui, il trouva ce nouveau Cincinnatus occupé à planter un poirier. M. de Saint-Germain le reconnut aussitôt. « Est-ce vous, lui dit-il? au nom du ciel qui est-ce qui peut vous avoir amené dans ma solitude? » Une affaire d'importance, lui répondit-il; mais finissez de planter votre arbre, et nous entrerons chez vous. « Parlez toujours, j'aurois assez de temps pour planter. » Je viens, lui dit alors l'étranger, par ordre de sa majesté. « Quoi! est-ce que le roi a été encore prévenu contre un de ses plus

fidèles serviteurs, qui n'a d'autre regret que de ne pouvoir plus lui être utile ? Me faut-il boire encore le calice jusqu'à la lie ? Celui-ci, M. le comte, ne sera pas amer : voici la dépêche ; lisez-la.... M. de Saint-Germain baisa la lettre avec transport, et balbutia quelques expressions de gratitude. « Qui est-ce qui a engagé sa majesté à songer à moi ? » Le messager lui dit qu'il étoit chargé de le presser de partir à l'instant. « Mais comment ? je n'ai ni habits, ni équipages pour paroître à la cour. » « Comme que vous soyez, vous serez bien venu ; partons. »

Nous ne pouvons donner aucun détail sur l'ordre de Mars, qui est le sujet de la lettre du roi, puisque les mémoires du temps n'en ont fait aucune mention. Il paroît que Louis avoit été enthousiasmé, pour le moment, de l'établissement de cette noblesse militaire, pour récompenser le courage et la vertu, et que le ministre vouloit probablement opposer, comme un contrepoids, à cette noblesse ordinaire, qui ne fonde pas ses distinc-

tions sur des qualités aussi accidentelles. Comme on ne connoît de cette institution que ce que nous en voyons dans la lettre du roi, il y a tout lieu de croire que les habitués de la cour réussirent à faire abandonner une innovation aussi romanesque.

LETTRE IV.

A M. de Malesherbes.

Versailles, 17 Avril 1776.

Je n'ai pu vous exprimer assez dans notre dernier entretien, mon cher Malesherbes, tout le déplaisir que me causoit votre résolution bien prononcée de vous démettre de votre ministère : maintenant que j'ai réfléchi avec quelque maturité sur cet objet, je vais vous ouvrir mon cœur, et je transmets mes idées sur le papier, pour qu'elles ne s'échappent point de ma mémoire.

Entouré, comme je le suis, d'hommes qui ont intérêt à égarer mes principes, à empêcher que l'opinion publique ne parvienne jusqu'à moi, il est de la plus haute importance, pour la prospérité de mon règne, que mes yeux de temps en temps se reposent avec satisfaction sur quelques sages de mon choix, que je puisse appeler les amis de mon cœur, et qui m'avertissent de mes erreurs, avant qu'elles aient

influé sur la destinée de 24 millions d'hommes.

Vous êtes, avec le sage de Maurepas et l'intrépide Turgot, l'homme de mon royaume qui avez le plus de titres à ma confiance ; et il ne faut pas faire entendre à nos ennemis communs que vous êtes sur le point de la perdre, lorsque vous ne l'avez jamais plus méritée.

Lorsque Maurepas m'eut présenté votre nom, comme un de ceux qui étoient le plus faits pour donner du poids à mes projets de bienfaisance, j'étudiai en silence votre vie publique et privée, et je vis que je serois peut-être plus heureux de vous offrir une grande place, que vous de la recevoir.

Ma cour des aides étoit, avant votre première présidence, une compagnie assez mal organisée, qui se laissoit soudoyer par les financiers, dont on lui avoit donné la surveillance. Jamais un contrôleur-général ne la trouvoit en opposition, quand il lui présentoit des édits *bursaux* odieux : vous êtes venu, mon cher Malesherbes, vous avez purgé ce corps des membres

qui le déshonoroient: et d'après son institution primitive, il est devenu l'asile de l'indigent et de l'opprimé.

La nature vous avoit donné une ame *citoyenne*, et vous l'avez transmise à votre cour des aides; du moins, j'en juge par les remontrances vigoureuses que vous lui avez dictées, et que j'ai placées dans ma bibliothèque choisie, entre les Catilinaires de Cicéron et les Philippiques de Démosthènes. Je ne suis pas encore bien sûr qu'il soit utile de jeter des maximes si philosophiques au travers d'une constitution monarchique, que tant de mécontens ont intérêt à ébranler; mais vos remontrances respiroient le bien public; elles m'éclairoient sur des désordres que ma cour et mes ministres conspiroient à me cacher, et je ne les ai considérées que sous ce point de vue; alors, malgré quelques principes qui ne pouvoient avoir mon assentiment, j'ai applaudi intérieurement à votre courage, et j'ai senti que vous aviez des droits à ma reconnoissance.

Nos entrevues, où Maurepas étoit en tiers pour nous juger tous deux, ajoutè-

rent à mon estime, et je vous donnai le département de ma maison, vacant, par la démission de la Vrillière : vous balançâtes long-temps à venir respirer à ma cour un air qui convenoit peu à la touchante simplicité de vos mœurs ; mais Turgot vous fit entendre qu'il ne pouvoit pas, sans vous, opérer un bien durable : il vous décida, et je l'en estimai davantage.

Vous avez commencé votre ministère avec une vigueur qui ne contrarioit pas mes principes : on se plaignoit des lettres de cachet, dont votre prédécesseur disposoit au gré de ses favorites, et vous avez refusé d'en faire usage. La Bastille regorgeoit de prisonniers, qui, après plusieurs années de détention, ignoroient quelquefois leurs crimes ; et vous avez rendu à la liberté tous les hommes à qui on ne reprochoit que d'avoir déplu à ces messieurs en faveur, et tous les coupables qui avoient été trop punis.

Vous avez entrepris des réformes utiles dans ma maison militaire, mais bien des gens ont conçu des alarmes ; je devois ap-

préhender que le mécontentement n'entraînât des troubles pareils à ceux de la Ligue et de la Fronde; et alors j'ai été obligé de renvoyer à des temps plus heureux, le moment si cher à mon cœur, où, bannissant une vaine pompe, je n'aurai plus d'autre maison que les hommes de bien, tels que vous, qui m'entourent; et pour gardes, les cœurs des Français.

C'est dans cette circonstance orageuse, mon cher Malesherbes, que vous me demandez votre retraite: non, je ne vous l'accorderai pas, vous êtes trop nécessaire à mon service; et quand vous aurez lu cette lettre en entier, je connois assez votre ame sensible, pour croire que vous cesserez de me la demander.

D'ailleurs, ce n'est pas au moment que vous êtes obligé de céder aux circonstances, qu'il convient que vous donniez votre démission. La cour vous croiroit en disgrace; et ce mot, quand il s'agit d'un sujet aussi recommandable que vous, ne doit jamais m'échapper.

Je vous attends demain chez Maure-

pas ; comptez sur mon estime et sur mon amitié.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quatrième lettre.

M. de Malesherbes est tellement au-dessus de tous les éloges, qu'on ne peut pas craindre de s'exposer à la censure, en lui en donnant. Cet homme célèbre étoit secrétaire d'Etat depuis neuf mois, lorsque cette lettre fut écrite, ayant remplacé M. le duc de la Vrillière, au mois de juillet précédent. Sous Louis XV il avoit occupé une place inconnue dans plusieurs pays civilisés, et qu'on nommoit alors en France, directeur de la librairie, ce qu'on pourroit traduire, *inspecteur de la presse.* Il paroît qu'il avoit rempli cette place à la satisfaction générale de tous ceux qu'il étoit chargé de surveiller; et le censeur des opinions avoit mérité le titre d'ami de la liberté, et de protecteur de tous les hommes éclairés.

Il semble même que M. de Malesherbes étoit non-seulement le protecteur de la philosophie et de la littérature, mais qu'un héroïsme encore plus sublime le guida dans ses fonctions, et lui fit placer au même niveau, le tribunal de la justice et celui des lettres, en recevant ses décisions comme des lois. Ce fut sous son administration qu'on vit s'élever ce pouvoir formidable qu'on nomme opinion publique, et qui étoit destiné non-seulement à servir de barrière contre le despotisme, mais même à l'abattre et à l'anéantir un jour.

En réfléchissant sur les effets rapides et irrésistibles de ce pouvoir, il n'y a que trop de raisons de croire que les hommes illustres et vertueux qui le créèrent, et qui ont partagé depuis si cruellement le sort de Socrate, comme ils s'étoient si justement associés à sa gloire, ont péri victimes d'une vengeance secrète et raisonnée, qui dirigeoit invisiblement, mais sûrement, les aveugles instrumens dont elle se servoit pour satisfaire ses vues criminelles, et faire exécrer, en même temps, la liberté. En jetant un regard de douleur sur le trop nombreux cata-

logue des infortunés qui furent sacrifiés si cruellement au nom de la patrie éplorée; en y voyant les noms justement révérés des Malesherbes, des Bailly, des Rabaut-Saint-Etienne, des Condorcet; en apercevant toutes les pages ensanglantées presque remplies des noms de ceux qui avoient concouru avec eux, ou comme eux, au développement des lumières, à la chute de toutes les tyrannies, au rétablissement des droits imprescriptibles de l'humanité; en observant la continuité et la persévérance des efforts indirects, mais non moins réels, que les anciens maîtres du monde ne cessent de faire pour reprendre un empire qui leur a été si heureusement arraché, on ne peut que se confirmer dans une idée que l'histoire fidèle achèvera de justifier, en découvrant un jour ces manœuvres sourdes, ce machiavélisme profond qu'on n'a cessé d'employer, pour égarer les esprits, pour les soulever contre une saine philosophie, et faire reléguer, non-seulement ses vues bienfaisantes parmi les chimères, mais les faire regarder encore comme les fléaux du monde, et les ennemis les plus réels du bonheur, et de la vertu,

qui peut seule le procurer et le rendre durable. Il est à désirer que ses amis, ses défenseurs ne perdent aucune occasion de mettre cette vérité dans tout son jour, et de justifier ainsi la nature et la raison des aspersions calomnieuses et funestes des préjugés, de l'erreur et de la perfidie.

M. de Malesherbes étoit un disciple ou plutôt un apôtre de la doctrine de la perfectibilité de l'esprit humain; doctrine qui comptoit alors les hommes les plus célèbres et les plus éclairés parmi ses sectateurs; et ce fut cette douce et consolante théorie, et cette forte et active conviction qu'elle ne peut que produire dans des ames pures, dans des têtes bien organisées, qui motivèrent les nombreuses réformes qui eurent lieu en France, dans l'administration, à l'avènement de Louis XVI. Ce prince étoit naturellement trop juste pour n'en pas sentir et reconnoître la nécessité; mais, malheureusement, il n'avoit ni la force d'ame indispensable pour les diriger, ni la persévérance nécessaire pour les soutenir. Aussi, on ne voit, en quelque façon, M. de Malesherbes paroître sur la scène, que pour nous faire

ſaire regretter sa perte; on ne découvre pas cependant les motifs immédiats qui le déterminèrent à former une résolution aussi positive que celle dont il est parlé au commencement de cette lettre. Ce n'avoit été qu'avec la plus grande répugnance, et après plusieurs entrevues avec le roi, que ce monarque étoit parvenu à lui faire accepter la place de son ministre; et il avoit fait, en même temps, ses conditions. Mais ces conditions n'étoient pas, comme c'est l'ordinaire dans ces sortes d'occasions, des conditions intéressées et pour son avantage personnel; c'étoit des stipulations de bienveillance et de compassion pour des infortunés. Avant d'entrer en fonction, il reçut la parole du roi qu'il ne signeroit aucune lettre de cachet, que celles qu'il lui présenteroit; qu'il ne resteroit en place qu'aussi long-temps qu'il le jugeroit convenable; et que sa majesté ne s'opposeroit, en aucune manière, à ce qu'il se retirât.

En acceptant le ministère, il avoit cédé aux sollicitations de M. Turgot, qui étoit alors entièrement occupé de réformes, que Louis favorisoit, quoi qu'il pût en penser

comme monarque. M. de Malesherbes croyoit alors à sa sincérité, et donna publiquement cette opinion comme un des principaux motifs de son acceptation. Il semble cependant qu'une connoissance plus intime lui avoit fait changer d'opinion ; et que voyant l'orage se former sur l'horizon, il avoit résolu de se mettre à l'abri en temps opportun. Il étoit président de la cour des aides, lorsque Louis XV se décida à supprimer les parlemens. De quelque nature que fût l'opposition de ces corporations judiciaires contre l'autorité royale, la convocation des Etats-généraux, proposée par M. de Malesherbes, pour y remédier, ne pouvoit guère la diminuer. Il avoit raison d'observer que des cours de judicature ne sont que des organes imparfaits de la volonté publique ; mais la représentation nationale admise dans les Etats-généraux, ne pouvoit offrir beaucoup d'appui au pouvoir arbitraire. L'histoire de la révolution française a prouvé combien ce plan de M. de Malesherbes lui a été funeste, lorsque vingt ans après il fut mis à exécution. C'est sa probité sévère et intacte comme adminis-

trateur, et ses grandes connoissances comme financier, dont le roi parle en cette occasion avec tant d'éloges. « La nature vous avoit donné, lui dit le roi, une ame citoyenne ». Cette expression fait honneur au monarque qui l'a employée, et encore plus à l'homme vertueux à qui elle est adressée. Le roi montre beaucoup de jugement, comme roi, dans la critique qu'il fait des maximes philosophiques répandues dans les remontrances dont il s'agit. Il ne lui dissimule point qu'il n'ignore pas ses principes démocratiques et anti-catholiques; mais il lui dit, en même temps, qu'il sait faire une juste distinction entre l'ami sincère de son pays, et l'ennemi secret de l'autel, et peut-être même le tiède partisan du trône.

De toutes les parties de l'administration qui lui avoit été confiée, aucune n'occupa davantage M. de Malesherbes, que la destruction des abus des lettres de cachet. Il observe au roi, dans un mémoire qu'il lui présenta, que le plus grand nombre des prisonniers de la Bastille et de Vincennes, y avoient été détenus depuis plus de quinze ans, et que la perte de leur raison, que

cette longue détention avoit occasionnée, empêchoit qu'on les rendît à la société. Il est difficile de se peindre l'horreur qu'une pareille découverte dut exciter; mais c'étoit moins la vue de ces infortunées victimes, que le pouvoir d'en faire de pareilles, qui occasionna ces émotions. « Je frissonnois, s'écrie ce ministre humain et bienfaisant, en entrant au ministère, lorsque je me vis assis à mon bureau avec un seul secrétaire, et maître absolu de prononcer arbitrairement et sans appel, des jugemens si terribles ».

Toute cette lettre, qui fut communiquée à l'éditeur par M. de Malesherbes, présente le roi sous le point de vue le plus intéressant et le plus honorable. Il paroît désirer de former une sainte fédération avec des hommes vertueux et éclairés, contre tous ceux qui l'environnoient, et qu'il peint comme intéressés à le tromper et à lui cacher la vérité. Il parle de la sagesse de Maurepas et de l'intrépidité de Turgot, comme s'il estimoit autant ces vertus que ces hommes si rares dans lesquels il les a trouvées; et ce seroit manquer à la candeur, que de

douter de la sincérité de ces sentimens, au moment où il les exprime avec tant de force. Il n'y a pas de doute qu'il n'en sentît alors toute l'influence. La jeunesse est l'âge de l'ingénuité : le roi parloit, à cette époque, comme il sentoit; mais la jeunesse est aussi l'âge de l'inconstance, et ce défaut étoit constitutionnel dans Louis XVI. Ceux qui l'accusent d'hypocrisie à cet âge, connoissent bien peu le cœur humain; et ce n'est pas avec plus de justice qu'on attribueroit l'inflexible persévérance de M. de Malesherbes, dans la résolution qu'il avoit prise de se démettre de sa place, malgré les expressions affectueuses avec lesquelles le roi termina sa lettre, à tout autre motif qu'à la certitude qu'il avoit du triomphe prochain des ennemis de toute réforme, et probablement de cette disposition naissante sur laquelle Louis s'aveugloit sans doute lui-même, et qui devoit le livrer entre les mains de ces mêmes hommes qu'il représentoit à son ministre comme ses plus dangereux ennemis.

Nous avons fait quelques légères observations sur trois des ministres qui compo-

soient, à cette époque, l'administration qui étoit sous la direction de M. le comte de Maurepas, qu'on a nommé et regardé comme le mentor du jeune monarque.

M. de Maurepas fut appelé par Louis XVI à la direction suprême des affaires, après un exil de vingt-cinq ans, sous le règne de son grand-père Louis XV. Ce prince qui venoit de mourir des suites, et au milieu de ses débauches, avoit hérité de tous les vices de son prédécesseur, et n'avoit montré aucune du petit nombre de vertus qui l'avoient distingué. Quoique doué de peu de talens pour gouverner, et livré aux jouissances les plus déréglées, il avoit trouvé le moyen, en suivant les maximes qu'il avoit reçues de Louis XIV, de tenir la nation dans le même état d'asservissement civil et politique dans lequel il l'avoit trouvée. L'âge et la débauche affoiblirent encore le peu d'aptitude qu'il avoit; et l'administration générale de l'Etat tomba entièrement entre les mains de ses ministres, qui suivirent avec soin, et perfectionnèrent même le despotisme systématique de leur maître. Maupeou et Terray furent ceux qui combattirent

avec le plus de vigueur les opinions philosophiques qui commençoient alors à se manifester en France, et qui en punirent sévèrement les auteurs, ainsi que ceux qui les favorisoient. Leur dernier coup d'autorité et de despotisme fut la dissolution des parlemens, dont les priviléges, quoique limités, servoient encore de digue contre le pouvoir arbitraire, et empêchoient de changer la monarchie en une tyrannie absolue. Le rappel de ces cours exilées, et la disgrace des ministres du feu roi, furent les premiers actes du comte de Maurepas. Le renvoi de Maupeou, de Terray et de leurs collègues, et leur remplacement par M. Turgot et M. de Malesherbes, fit une révolution totale dans l'administration intérieure de la France; et la disgrace définitive du duc de Choiseuil porta un coup funeste au parti autrichien que la reine favorisoit, et qui commençoit à acquérir beaucoup d'influence dans le cabinet de Versailles. Quelle que fût la façon de penser de M. de Maurepas, il est certain qu'aucun ministre n'a travaillé avec plus d'effet à détruire cette tyrannie systématique qui avoit pesé jusqu'alors sur

la France. Son animosité personnelle contre les ministres de Louis XV, explique assez; il est vrai, leur renvoi et l'adoption de mesures différentes. Mais quoique le rappel des parlemens fût nécessaire pour établir son autorité, en diminuant cependant celle de la couronne, le choix qu'il fit de M. Turgot et de M. de Maleshorbes, dont il connoissoit bien les principes, les vues et le caractère, donneroit lieu de croire qu'en leur confiant l'administration de l'Etat, il fut guidé par des motifs plus honorables que le désir de se venger; et que, malgré cette légèreté inconcevable qu'on ne lui a pas reprochée peut-être sans cause, il désiroit lui-même plusieurs des changemens qui furent opérés dans le gouvernement. Si ces hommes illustres ne furent que les instrumens de son ambition pour se maintenir en place, et tenir le roi dans sa dépendance, c'est moins sa légèreté que sa témérité, qui est inconcevable.

LETTRE V.

A M. Turgot.

Ce 15 Avril 1776.

VOTRE administration bienfaisante, mon cher Turgot, vous fait honneur; elle obtient l'approbation de tous les Français. Vos vues grandes et sages, le bien que vous opérez, les services que vous me rendez, ne sauroient s'oublier; ils sont gravés dans ma mémoire, et encore plus dans mon cœur. Que cette lettre soit pour vous un témoignage de la satisfaction de votre roi et de votre ami. Continuez de faire le bonheur des Français, et vous ferez celui d'un roi qui ne veut être que le père de ses sujets. J'ai lu votre mémoire; il est rempli de vues sages et utiles; mais je crains que ce ne soit là encore le rêve d'un homme de bien. Nous le méditerons ensemble, et peut-être que, par ce moyen, nous pourrons réparer bien des maux, et amener d'utiles changemens. Adieu.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la cinquième lettre.

Le nom de M. Turgot est devenu si familier, et sa conduite ministérielle a eu une si grande influence sur les destinées de la nation française, qu'il est presque inutile d'entrer dans aucun détail sur son histoire personnelle, ou sur celle de son administration. C'est de l'instant où cet homme célèbre fut nommé à la place de contrôleur-général, ou ministre des finances, qu'on peut dater l'époque de la révolution française. Car, quoique cet événement mémorable n'eut lieu réellement qu'après un laps de quinze ans, les principes d'administration qu'il introduisit, les réformes qu'il opéra, et celles bien plus grandes qu'il méditoit, ont attaché à son nom l'honneur ou le blâme d'être le père de la révolution française.

Turgot avoit été destiné pour l'église par sa famille. Il fut élevé, en conséquence, au séminaire de saint Sulpice, et fut prieur de Sorbonne. Dès cette époque, il se fit remarquer par un discours infiniment éloquent

qu'il prononça, sur l'utilité de la religion chrétienne. « La morale des Païens, y disoit-il, ne consistoit que dans l'art de former des citoyens d'une nation particulière, ou des philosophes distingués par la prééminence de leurs préceptes, sur ceux de leurs contemporains; tandis que la morale chrétienne a pour base, au contraire, des devoirs et des obligations, fait de l'homme une nouvelle créature; enseigne et protège l'égalité des droits; condamne et combat l'esclavage domestique ou féodal; et a contribué, par la douceur de ses préceptes, à modérer cet esprit inquiet et turbulent, qui caractérisoit les anciens peuples du monde ».

Il n'y a rien de neuf dans ces observations; mais l'opinion d'un homme aussi éclairé que Turgot, sur un sujet aussi important, mérite d'être souvent répétée. Si les philosophes réformateurs de notre siècle avoient émis ou publié des opinions aussi raisonnables que celles de leur maître, nous n'aurions pas à déplorer, sans doute, quelques-uns des effets de la révolution française.

M. Turgot essaya bientôt après d'établir

une doctrine qui a été beaucoup mieux reçue; celle du progrès continuel de l'esprit humain vers la perfection, ou ce qu'on appelle la doctrine de la perfectibilité. Dans cet ouvrage, qui n'a point encore été publié, il considère certains événemens sous leur rapport avec ce perfectionnement, et il fait remarquer la rapidité de leur influence. La révolution d'Amérique, qu'il vécut assez pour pouvoir se réjouir de son glorieux succès et de sa consolidation, est un de ces événemens. Il en conçut des espérances qui paroissent prêtes à se réaliser, sous l'administration du sage président qui gouverne aujourd'hui ce pays immense et intéressant.

Ce système de la perfectibilité n'étoit pas une simple hypothèse, ou une vaine théorie dans l'esprit de M. de Turgot; c'étoit un principe qui le dirigeoit constamment dans toutes ses actions; et la généralité de Limoges, dont il fut intendant pendant quinze ou vingt ans, eut le bonheur de voir en lui le phénomène d'un administrateur qui se faisoit un devoir de modérer ou d'adoucir ces calamités fiscales, que ses prédécesseurs ou ses collègues se croyoient obligés d'éten-

dre, et qu'ils se faisoient souvent un mérite et un plaisir d'aggraver. On ne lui a jamais vu publier aucun édit, ou aucune déclaration oppressive. Quoiqu'il ne fût qu'un simple mandataire chargé d'exécuter les lois, il refusa constamment d'y concourir, lorsqu'elles lui parurent avoir ce résultat; et c'est un de ces refus qui le fit remarquer par le roi. C'étoit la coutume, lorsqu'on envoyoit les intendans en province, de les admettre au conseil pour y recevoir leurs instructions. Celles que l'abbé Terray donnoit à M. Turgot, contenoient des ordres pour la perception de nouveaux impôts, auxquels il s'opposa avec fermeté, en priant le roi d'accepter sa démission, plutôt que de se servir de lui, comme d'un instrument, pour écraser ses sujets, qui n'étoient déjà que trop accablés. Le roi ne lui répondit pas un seul mot; mais, peu de temps après, M. Turgot fut nommé au ministère de la marine, d'où il passa au contrôle général des finances, en remplacement de l'abbé Terray.

M. Turgot n'accepta cette place importante qu'avec beaucoup de difficulté, et

après avoir fait différentes conditions, dont les principales étoient l'économie la plus sévère; point de banqueroute ; point de nouveaux impôts, et point d'emprunts. Il expliqua, dans un mémoire, les motifs de ces conditions, qui sont trop simples et trop évidens pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. En entrant en fonctions, il trouva son département dans le plus grand désordre, comme il est aisé de se l'imaginer ; les dépenses excédoient de beaucoup les recettes ; on avoit fait d'énormes anticipations, et il y avoit encore un arriéré considérable. Sa première grande opération fut d'établir la liberté du commerce des grains dans l'intérieur. Cette mesure ranima toute la France, et obtint l'approbation de tout le monde, à l'exception de ceux qui étoient intéressés à la combattre et à s'y opposer. Leur résistance fut violente ; et on compta au nombre des plus redoutables antagonistes de M. Turgot, un homme devenu célèbre depuis, M. Necker, qui étoit à cette époque banquier à Paris, et dont les mémoires du temps présentent l'opposition, moins

comme un effet d'une différence d'opinion, que comme le résultat du dépit de se voir prévenu dans les plans de réforme qu'il avoit conçus lui-même. « Il pleura », c'est le frère de M. Turgot qui parle, « comme fit Alexandre en apprenant les conquêtes de son père; conquêtes qu'il auroit voulu avoir faites lui-même. » Guidé par le même sentiment, M. Necker attaqua ces plans, qui avoient pour but la régénération de la France, et ses intérêts les plus chers, son commerce et ses finances. Son pamphlet parut au moment même où l'on vit naître cette fameuse révolte que les ennemis du ministre avoient excitée.

La grande base des opérations de M. Turgot, étoit ce système plus généralement connu sous le nom de système des économistes, qui consiste dans l'amélioration des terres, et l'augmentation de leur produit, sur lequel il se proposoit d'asseoir les principaux revenus de l'Etat. Cet impôt, sous le nom de contribution foncière, forme aujourd'hui à-peu-près la moitié du revenu de la République Française. Pour établir ce système, il se vit obligé

d'employer des mesures qui blessoient les intérêts de plusieurs personnes puissantes : mais comme il montroit dans cette réforme un désintéressement avantageux pour la nation, et sur-tout pour le pauvre, l'enthousiasme le plus vif en fut le résultat, et lui fit donner le surnom honorable de *vertueux*, qu'il a toujours conservé depuis.

Avec cet appui, M. Turgot entreprit la régénération totale de la France. Chaque réforme qu'il fit ou qu'il proposa, lui attira une foule d'ennemis. Il devoit s'y attendre; il lui étoit impossible d'améliorer le sort du peuple, sans attaquer les priviléges et la puissance des grands; et il étoit difficile de les faire consentir à se voir dépouillés, sans exciter leurs clameurs et leur haine. Il leur opposoit les bénédictions des malheureux qu'il soulageoit ou qu'il enrichissoit; et l'approbation du roi le soutenoit contre les calomnies et les menaces de la cour. Il paroît même qu'il ne fut pas insensible à l'hommage que lui présentèrent les Muses, par l'organe du philosophe de Ferney.

Voltaire qui avoit si souvent prostitué

sa plume à tout ce qui avoit de la richesse ou du pouvoir, voulut sans doute expier sa lâcheté, en célébrant la vertu à la fin de sa vie. Voici les vers qu'il adressa à M. Turgot :

On m'accuse d'avoir chanté
Maupeou, Terray. . . . à ma patrie
Odieux pour l'éternité :
Alors je pris la liberté
D'abuser de la poésie;
J'employai le pinceau brillant
De l'art et de la flatterie.
Mais aujourd'hui lorsque je crie,
Presque des bords du monument
Où je vais déposer ma vie :
Que mon pays a son Titus,
Son Sully, son second Turenne;
Que les beaux-arts et les vertus
Annoncent sa gloire prochaine :
Mes accens n'en imposent plus,
Et j'ai pris ma voix naturelle.
C'est pour le coup que tout est bien;
Et le poète au vrai fidèle
N'est plus qu'un simple historien.

Le suffrage de M. de Voltaire ne prouveroit cependant rien d'extraordinaire dans le ministre, puisque le poète avoit tou-

jours prodigué ses louanges aux gens en place. Mais on assure que M. Turgot avoit des titres plus particuliers à son hommage, à cause d'une grande réforme qu'il avoit en vue, à laquelle cet écrivain philosophique avoit consacré la plus grande partie de ses travaux et de sa vie.

On prétend que quoique M. Turgot eût fait jadis profession de croire aux vérités du christianisme, il avoit donné dans le scepticisme, dans un âge plus avancé. Ces dispositions anti-religieuses paroissoient non-seulement dangereuses au clergé, dans un ministre d'Etat, mais encore plus dans un ministre des finances, entaché de vues économiques. On auroit pu tolérer cette hérésie criminelle, si elle eût été bornée à des opinions spéculatives; mais l'alarme pour la sûreté de l'église et de l'État devint générale; du moins parmi le clergé, lorsqu'il entendit parler du projet économique de changer le lieu ordinaire du sacre des rois, de Rheims à Paris; de faire déménager la sainte ampoule, apportée du ciel par un pigeon; de modifier dans le serment du sacre, quelques expressions

qui paroissoient être plus favorables aux prêtres qu'aux laïques; et d'y supprimer l'engagement d'exterminer les hérétiques.

Des observateurs ordinaires, ni même, peut-être, des esprits plus réfléchis, n'aperçoivent pas d'abord quel rapport il peut y avoir entre des opérations de finances, et des innovations en matière de foi. Le clergé qui, par son éducation et ses habitudes, est accoutumé à des réflexions plus profondes, et à voir de beaucoup plus loin que le reste des hommes, et qui a, par conséquent, infiniment plus de pénétration et de sagacité pour découvrir et discerner l'hérésie, s'aperçut aussitôt du rapport étroit qui existoit entre le pigeon de Rheims, le baptême de Clovis, et plusieurs autres objets importans pour l'église, et pour le juste maintien de sa dignité. Il sentit que cet esprit de calcul qui anticipoit déjà les détails économiques d'une cérémonie éloignée, pourroit peut-être s'arrêter, dans l'intervalle, sur les bénéfices, les abbayes, les prieurés, les dîmes, les immenses forêts, les domaines étendus qu'il possédoit, et qu'en attendant la réforme de Rheims,

qui devoit éviter tant de dépenses inutiles à l'Etat, le ministre pourroit s'amuser peut-être à calculer aussi les avantages qui résulteroient pour le peuple, de quelques expériences économiques sur les riches propriétés de l'église. Comme gardien naturel de ces propriétés, le clergé étoit fondé, sans doute, dans les remontrances qu'il fit à cette époque, et dont nous aurons peut-être occasion de parler plus amplement dans la suite.

Il y avoit certainement plusieurs des membres de ce corps qui pensoient du pigeon de Rheims et du baptême de Clovis, comme M. Turgot: M. de Malesherbes, et Louis XVI lui-même en avoient pensé dans le temps; mais c'étoit des incrédules, des infidèles, des apostats qui s'étoient rangés sous les bannières de la philosophie. Si les autres n'étoient pas aussi scrupuleux, ils étoient du moins plus sages, ils raisonnoient comme le sénateur Crassus, dont parle Tite-Live, qui reprochoit à ceux de sa caste leur indifférence pour les becquetemens importans des poulets sacrés, dont l'utile observation appartenoit exclusivement aux patri-

ciens, et avoit élevé la République au plus haut degré de grandeur.

Il seroit superflu de s'arrêter plus long-temps sur les réformes de M. Turgot, puisqu'elles ont été mises en évidence de tant de manières, et entièrement réalisées par la révolution. La lettre du roi est d'autant plus intéressante, qu'elle nous fait connoître les véritables sentimens du roi, à cette époque, et sur M. Turgot, et sur ses opérations. Nous ignorons de quel mémoire veut parler le roi. Il semble seulement qu'il avoit rapport à quelque grand projet de réforme proposé par le ministre. Aussi long-temps que le roi persista dans la même façon de penser, il mérita sans doute le surnom de Titus que Voltaire lui avoit donné; mais la lettre suivante nous montre quel fut le sort du moderne Sully.

LETTRE VI.

A M. de Malesherbes.

Versailles, 7 Mai 1776.

TURGOT, mon cher Malesherbes, ne convient plus à la place qu'il occupe; il est trop entier, même dans le bien qu'il croit faire. Le despotisme, à ce que je vois, n'est bon à rien, dût-il forcer un grand peuple à être heureux. Le parlement, la noblesse, Maurepas sur-tout, qui m'aime véritablement, demandent sa retraite, et je viens de la signer; je ne vois pas pourquoi cet acte de rigueur, nécessaire à la tranquillité publique, entraîneroit votre démission: vous avez les talens de Turgot, mais non l'aspérité de son caractère; vous êtes tolérant sans être foible, et le bien que vous désespérez de faire aujourd'hui, vous avez la sagesse de le renvoyer au lendemain.

Restez au ministère, mon cher Malesherbes; votre franchise m'est néces-

saire encore, et vous la devez à votre ami, si vous ne la devez pas à votre roi.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la sixième lettre.

M. Turgot étoit parvenu, en ce moment, à la fin de sa carrière ministérielle. Il avoit réussi à se faire des ennemis dans toutes les réformes qu'il avoit proposées; et comme, à l'exception de sa conscience et de la rectitude de ses vues, il n'avoit d'autre soutien que l'approbation du roi, il devoit tomber naturellement, aussitôt que cet appui viendroit à lui manquer.

Deux ou trois jours avant que le roi prononçât son renvoi, M. Turgot observa au monarque que cet événement ne pouvoit pas être éloigné. Il lui avoit fait connoître sa façon de penser à cet égard, dans quelques lettres antérieures; et, convaincu de l'incertitude d'un emploi qui dépendoit entièrement de la faveur du roi et de sa per-

sévérance, il lui avoit observé avec une sorte de sévérité prophétique, que le sort des princes foibles devoit ressembler à celui de Charles I.er d'Angleterre, ou Charles IX de France.

C'est à M. de Malesherbes que le roi fait part de sa détermination. C'est à l'ami et au collègue du ministre qu'il veut disgracier, qu'il s'adresse pour l'accuser. « Turgot, lui dit-il, mon cher Malesherbes, est..... » Quoi? Un ministre ambitieux, négligent, prodigue? Non. « Il est trop entier dans le bien qu'il veut faire. » Trop juste, trop inflexible..... Quel ministre! Quelle accusation!.... « Le despotisme, dit le roi, n'est bon à rien; dût-il même forcer le peuple à être heureux. » Cette idée, prise abstractivement, est juste; elle est sublime même, sortant de la bouche d'un puissant monarque; mais la phrase qui suit en présente le commentaire, et l'excuse du ministre.

« Les parlemens, la noblesse, Maurepas sur-tout, qui m'aime, demandent son renvoi, et je viens de le signer. » Ce sont là les torts du ministre. Il avoit en sa faveur

son inflexibilité dans le bien, les suffrages de tous les hommes sages et vertueux, les bénédictions de tout un grand peuple. Mais ceci est un sujet trop sérieux pour se livrer à de pures déclamations. Examinons dans un document authentique, cette armée d'ennemis que le roi lui oppose : lisons sa défense, non dans des apologies écrites par lui-même ou par ses amis, mais dans un acte public et solennel du monarque, qui confirme les grandes réformes que Turgot avoit projetées.

Cet acte est la réponse du roi aux remontrances que lui fit le parlement au sujet de l'enregistrement des édits sur la suppression des jurandes, des corvées et de la généralisation de la taille. Cette réponse fut faite environ six semaines avant le renvoi de M. Turgot.

« J'ai examiné, dit le roi, avec grande attention les remontrances de mon parlement; elles ne contiennent rien qui n'ait été prévu et mûrement réfléchi, avant que je me sois déterminé à lui adresser mes édits et déclarations. Mais mon parlement a dû voir que toutes ces lois (*jurandes*) ont eu

pour objet d'assurer l'abondance dans ma bonne ville de Paris, de délivrer le commerce d'une gêne qui lui étoit préjudiciable, et de pourvoir au soulagement de ceux de mes sujets qui ne subsistent que par le travail, et sont les plus exposés à l'indigence (*corvées*) ; mon intention n'est pas de confondre les conditions, ni de priver la noblesse de mon royaume des distinctions qu'elle a acquises par ses services, dont elle a toujours joui sous les rois mes prédécesseurs, et que je maintiendrai toujours. Il ne s'agit point ici (*taille*) d'une taxe humiliante, mais d'une simple contribution à laquelle chacun doit se faire honneur de contribuer, puisque j'en ai moi-même donné l'exemple, en contribuant à raison de mes domaines. Je veux bien croire que mon parlement n'a été conduit que par son zèle ; et je ne supposerai jamais qu'il veuille s'écarter de la soumission qu'il me doit ; mais, à présent que j'ai bien voulu lui expliquer moi-même les motifs qui m'engagent à persister dans ma résolution, j'entends qu'il ne diffère pas à procéder à l'enregistrement pur et simple de mes édits et déclarations. Il doit

être assuré que si je trouvois dans la suite que quelques-unes des dispositions contiennent des inconvéniens que je n'ai pu prévoir, mon amour pour mes peuples m'engageroit à y remédier aussi-tôt. »

Le parlement persista dans son refus; et le roi tint, peu de jours après, un lit de justice dans lequel il fit enregistrer tous les édits de M. Turgot. « Il n'y a personne, disoit le roi, qui aime le peuple que moi, et M. Turgot. » Le monarque n'agissoit pas, en ce moment, par enthousiasme, c'étoit le résultat d'une détermination calme et réfléchie. Le parlement avoit fait des remontrances; la noblesse, les courtisans, toutes les castes de privilégiés de toutes les classes; les hommes titrés et les riches s'étoient mis en insurrection contre le ministre; le roi avoit pesé leurs objections; il avoit examiné le but et les effets des réformes de M. Turgot, et il avoit résisté seul à l'orage avec le ministre. Ce triomphe ne fut cependant que de bien courte durée. Le roc, sur lequel M. Turgot s'appuyoit, avoit été à la fin miné. « Maurepas, sur-tout, qui m'aime véritablement », dit le roi, « demande son renvoi. »

Si le commencement de l'administration de ce ministre nous donne lieu de croire qu'il pouvoit être sincère dans les réformes qu'il approuva, quoiqu'il eût des vues plus modérées que les autres ministres qu'il avoit présentés au roi; après un examen plus approfondi, il paroît que M. de Maurepas n'étoit qu'un courtisan plus fin et plus dangereux que les princes n'en rencontrent ordinairement. Deux années auparavant, il avoit chassé Meaupou et son parlement, que celui-ci avoit composé des plus vils et des plus lâches suppôts de la couronne; et il avoit rétabli un parlement rebelle et des ministres réformateurs. Ces instrumens lui étoient nécessaires pour affermir son pouvoir. Lorsqu'il eut acquis sur le monarque l'empire auquel il aspiroit, il en fait usage pour éloigner ces hommes en qui il craint de trouver des rivaux; et alarmé des progrès rapides que les principes libéraux et philosophiques avoient faits sur l'esprit du roi, il met aussi-tôt un frein à un penchant si dangereux; et avec autant d'autorité que ce Mentor, dont on lui avoit donné le nom, il demande le renvoi du ministre.

Demander le renvoi du ministre! Il étoit possible, il est vrai, de l'éloigner du monarque; mais pouvoit-il l'être d'effacer du cœur des peuples le souvenir de ses vertus, de ses actes de bienfaisance, de ses vues grandes, nobles et généreuses, de cette entreprise glorieuse et honorable qu'il avoit formée de donner une existence politique à toute une nation? —— Vaine illusion! Des principes immortels avoient pris profondément racine! On avoit entendu proclamer du haut du trône cette maxime éternelle, que les priviléges ne sont que comme de la poussière dans une balance, lorsqu'ils sont contraires aux intérêts et à la félicité des peuples. Cette doctrine avoit pris un corps, une substance, une forme indestructible, impérissable. Bien différente des vaines hypothèses d'un visionnaire, il y avoit dans tous les plans du vertueux Turgot, cette bienveillance générale et pratique qui part du cœur, et qui va au cœur. Son ame vaste embrassoit l'universalité de son pays, l'ensemble du monde. C'étoit l'amour du genre humain qui le dévoroit, le consumoit. La cour pouvoit disgracier Turgot, mais son

pays conservera toujours sa mémoire avec la plus profonde vénération ; et tous les peuples qui porteront leurs regards sur son administration et sur son influence, honoreront en lui l'ami du genre humain, et le bienfaiteur du monde.

Il ne s'est écoulé encore que bien peu d'années : les parlemens, la noblesse, Maurepas, le monarque et la monarchie ont disparu. Que reste-t-il? Le souvenir consolant des vertus de Turgot, et ce monument immense et imposant dont il jeta les fondemens; les grands, les immortels principes de la révolution française!

LETTRE VII.

M. de Malesherbes.

Versailles, 7 Mai 1776.

Votre obstination m'afflige singulièrement, mon cher Malesherbes. Sully ne quittoit jamais Henri IV, quand ce prince avoit besoin de ses lumières. Vous êtes, si vous me permettez de le dire, un peu égoïste dans votre vertu.

Enfin vous voulez votre retraite, et je vous l'accorde. Voyagez donc, puisque vous avez besoin de voir d'autres contrées que celle qui vous regrette, et que vous pouviez rendre heureuse.

A votre retour, venez me voir comme à l'ordinaire, et m'entretenir avec la même intimité : mon visage, à cette époque, ne sera pas plus changé que mon cœur; et, n'ayant que de l'estime l'un pour l'autre, nous n'aurons pas besoin de nous réconcilier.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la septième lettre.

Si jamais rien put égaler l'inconstance et la foiblesse de Louis XVI, ce fut la simplicité avec laquelle il supposoit que M. de Malesherbes pouvoit rester dans le ministère, après la démission de M. Turgot. A la fin de la lettre précédente, le roi en cherchant à colorer ce qu'il appelle « un acte de rigueur » contre M. Turgot, s'efforce de retenir M. de Malesherbes, en lui observant qu'il possède tous les talens de son ami, sans l'aspérité de son caractère ; et qu'il attendoit avec patience le lendemain, pour le bien qu'il n'avoit pu faire la veille. Mais M. de Malesherbes connoissoit trop bien l'instabilité de sa situation ; il savoit, en outre, qu'il ne pouvoit rester en place avec honneur, après l'expulsion de son ami ; et non-seulement de son ami, mais encore des principes qui l'avoient guidé jusques alors, et qui étoient la base de leur union.

M.

M. de Malesherbes n'hésita pas; sa démission suivit immédiatement celle de M. Turgot; il paroît, par cette lettre, que dans l'intervalle, qui ne fut que de cinq jours, le roi devoit l'avoir beaucoup pressé, puisqu'il traite sa persévérance dans son refus, d'opiniâtreté. Le roi cherche à le gagner par des allusions flatteuses; il lui parle de Henri IV et de Sully. Mais, quelque ressemblance qu'il pût y avoir entre les deux ministres, certainement M. de Malesherbes ne pouvoit s'empêcher de trouver, du moins à certains égards, une distance immense entre Louis XVI et le Grand Henri. Il sentit aussi que si, comme le roi le lui reprochoit, il étoit un peu égoïste dans sa vertu, il ne méritoit pas un meilleur sort que son ami, que le roi venoit de lui dépeindre comme trop inflexible dans le bien qu'il croyoit faire. M. de Malesherbes, malgré tout son zèle pour la cause du peuple, et cet attachement personnel pour le roi, dont sa conduite prouve depuis la sincérité, ne vouloit pas se déshonorer aux yeux de son pays et de la postérité, en restant en place. Il avoit trop de raison de s'estimer lui-même, pour ne pas

regarder comme indigne de lui, de servir d'instrument à un ministre intrigant et hypocrite; et il refusa de se rendre aux sollicitations du roi. M. de Maurepas avoit acquis un si grand ascendant sur le monarque, que le vertueux Malesherbes ne pouvoit se flatter de lui voir suivre d'autres avis que ceux de ce ministre, sur-tout après la fatale influence qu'il venoit d'exercer au sujet de son ancien collègue.

LETTRE VIII.

A M. de Maurepas.

(Sans date.)

On veut le renvoi de M. de St.-Germain. Vous vous plaignez vous-même, mon cher Maurepas, des innovations et des réformes que son zèle pour mon service lui a fait faire. J'étois persuadé que ces réformes et ces innovations étoient utiles. Dans mon conseil d'État j'ai souvent entendu, avec intérêt, la lecture de ses mémoires; ils me paroissoient dictés par la sagesse, l'amour de l'ordre et de l'économie. St.-Germain me plaisoit, mais on se ligue contre lui; ses ennemis ont juré sa perte. Il a perdu votre confiance, mon cher Maurepas, il ne pourroit plus faire le bien. Je suis forcé de l'éloigner; mais je vous avoue que son mémoire a fait sur moi la plus vive impression. C'est à regret que je lui donne un successeur: je devrois peut-être, en cette circonstance, résister à mon conseil; mais je dois, quoi-

que roi, faire céder mon opinion à celle de la majorité, et j'ai signé,

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la huitième lettre.

Si nous n'avions pas déjà des preuves suffisantes de l'instabilité des résolutions du roi, et de la foiblesse de son caractère, cette lettre nous en fourniroit un autre exemple frappant. M. de Saint-Germain étoit non-seulement personnellement agréable à Louis XVI, il paroît même se plaire à faire son éloge, en le renvoyant. Le monarque étoit persuadé que les réformes que ce ministre avoit faites, ou qu'il avoit dessein de faire, étoient utiles; que les mémoires qu'il lui avoit remis étoient dictés par la sagesse, l'amour de l'ordre et de l'économie; ils avoient fait la plus vive impression sur son esprit; mais, ajoute-t-il avec une extrême simplicité, « Ses ennemis ont juré sa ruine. Vous » même, mon cher Maurepas, vous vous

» êtes plaint des innovations et des réformes
» que son zèle pour mon service l'a engagé
» à faire. »

Il étoit infiniment naturel que les ennemis « de la sagesse, de l'amour de l'ordre » et de l'économie, jurassent la ruine d'un » ministre réformateur »; et il étoit aussi très-raisonnable que l'astucieux Mentor désirât de mettre un terme à l'ascendant que ce ministre intègre avoit déjà pris sur l'esprit du jeune monarque. Ils suivoient tous leur instinct. Mais, lorsqu'on réfléchit sur l'histoire de ces renvois, dont cette correspondance nous découvre les causes secrètes, il est impossible de ne pas déplorer le destin du roi, en le voyant placé, comme Médée, entre le bien et le mal; appréciant l'un avec tous les sentimens d'honneur et d'intégrité qui caractérisent la vertu; et quoiqu'armé de toute la force nécessaire pour le faire, cédant malheureusement à l'autre, et le consommant tout-à-fait. Et lorsque l'ame s'élève au-dessus des intrigues des cours, et de la petitesse des individus qui s'y agitent sans cesse, comment ne gémiroit-on pas sur le sort des nations qui se

trouvent livrées à de tels ministres et à de pareils princes? Le roi est convaincu, il le dit à son favori, que les ennemis de M. de Saint-Germain sont les ennemis des plans qu'il a formés pour le bien de l'Etat : et qui chasse-t-il de sa présence? est-ce ces brigands connus par leur gaspillage et leur rapacité, qui forment la majorité de son conseil? Non, c'est l'homme de bien, l'homme intègre, le ministre de son choix, celui qui a, et qui mérite tout son attachement et toute son estime. Je crois qu'on reconnoît généralement aujourd'hui que les plans de réforme du ministre disgracié ne méritoient pas tous les éloges que le roi leur donnoit; et qu'en quittant sa place, il ne montra pas cette noblesse de caractère et cette indépendance qui distinguèrent ses deux autres collègues. Mais le roi étoit vivement frappé de leur utilité; et il avoit la plus grande confiance dans son administration : cependant comme le ministre avoit perdu celle de son conseil et de ses courtisans, il le met entièrement hors d'état de « faire le bien » plus long-temps.

L'administration de ces trois ministres est

certainement l'époque la plus importante du règne de Louis XVI, jusqu'au moment où la révolution en amena une encore plus remarquable. On peut les regarder comme les causes principales de ce grand événement; et si le roi avoit eu de la fermeté, avec les bonnes intentions qu'il manifesta, il n'y a pas de doute que la réforme des abus, et l'introduction graduelle de la liberté civile et politique, auroient garanti la France de la plupart des calamités qui l'ont si cruellement affligée, et lui-même de la terrible catastrophe qui a terminé sa vie.

LETTRE IX.

A M. de Forbonais.

Ce 16 Janvier 1778.

Sous le gouvernement des rois qui m'ont précédé, monsieur, des circonstances malheureuses et imprévues ont formé la dette publique; j'ai cherché tous les moyens de l'éteindre; j'ai consulté les hommes qui joignirent la théorie à la pratique; j'ai confié les places administratives, en cette partie, aux financiers les plus habiles: ils ne m'ont offert, pour remède, que des emprunts, des impôts, ou la banqueroute; des projets désastreux de banque, ou des actes frauduleux. Ruiner l'Etat, ou pressurer le peuple, voilà tout leur secret! Ce n'est pas ainsi que Sully acquittoit les dettes contractées par le bon Henry, après une guerre longue et sanglante, lorsque les forfaits de la Ligue, la haine des Catholiques, et la méfiance des Protestans semblèrent ôter toute confiance; Sully ne se borna point à de bi-

sur res spéculations, il méprisoit les esprits systématiques : ce n'est que dans l'économie qu'il trouvoit des ressources. Exciter l'industrie, protéger l'agriculture, encourager le commerce ; voilà toute sa politique, toutes ses ressources et tous ses moyens financiers. Je ne m'étonne plus si mon aïeul, le Grand Henri, que mon cœur chérit et révère, avoit acquis, par les services de cet excellent ministre, le cœur des Français. Henri étoit adoré, et cependant j'ose vous assurer qu'il ne pouvoit pas aimer le peuple d'un amour plus tendre que celui que je porte à tous mes sujets. M. de Forbonais sera pour moi le Sully du siècle de Henri. Depuis quarante ans vous avez occupé des places, où votre noble désintéressement a fait époque; vous avez prouvé que vos connoissances étoient réelles, que vos talens n'empruntèrent rien des faux systèmes : osez entreprendre et exécuter ; soyez le bienfaiteur de la nation, le guide de nos financiers, le conseil de votre roi ; sauvez l'Etat, venez accepter la place dont vous êtes digne.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la neuvième lettre.

Quelque bonnes que fussent les intentions du roi, et quelque sincère que fût son amour pour l'économie, il n'est pas étonnant de le voir inquiet et embarrassé, après le renvoi de ces ministres, qui s'étoient opposés avec succès à ce torrent de prodigalité qui avoit ruiné l'Etat, et qui avoient trouvé le seul moyen de remédier à des circonstances qu'il qualifioit et regardoit, si mal-à-propos, comme imprévues, ou comme l'effet du malheur. Il se plaint de ce qu'on emploie comme remèdes (M. Necker étoit alors ministre), des emprunts, des impôts, la banqueroute. Une des conditions de M. Turgot, en entrant au ministère, avoit été, *point d'emprunt, point de nouveaux impôts, point de banqueroute.* Les successeurs de M. de Malesherbes et de M. Turgot ayant vu que ces ministres révolutionnaires n'avoient pu mettre leurs plans à exécution, reprirent très-modestement l'ancienne routine; et on vit reparoître, dans tout leur

éclat, la taille, les corvées, les compagnies, les jurandes, les charges, les priviléges de toute espèce, et toutes les autres inventions désastreuses, que le genre fiscal peut imaginer pour appauvrir et énerver les nations.

Il faut cependant faire une exception en faveur de M. Necker, qui hérita des dispositions de ses prédécesseurs, mais qui ayant trouvé, comme le reste de ses collègues, qu'il étoit impossible de se soutenir sans emprunts ou sans impôts, parut avoir choisi le premier de ces deux maux, et fait ainsi de la trésorerie de l'Etat, une grande maison de banque.

Il est difficile de connoître précisément le sujet des inquiétudes du roi, lorsqu'il écrivoit cette lettre à M. de Forbonais; mais il semble qu'il s'étoit aperçu que si les ministres qu'il venoit de renvoyer étoient trop fermes et trop opiniâtres dans leur volonté de faire le bien, tout le secret des nouveaux consistoit à miner l'Etat, et à opprimer le peuple. Quel qu'ait été celui de ses collègues, l'histoire rendra à M. Necker la jus-

tice de reconnoître que ce n'étoit pas là le sien.

Il paroît que le roi étoit dans une grande erreur à ce sujet, et qu'il avoit pris le remède pour le mal. Ce n'étoit ni les emprunts, ni les impôts qui le constituoient, ce mal; c'étoit la dette qui les nécessitoit; et bien loin d'être imprévue, on l'avoit toujours eue devant les yeux.

Tel avoit été le but de l'honnête et clair-voyant Turgot, en introduisant la plus sévère économie dans toutes les parties de l'administration. Ce ministre avoit à combattre les dilapidations et les prodigalités de tous les genres; à mettre un frein aux folles dépenses de la reine et des frères du roi; à arracher le trésor public des mains des favoris; à devenir, en un mot, le Cerbère de l'Etat. Ce n'étoit pas, il faut en convenir, un moyen bien galant de rétablir les finances épuisées; mais c'étoit le seul moyen efficace qui restoit.

Il faut aussi que le roi se trompât, lorsqu'il assure qu'il a confié le département des finances aux hommes les plus habiles, puisque, de son aveu même, tous leurs plans

n'offroient que ruine et oppression. Lorsqu'il prioit et conjuroit M. de Forbonais d'être son Sully, le monarque n'avoit pas réfléchi sur l'immense distance qui existoit entre Henri IV et lui. Tout homme honnête et impartial lui rendra cependant la justice qu'il réclame dans le parallèle qu'il fait, et pourra même penser que ses intentions étoient aussi pures que celles du premier des Bourbons : mais la pureté seule est une qualité stérile ; il lui manquoit cette active bienveillance qui animoit le Grand Henri, et qui le distingua si glorieusement de la foule de rois qui l'avoient précédé, et qui l'ont suivi. Il lui manquoit cette persévérance et cette imperturbabilité dans l'exécution, si essentielle et si efficace dans la répression des abus. Le petit nombre de lettres que nous venons de parcourir, suffit pour prouver qu'il n'avoit aucun des talens nécessaires pour la situation dans laquelle il se trouvoit placé, et pour l'entreprise difficile qu'il avoit formée.

LETTRE X.

A M. le duc de Charost.

16 Mai 1778.

Vous passez votre vie, mon cousin, à fonder des établissemens utiles; non-seulement votre sollicitude se partage pour les arts, mais elle va au-devant de ceux qui les cultivent: c'est prouver, par vos actions, mon cousin, que vous avez hérité de cet amour chevaleresque que le bon Sully avoit pour tous les Français. Comme vous, j'aime à encourager les malheureux; c'est à ce titre que je veux fonder deux places à l'école de dessin, que je destine pour des jeunes personnes dont les dispositions seront prononcées: vous serez libre de me désigner celles qui mériteront le plus d'être admises au concours.

Je vous renouvelle avec grand plaisir, mon cousin, les sentimens d'estime que j'ai pour vous.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la dixième lettre.

Cette lettre fait en même-temps l'éloge de celui qui l'a écrite, et de celui à qui elle étoit adressée ; et quoiqu'elle ne contienne guère qu'un compliment pour le duc de Charost, elle annonce une disposition à une véritable bienveillance, qui honore le monarque. Le nom de Sully revient si souvent dans sa correspondance privée, qu'on voit bien que c'étoit l'homme qui l'avoit le plus intéressé dans l'histoire de son pays ; celui qu'il avoit le plus étudié, et dont il aimoit le plus à s'occuper. Au milieu de la lutte des factions, du bouleversement, et de la confusion que les partis occasionnent, l'ame se repose avec plaisir sur des incidens de cette nature ; et on désire naturellement que celui qui a pu écrire une pareille lettre, eût été destiné, par le sort, au genre d'occupations qu'il loue avec tant de raison.

LETTRE XI.

Lettre de M. Necker à Louis XVI, en lui envoyant le traité de l'administration des finances. 1782.

SIRE,

C'EST avec une respectueuse timidité que je prends la liberté de faire à V. M. hommage du travail auquel je me suis livré pendant ma retraite : je ne savois, en l'entreprenant, si je le rendrois jamais public ; et quand il a été fait, de grands motifs ont déterminé mon incertitude. Je supplie votre majesté de ne porter de jugement sur cet ouvrage, qu'après l'avoir lu tout entier : c'est dans sa manière calme et supérieure de juger les hommes et les choses, que je mets ma confiance ; car je n'ai point laissé d'amis autour d'elle, quoiqu'il m'eût été bien facile d'en faire. Loin de tout, et n'aspirant plus à rien, c'est par un sentiment pur et digne des grandes qualités de V. M., que je désire ardemment son approbation ;

approbation ; et c'est avec un cœur pénétré de son infinie bonté, que j'ose au moins solliciter son indulgence. Je mets aux pieds de V. M. les sentimens profonds d'amour et de respect pour sa personne, qui me suivront jusqu'au tombeau, et qui s'unissent à tous ceux que je dois, comme étant de S. M. le plus humble et le plus obéissant serviteur,

NECKER.

NOTE. *Le roi accueillit mal, et la lettre de M. Necker, et son mémoire. Voici la lettre qu'il adressa à M. de Vergennes en cette circonstance.*

LETTRE XII.

. . . . . 1782.

Vous recevrez ci - joint, monsieur, l'ouvrage que j'ai seulement parcouru, et où j'ai mis çà et là quelques notes, mais sans suite. En tout état de cause, il me semble que s'il avoit les meilleures intentions possibles, il auroit adressé l'ouvrage manuscrit à son successeur, au lieu de l'envoyer au public ; mais il aura voulu nourrir son parti ; et parce qu'il aura prévu mes intentions, il aura pris les devans en prévenant les usages qui en permettent la publication. Vous verrez, dans sa lettre, qu'il fait le *calin ;* il sera instruit de l'effet de celle de sa démission.

LOUIS.

LETTRE XIII.

23 Mai 1783.

Je ne sais pas si je commets une indiscrétion, monsieur, mais ma confiance en vous m'engage à ne vous rien cacher. M. Dangivilliers m'a envoyé le billet, sans me dire si c'étoit de mon aveu ou non ; il est vrai que la reine me demanda, sur le mauvais état de la santé de M. Necker, qu'il pût venir passer quelque temps auprès de Paris, pour voir des médecins : je le lui ai accordé, à condition qu'il ne viendroit pas à Paris, et qu'il verroit très-peu de monde. Je vous confierai, qu'avant de me le demander, elle m'avoit demandé s'il n'y avoit pas d'opération de finances prochaine : et elle m'a dit qu'elle ne m'auroit pas fait la demande, s'il devoit y en avoir : en tout, elle me parut, comme je le savois, très-peu attachée à la personne de M. Necker. Je vous avouerai que m'y étant mal pris, cet hiver, l'occasion n'étoit plus la même; et que je ne vois que peu de différence

entre une province peu éloignée, et une campagne. Lyon étoit peut-être pris à cause des *agioteurs ;* j'ai pensé ainsi, qu'en montrant de l'indifférence à son personnel, cela lui donneroit moins de célébrité. Ce n'est pas pourtant que je veuille le perdre de vue, ni ses amis ; j'envoyai chercher M. de Castries, après que la reine m'eut demandé la permission ; je lui dis ce que j'avois dit à la reine, et j'ajoutai qu'il devoit se souvenir, il y a deux ans, qu'au départ de M. d'Ormesson, je lui avois mandé formellement que M. Necker, ni ses amis, ne devoient pas songer qu'il rentrât jamais en place ; que si M. Necker se tenoit tranquille, et que ses amis ne fissent pas parler de lui, je le laisserois tranquille ; mais que si, par rapport à lui, il s'élevoit des bruits, et qu'il se fît des choses contraires aux opérations du gouvernement, ce seroit moi qui me croirois attaqué ; et qu'alors je le renverrois à *Genève*, et qu'il ne reviendroit jamais plus en France. Je laisse à votre sagesse à communiquer ce que vous voudrez de

cela au contrôleur-général ; je comptois lui en parler moi-même jeudi, mais il seroit peut-être trop tard. J'ai compté sur sa discrétion sur les particularités qui y sont contenues : il peut dire que le personnel de M. Necker lui est indifférent ; et que, comptant sur mes bontés et sur celles de la reine, il ne craint rien ; mais sur-tout qu'il prenne garde à ses amis vrais ou faux. Tant qu'il ne s'occupera que de la chose publique, il peut être tranquille. Je ne peux finir cette lettre sans vous rappeler que le (20) (10) mai est passé ; j'espère qu'il s'en passera encore comme celui-ci.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur les lettres onzième, douzième et treizième.

Comme ces trois lettres ont déjà été publiées avec de très-longs commentaires, il est inutile d'y en ajouter de nouveaux.

L'administration de M. Necker occupe une si grande partie du règne de Louis XVI, qu'il faudroit presque autant de volumes que ce ministre célèbre en a écrits, pour contenir tout ce qu'on pourroit dire à ce sujet.

Ces lettres prouvent que M. Necker avoit acquis une force réelle et imposante, puisqu'elle le soutint contre les efforts réunis de tout le cabinet de Versailles, et donna au roi assez de fermeté pour résister au vœu unanime de son conseil, qui ne cessoit de le presser d'agir en despote, en déployant toute l'autorité dont il étoit revêtu.

LETTRE XIV.

A M. de Vergennes.

. . . . 1783.

Je vous renvoie, monsieur, avec les interceptions ordinaires, les dépêches d'Espagne que vous m'avez envoyées. Nous nous attendions bien à la mauvaise humeur du ministre espagnol, quand il verroit que nous avions mieux vu que lui les événemens qui devoient arriver; mais il est bien fâcheux que cela tourne au détriment de la chose. M. d'Aranda est bien indiscret, de nous faire souffrir de sa mauvaise humeur contre son pays : j'approuve le projet de M. Montmorin, que vous écriviez directement à M. *Florida Blanca ;* vous n'avez qu'à en dresser la lettre, que vous lirez dans un comité, où nous prendrons les déterminations qu'il faut sur les opérations ultérieures.

J'ai vu la reine après qu'elle vous a vu. Elle m'a paru fort affectée du sentiment

d'inquiétude, bien juste, sur la guerre qui pourroit éclater, d'un moment à l'autre, entre deux rivaux si près l'un de l'autre; elle m'a parlé aussi de ce que vous n'aviez rien fait pour la prévenir. J'ai tâché de lui prouver que vous aviez fait ce qui étoit en vous, et que nous étions prêts à faire toutes les démarches amicales que la cour de Vienne pourroit nous suggérer; mais en même-temps je ne lui ai pas laissé ignorer le peu de fondement que je voyois aux acquisitions de la maison d'Autriche, et que nous n'étions nullement obligés à la secourir pour les soutenir; et de plus, je l'ai bien assurée que le roi de *Prusse* ne pourroit pas nous détourner de l'alliance; et qu'on pouvoit désapprouver la conduite d'un allié, sans se brouiller avec lui. Elle avoit très-peu reçu de l'empereur et de l'impératrice, ainsi que de M. de Mercy. Tout cela est pour votre instruction, afin que vous puissiez parler le même langage. Je pense bien, comme vous, qu'il ne faut pas faire des démarches qui donneroient une sanction à l'usurpation de la cour de Vienne,

et je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous avez dit à M. de Mercy.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quatorzième lettre.

Cette lettre, qui a aussi été déjà publiée, est relative à l'alliance formée en 1783, entre le cabinet de Versailles et la maison d'Autriche, et aux projets de Joseph II sur la Bavière, après le traité qui eut lieu à cette époque. On y a attaché beaucoup d'importance, en ce qu'elle découvre plusieurs faits qui n'étoient pas connus alors : cette lettre montre ce que le roi pensoit lui-même de la conduite de son allié, et présente une peinture fidèle des rapports politiques de la France avec la cour de Vienne. Mais ce qui frappe le plus, c'est la grande influence que la reine avoit alors dans le cabinet. Dix années de lutte continuelle entre cette princesse et son époux, s'étoient écoulées ; et sa passion pour sa maison ne s'étoit point af-

foiblie. Il est infiniment curieux d'observer la secrète intelligence du monarque et du ministre, et le soin qu'ils prennent de s'accorder sur l'uniformité de ce qu'ils doivent lui dire.

Ces circonstances qui eurent, dans le temps, une influence considérable, quoique secondaire, sur les affaires de France, méritent de fixer l'attention de l'historien.

LETTRE XV.

A M. de Malesherbes.

Versailles, 13 Déc. 1786.

J'AIME et j'estime les hommes, mon cher Malesherbes, qui, par des ouvrages utiles, prouvent qu'ils font un sage emploi de leurs lumières; mais je n'encouragerai jamais, par aucun bienfait particulier, les productions qui tendent à la démoralisation générale. Voltaire, Rousseau, Diderot et leurs pareils qui, un instant, ont obtenu mon admiration, que j'ai su priser depuis, ont perverti la jeunesse qui lit avec ivresse, et la classe la plus nombreuse des hommes qui lisent sans réflexion. Sans doute, mon cher Malesherbes, la liberté de la presse agrandit la sphère des connoissances humaines; sans doute, il est à désirer que les gens de lettres puissent manifester leurs pensées, sans l'assentiment d'une censure quelconque; mais les hommes sont toujours si au-delà du point où la sagesse devroit les arrêter, qu'il faut

non-seulement une police sévère pour les livres, mais une surveillance active envers ceux qui sont chargés de les examiner, pour que les mauvais livres aient le moins de publicité possible. Je le sais, toute inquisition est odieuse, mais il faut un frein à la licence, car sans ce moyen, la religion et les mœurs perdroient bientôt de leur pouvoir, et la puissance royale, de ce respect dont elle doit être toujours environnée. Nos philosophes modernes n'ont exalté les bienfaits de la liberté, que pour jeter avec plus d'adresse dans les esprits, des semences de rebellion. Prenons-y garde, nous aurons peut-être un jour à nous reprocher un peu trop d'indulgence pour les philosophes et pour leurs opinions. Je crains qu'ils ne séduisent la jeunesse, et qu'ils ne préparent bien des troubles à cette génération qui les protège. Les remontrances du clergé sont en partie fondées; je ne puis qu'applaudir à sa prévoyance. Vous avez promis en mon nom, dans l'assemblée du clergé, de poursuivre les mauvais livres, les livres impies. Nous tiendrons notre

promesse, parce que la philosophie trop audacieuse du siècle, a une arrière-pensée, qu'elle corrompt la jeunesse, et tend à tout troubler et à tout diviser.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quinzième lettre.

Parmi tous ceux qui ont joué un rôle distingué dans la révolution de France, il y en a peu qui méritent l'estime et la vénération générale, comme M. de Malesherbes. Les services de M. Turgot, quelque éminens qu'ils aient été, finissent, en quelque façon, avec son administration. M. de Malesherbes, quoique retiré depuis longtemps des affaires du cabinet, ne cessa jamais de donner des conseils et des instructions au roi.

Cette lettre à M. de Malesherbes, semble être une réponse aux remontrances que ce ministre avoit faites au sujet de quelques mesures de rigueur prises par le gouverne-

ment, contre les écrivains philosophes du temps; et le roi se justifie, en lui faisant sa confession de foi sur ces philosophes et sur leurs ouvrages. Elle est entièrement intéressante, sous plusieurs rapports; elle manifeste beaucoup de candeur dans le monarque, eu égard à la propagation des idées les plus libérales sur la liberté civile et religieuse; et il y fait plusieurs observations très-justes, sur les abus qu'occasionnoient alors ces priviléges inestimables. Il paroît que le roi avoit été, pendant un certain temps, un des admirateurs des ouvrages de Voltaire, Rousseau, Diderot, et quelques autres écrivains de cette école. Mais qui peut le blâmer raisonnablement, d'avoir formé le sage dessein de ne plus favoriser des productions qu'il regardoit comme pernicieuses et destructives de toute moralité?

Les apologistes de ces écrivains nous disent qu'ils se servirent des armes qui leur parurent les plus propres à combattre, avec succès, le despotisme et la superstition; et que, suivant la maxime du poète de Rome, le ridicule étoit un moyen plus puissant et plus sûr, que des réfutations sérieuses et formelles.

Il y a, nous en conviendrons, des préjugés si enracinés dans l'esprit humain, qu'il est peut-être impossible de les détruire, sans faire usage de toutes les ressources que cet esprit fournit lui-même; mais on doit se rappeler que Milton, Locke et Sidney renversèrent le despotisme des Stuarts, sans employer des moyens indignes d'une ame noble et pure; et que les illustres réformateurs du quinzième siècle épurèrent la morale de l'Europe, en sapant les fondemens des arrogantes prétentions du pape et du sacerdoce.

Quel est l'ami d'une liberté juste, sage, raisonnable et raisonnée, et d'une religion pure et généreuse, qui élève l'ame et lui donne une véritable énergie, au lieu de l'avilir et de la décourager, qui ne blâme, non-seulement, mais qui n'abhorre les efforts égarés et l'ardeur insensée de quelques Don-Quichottes de la philosophie? Quelles justes censures ne méritent pas ces outrés réformateurs, soit en France, soit dans d'autres pays; lorsque, par l'intempérance de leur zèle, ils forcent des ames épouvantées, à l'aspect horrible d'une triste

et décourageante annihilation, à chercher un asile funeste, une trompeuse et cruelle consolation, dans les bras du despotisme et de la superstition ? On pouvoit se flatter de combattre ces ennemis avec succès; on pouvoit même espérer de les vaincre ; mais ne cessons jamais de nous écrier avec Jaffier : « Garde-moi de mes amis ! » (Save me from my friends). (*Otway*, *Venice Preserved*).

L'hommage rendu par le roi à la liberté de la presse, lui fait honneur, quoiqu'il ne paroisse être ici qu'un simple assentiment au principe exprimé dans la remontrance de l'ex-ministre. « Sans doute, mon cher » Malesherbes, lui dit le monarque, la li- » berté de la presse agrandit la sphère des » connoissances humaines; et il seroit à » désirer que les hommes de lettres pussent » manifester toujours leurs opinions, sans » l'assentiment d'une censure quelconque ». Jusques-là, le roi et son instructeur philosophe, sont entièrement d'accord ; mais quoique nous reconnoissions avec le premier, que les hommes sont enclins à aller au-delà du point où la sagesse devroit les arrêter ;

arrêter; et quelque difficile qu'il puisse être de déterminer exactement ce point important, nous ne craignons pas de dire, parce que nous en avons la conviction, que le remède qu'il propose est cent fois pire que le mal.

La force de cette vérité se présente immédiatement à son esprit. « Je sais, ajoute-» t-il, que toute inquisition est odieuse; » mais il faut un frein à la licence. »

Il n'y a point de problême, en fait de gouvernement, plus difficile à résoudre, que celui de la liberté de la presse, et de la juste mesure qu'on peut et l'on doit lui donner. On s'est épuisé en raisonnemens et en déclamations sur ce sujet; et quoiqu'on reconnoisse que cette liberté est un des droits primordiaux et imprescriptibles du citoyen, il y a bien peu de gouvernemens qui se nomment libres, qui l'aient fixée sur sa véritable base.

Au moment même où le roi se déchaîne contre la licence et l'immoralité des philosophes modernes, il loue la prévoyance de son clergé. Cette garde prétorienne du despotisme avoit pris l'alarme, avec rai-

son, depuis long-temps. Ces sentinelles cautieuses et vigilantes avoient vu, depuis long-temps, Annibal aux portes du Capitole. Le roi rappelle à M. de Malesherbes l'engagement qu'il avoit pris, en son nom, avec cet ordre sacré de poursuivre les mauvais livres, les livres impies. Le ministre, à ce qu'il paroît, avoit négligé de remplir cette partie de son devoir : le roi lui rappelle sa promesse ; mais avant que de condamner M. de Malesherbes, il nous paroît juste et raisonnable d'examiner quelle espèce d'impiété on désiroit particulièrement qu'il réprimât, et qu'il punît. C'est dans les actes d'accusation contre les philosophes et la philosophie, qui sont contenus dans les remontrances du clergé, que nous devons les trouver et les chercher.

Onze ans avant que cette lettre fût écrite, le roi nomma des commissaires pour entendre ces plaintes. « L'incrédulité, dit la » députation, à la tête de laquelle on voyoit » l'archevêque de Toulouse ; l'incrédulité » envahit tous les âges, tous les états, » toutes les conditions. Le monstrueux

» athéïsme est devenu l'opinion domi-
» nante. » Une tirade éloquente contre l'athéïsme et l'infidélité, suit cette dénonciation; et il n'y a pas de doute que plusieurs des observations de ces savans prélats, sur les conséquences funestes de ce relâchement dans la foi, ne fussent très-justes et très-fondées. Mais quoique cette impiété ne pût qu'enfanter beaucoup de maux, il y avoit une autre aberration de l'unité de la foi, qui ne méritoit pas moins d'être réprimée par la puissance civile. Cet ennemi de l'ordre religieux et social, c'étoit le protestantisme. « Cette secte, ajoute la
» députation, frappée depuis long-temps
» des anathèmes de deux puissances, (l'é-
» glise et l'Etat) ose se reproduire. Inti-
» midée autrefois par la sévérité des lois;
» retenue par les soins d'une vigilance
» suivie, qui s'opposoit à ses projets, elle
» cherchoit la solitude des déserts; elle
» choisissoit les ténèbres de la nuit. Main-
» tenant elle arbore l'étendard du schisme;
» les prédicans y débitent leurs maximes
» fanatiques; ils font la cène; ils célèbrent
» des mariages.

» Nous ne cherchons pas, Sire, à con-
» noître la source de la liberté dont les pro-
» testans jouissent. Que votre majesté daigne
» s'en informer; qu'on lui dise pourquoi,
» au mépris de l'autorité, les religionnai-
» res font des temples de leurs maisons;
» pourquoi, dans quelques provinces, ils
» ont entrepris d'en construire, sans crain-
» dre les regards du gouvernement? Qu'on
» vous dise, Sire, pourquoi des unions
» que toutes les lois civiles et canoniques
» réprouvent, sont impunément contrac-
» tées au prêche, sous la foi du mariage;
» et d'où vient que, contre la volonté du
» prince, on ravit tous les jours aux
» ministres de notre sainte religion, de
» tendres enfans, pour les présenter aux
» maîtres de l'erreur, qui leur font sucer
» tranquillement son poison avec le lait?
» Qui enhardit ainsi ces docteurs du men-
» songe, ces émules sacriléges de notre
» ministère, à usurper le nom et les droits
» de pasteurs de la sainte église?..... Nous
» vous en conjurons, Sire, ne différez pas
» d'ôter à l'erreur l'espoir d'avoir parmi
» nous des temples et des autels; achevez

» l'ouvrage que Louis-le-Grand avoit en-
» trepris, et que Louis le Bien-aimé a
» continué. Il vous est réservé de porter ce
» dernier coup au calvinisme dans vos
» Etats........ »

La plainte portée par le clergé, de l'audace avec laquelle les protestans osoient retirer leurs enfans de dessous la tutèle des prêtres romains, étoit certainement bien fondée. Enhardis par la tolérance du moment, les religionnaires se rendoient quelquefois coupables de cette infraction des lois. Ne pouvant, sous ce régime tyrannique, suivre le premier vœu de la nature, sans agir contre leur conscience; leurs mariages n'étant pas reconnus, et étant même prohibés; ce lien sacré chez toutes les nations, et la première, la plus forte base de l'ordre et des mœurs, leur étoit interdit. Placés entre la honte légale, et la honte du crime, ils ne pouvoient hésiter; l'illégitimité de leur union suivoit leurs malheureux enfans dans la société; et condamnés ainsi, en naissant, à l'infamie, ils ne pouvoient évidemment trouver leur salut que dans le giron de

l'église. Quelquefois, cependant, ils osoient les enlever, ou plutôt les dérober de cet asile sacré : et quelle est l'ame assez aveuglée sur l'influence puissante des opinions religieuses ; quel est le cœur assez insensible aux sollicitudes paternelles, sur un sujet aussi important, quelque erronées qu'elles puissent être, pour ne pas les excuser, et même les absoudre ?

Cinq ans après cette époque, en 1780, le zèle du clergé le porta à réitérer ses doléances. « Il étoit du devoir de notre mi-
» nistère, Sire, disoient-ils alors au roi,
» de fixer d'abord les regards de votre
» majesté sur les plaies cruelles et pro-
» fondes faites au corps entier des vérités
» révélées, par une doctrine ennemie de
» tout culte, et destructive de toute auto-
» rité. Hélas ! ce n'est pas la seule cala-
» mité qu'éprouve l'église gallicane ! L'hé-
» résie, devenue chaque jour plus fière et
» plus entreprenante, à l'ombre d'une
» longue impunité, ne se lasse point de
» déchirer le sein infortuné de cette mère
» tendre et affligée. Pendant les beaux jours
» du règne de votre auguste aïeul, une

» sage administration, prévoyante et
» ferme, avoit, par des voies purement
» réprimantes, contenu et même éclairé
» nos frères errans. Déjà d'innombrables
» conversions faisoient naître la douce
» espérance que toutes les brebis d'Israël
» ne formeroient plus qu'un même trou-
» peau sous les lois d'un seul pasteur,
» quand se relâchèrent insensiblement les
» ressorts salutaires d'une police combinée
» avec tant de sagesse.

» Pour peu qu'on rapproche les plain-
» tes successivement portées au pied du
» trône, depuis 1745, par les assemblées
» du clergé, la marche hardie des reli-
» gionnaires présente des accroissemens
» sensibles, et la plus effrayante progres-
» sion....... Autrefois, les religionnaires
» étoient rigoureusement exclus, suivant
» les ordonnances, des charges, emplois
» publics, places municipales et autres,
» etc..... Aujourd'hui les infractions se
» multiplient : autrefois ils ne tenoient
» point d'assemblées pour cause de reli-
» gion ; on les convoquoit secrètement
» dans des lieux écartés et solitaires....

» Aujourd'hui elles sont notoires et ré-
» gulières. Des prêches établis aux portes
» des plus grandes villes, insultent aux
» ordonnances, par des chants tumultueux,
» et de bruyantes cérémonies. Le royaume
» est inondé d'une multitude de faux pas-
» teurs, qui ne craignent pas de porter
» aux malades la cène, sans mystère; de
» répandre des imprimés en forme d'ins-
» tructions et de mandemens, sur les
» grands événemens de la nation..... Ils
» osent même, dans quelques provinces,
» délivrer des actes de baptême et de ma-
» riage, dressés avec une espèce d'authen-
» ticité, en vertu d'ordres supérieurs don-
» nés au commencement de l'année 1774,
» (sous le ministère de Turgot et de
» Malesherbes); ces ordres ne sont pas
» encore révoqués, malgré l'indignation
» que le feu roi fit éclater à ce sujet.....
» Autrefois les religionnaires ne se per-
» mettoient pas de dogmatiser en public...
» Aujourd'hui, chaque jour est, pour ainsi
» dire, marqué par de nouvelles irrévé-
» rences contre nos cérémonies et nos mys-
» tères.... Ici, le signe vénérable de no-

» tre rédemption a été brisé.... Là, d'horribles blasphêmes ont été proférés contre la personne adorable de Jesus-Christ, présent dans la sainte eucharistie ; plus loin, d'anciens catholiques s'arrachent au joug pénible de notre morale, pour se jeter, avec scandale, dans les bras d'une secte libre et indépendante..... Qu'on pèse, en un mot, sur ces entreprises des protestans, faites avec une audace nouvelle, et depuis long-temps sans exemple ; qu'on interroge cette foule d'écrits composés en leur faveur, et distribués avec une singulière profusion ; qu'on prête l'oreille au cri général qui retentit d'un bout de la France à l'autre. Il semble que l'église est menacée de partager l'empire avec une orgueilleuse rivale ; et que la patrie aura encore la douleur de voir élever, dans son sein, autel contre autel..... »

Après quelques autres détails sur les calamités dont le protestantisme menaçoit l'église catholique, et une répétition des observations rebattues de l'immortel évêque de Meaux, « que l'incrédulité moderne étoit un détesta-

» ble rejeton de la tige fatale plantée dans
» le seizième siècle, par les chefs de la ré-
» forme; » tandis qu'un examen plus profond et plus impartial leur auroit prouvé qu'elle n'étoit que le résultat des absurdités monstrueuses et incompréhensibles que l'ignorance, la superstition, et des vues mondaines avoient introduites dans la primitive église, ces docteurs ajoutent, avec une admirable confiance, « que la
» diversité des cultes publics, est presque
» toujours un véritable foyer de dissen-
» tions. Supposons, disent-ils, que l'évé-
» nement mémorable consommé dans le
» dernier siècle (la révocation de l'édit
» de Nantes) par un monarque si pro-
» fond dans l'art de régner, ait réelle-
» ment fait éclore les prétendus maux dont
» l'accusent ses détracteurs, en versant,
» au sein des nations étrangères, d'im-
» menses trésors, des colonies florissantes,
» et la précieuse connoissance de nos arts
» et de nos manufactures; comment répa-
» rer de semblables pertes, après la ré-
» volution de cent années presqu'accom-
» plies? Ne seroit-ce pas aigrir, enveni-

» mer la plaie au lieu de la fermer, que
» de vouloir aujourd'hui, par une seconde
» opération, nous enlever les grands avan-
» tages qui nous ont consolés de la pre-
» mière ? Nous appelons ainsi l'unité de
» culte religieux, et la solidité de l'ordre
» civil. Eh ! quels titres nouveaux auroit
» donc acquis, sur la bienveillance des
» rois, cet assemblage d'hommes indé-
» pendans, qui se glorifioient autrefois,
» dans de séditieux écrits, d'avoir décou-
» vert la source purement humaine de
» l'autorité royale ; tandis que l'enseigne-
» ment catholique en place le berceau dans
» le ciel, et nous le représente couvert
» des rayons mêmes de la divinité ? »

Si ces actes des assemblées du clergé étoient moins authentiques, on pourroit douter qu'à la fin dix-huitième siècle, et dans un pays aussi civilisé que l'étoit la France à cette époque, il ait pu exister un corps d'hommes instruits, qui aient osé hasarder leur réputation, en s'avouant auteurs d'une pareille rapsodie. Il faut pourtant leur rendre en même-temps la justice de reconnoître, qu'en demandant à grands

cris la répression de l'hérésie, ils témoignoient hautement toute leur horreur pour le gibet et les dragonnades ; en déclarant solennellement que l'état ecclésiastique est, de toutes les professions, la plus essentiellement éloignée des voies de rigueur. Ils recommandoient cependant, avec chaleur, une mesure des plus immorales, en conseillant d'augmenter les gratifications accordées aux nouveaux convertis ; mais seulement à condition « qu'on n'accorderoit aucune nouvelle pension, que sur » la représentation d'un certificat authentique d'abjuration, ou de quelque autre » titre équivalent, et sous l'obligation de » rapporter, tous les ans, un certificat de » catholicisme, délivré sans frais, par » l'ordinaire du lieu où le nouveau converti feroit sa résidence ; » mesure par laquelle le fanatisme offroit évidemment une récompense à l'hypocrisie.

Soit que le roi n'eût pas encore cessé d'admirer les ouvrages de Voltaire, Rousseau, Diderot, et leurs pareils ; ou soit qu'il eût plus de lumières que toute l'assemblée de son clergé ; on trouve, à la

marge de ces remontrances, des notes qui semblent annoncer un penchant secret pour cette hérésie, que le sacerdoce désiroit si vivement d'extirper. Voici une des observations qu'il fait : « Il est assez singulier, » dit-il, qu'on se plaigne des protestans, » parce qu'ils manifestent leur joie lors- » que la Providence m'accorde un fils, ou » lorsque je remporte quelque victoire sur » les Anglais. A quelle extrémité les pré- » jugés portent-ils les hommes ? » Et dans un autre endroit : « Des évêques très- » dignes de confiance m'ont assuré que » toute conversion qui n'est pas absolu- » ment volontaire, est contraire à l'esprit » de la religion ; et que, pour être méri- » toire et louable, il faut qu'elle soit le » résultat d'une conscience libre et éclai- » rée. »

Il est permis de douter de la réalité du catholicisme du roi, à cette époque, même dans le sens le plus restreint. Parmi les accusations intentées contre les protestans, dans ces remontrances, il y en avoit une plus affreuse que le simple calvinisme. « Sans invoquer ici, disent-ils, la notoriété

» publique, ni se prévaloir des aveux échap-
» pés à l'indiscrétion des célèbres calvinis-
» tes, n'avons-nous pas vu l'école même de
» Genève donner, il y a trois ans, le scanda-
» leux spectacle d'une thèse publique et non
» contredite, dans laquelle on n'a pas rougi
» de mettre en problême la divinité de N.
» S. Jesus-Christ, borne immuable qui sé-
» para toujours le simple déïsme du véri-
» table christianisme ? »

Sans mettre en question nous-mêmes cette dernière assertion du clergé, sur un point de doctrine qu'ils veulent établir, et qui découvre plus d'ignorance, en fait de christianisme, qu'on ne pourroit en supposer à un corps aussi instruit, le roi se contente d'observer que « les protestans pourroient blâ-
» mer aussi sévèrement les thèses de l'abbé
» de Prades. » Ces thèses, de l'abbé de Prades, étoient des recherches en faveur du pur matérialisme ; nom qu'on donne à l'athéïsme en France, où les discussions théologiques sont si peu familières; elles avoient été soutenues à la Sorbonne, et l'archevêque de Toulouse, un des chefs de la députation du clergé, qui présenta cette remon-

trance contre les protestans, étoit un des apôtres les plus distingués de cette doctrine. « Tant que ces reproches dureront, dit le » roi, les rapprochemens pourront-ils s'ef- » fectuer? les deux cultes doivent s'édifier » à l'envi, par de bonnes actions, et ne pas » s'aigrir par des accusations offensantes, » vraies ou fausses. » Quoiqu'on ait beaucoup de raison de douter si le roi, à cette époque, étoit aussi zélé catholique qu'il convenoit au fils aîné de l'église, il n'en est aucune qui puisse nous empêcher de le croire, alors, meilleur chrétien et meilleur philosophe que son clergé.

Six ans après cette remontrance, on le voit abjurer ces opinions hétérodoxes, du moins eu égard à la philosophie. « Nos » philosophes modernes, dit-il, n'ont » exalté les bienfaits de la liberté, que pour » jeter avec plus d'adresse dans les esprits » des semences de rebellion. Prenons-y » garde, nous aurons peut-être un jour » à nous reprocher un peu trop d'indul- » gence pour les philosophes et pour leurs » opinions. Je crains qu'ils ne séduisent la » jeunesse, et qu'ils ne préparent bien des

» troubles à cette génération qui les pro-
» tège. Les remontrances du clergé sont en
» partie fondées..... La philosophie, trop
» audacieuse du siècle, a une arrière-
» pensée.....»

L'événement que l'esprit prophétique du roi vouloit éviter, s'approchoit rapidement. On pourroit même avancer qu'il étoit déjà consommé ; et certainement, lorsque six ans après il dictoit sa défense à M. de Malesherbes, dans la sombre prison du Temple, il ne put que se rappeler quelques-unes de ses observations sur l'entière liberté qu'il avoit accordée aux philosophes.

Il n'est que trop ordinaire aux infortunés, d'attribuer les événemens à des causes qui n'ont aucune liaison nécessaire avec ceux qui les accablent. Ce ne sont pas les lumières de la philosophie qui amenèrent ces catastrophes funestes, dont les philosophes furent eux-mêmes les victimes; c'est cette ignorance déplorable, que le despotisme se plaît à entretenir pour former des esclaves, et qui devient, à son tour, un despote bien plus terrible, lorsqu'elle a une fois secoué le joug.

Si

Si la publication d'ouvrages impies et licencieux est une de ces accusations dont plusieurs écrivains auront beaucoup de peine à se disculper, quels éloges ne doit-on pas donner à ceux qui contribuèrent, par leurs travaux, à adoucir cet odieux esprit d'intolérance, que le clergé manifestoit dans ses remontrances ?

LETTRE XVI.

A M. de Malesherbes.

Paris, 28 Déc. 1786.

L'AUTORITÉ a toujours besoin, mon cher Malesherbes, d'être environnée de respect. Le zèle indiscret de quelques magistrats, les écrits virulens de quelques gens de lettres relativement aux lettres de cachet, est un scandale. Les parlemens qui, depuis environ trente ans, se sont imaginés que l'autorité royale a besoin de leur sanction pour punir légalement, ont pris part dans la querelle, et l'ont rendue plus grave. Je ne crois pas devoir céder, quoique vos sages avis me soient présens, et que vous vous soyez déclaré contre les lettres de cachet. Je n'aurois point fait usage le premier de l'œuvre du père Joseph; mais j'ai pensé que dans le siècle où nous sommes, il ne faut point détruire la seule force répressive dont j'ai nécessairement besoin dans certaines circonstances. Je sais qu'il y a

d'étranges abus dans la manière de faire usage des lettres de cachet ; mais quelle est la chose dont on n'abuse pas? L'ouvrage de M. de Mirabeau, sur les prisons d'état, que j'ai lu avec attention, renferme des vues profondes. Je regrette vivement que l'auteur, par son inconduite, m'empêche de croire à ses principes philantropiques. Il n'en faut pas moins, mon cher Malesherbes, profiter de tout ce que vous trouverez d'utile dans son ouvrage; puis bien se convaincre des abus, et remédier promptement au mal. Présentez-moi donc vos vues régénératrices dans cette partie, et je me ferai un devoir de les méditer.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la seizième lettre.

Dans la dernière lettre, nous avons vu le roi très-animé contre les philosophes. Il semble qu'elle n'étoit que le prélude de

celle-ci, où il justifie, auprès de M. de Malesherbes, la sévérité qu'il a déployée contre eux. On a déjà fait observer que l'abolition rigoureuse des lettres de cachet, avoit été une des conditions de M. de Malesherbes, en entrant au ministère. L'impression qu'avoit faite, sur l'esprit du roi, l'éloquente peinture que ce ministre lui avoit tracée dans son mémoire, sur ce sujet; et sur-tout les argumens persuasifs qu'il avoit trouvés dans le déchirant tableau des victimes infortunées de la vengeance royale ou ministérielle, s'étoit probablement un peu effacée au bout de dix ou douze ans; et, comme la philosophie avoit manifesté depuis plus hautement ses prétentions, le roi se décide à faire usage de ces terribles moyens de répression, et il fait part à M. de Malesherbes de ses intentions à ce sujet.

Mais ce n'étoit pas quelques hommes de lettres isolés, que le roi avoit alors à combattre. La doctrine proclamée par M. de Malesherbes, au sujet des lettres de cachet, avoit pénétré jusques dans les hautes cours de justice, et les parlemens étoient

en insurrection ouverte contre des mesures aussi arbitraires.

Le roi commence sa lettre, en disant à son ex-ministre que « l'autorité a toujours » besoin d'être environnée de respect. » Si, par respect, le roi entend ce sentiment qui naît de l'amour et de l'affection, il avoit raison; mais si, comme il n'y a que trop lieu de le présumer, en lisant attentivement cette lettre, il n'entendoit par respect qu'une soumission illimitée, il ne pouvoit pas émettre alors une doctrine plus subversive de l'autorité même.

Il est très-probable que cette habitude détestable du despotisme lui avoit été suggérée par quelqu'un de ceux qui l'environnoient, et qui s'imaginoient malheureusement que la force est le meilleur moyen de gouverner. Dans la dernière lettre, nous avons vu le soin que prenoit le clergé de lui mettre sous les yeux l'exemple que ses prédécesseurs lui avoient donné, en faisant l'usage le plus terrible et le plus impolitique de leur pouvoir : les inconséquences et les contradictions dans lesquelles il tombe, en écrivant celle-ci à

M. de Malesherbes, prouvent que son cœur n'étoit pas d'accord, en cette occasion, avec sa plume.

Il reconnoît virtuellement l'illégalité de ces actes, dont on fait, il le sait, d'étranges abus. Il admire les observations de Mirabeau sur ce sujet, « elles renferment » des vues profondes; mais il regrette vive- » ment l'inconduite de cet homme d'Etat, » comme s'il y avoit une liaison nécessaire entre l'écrivain et la question importante qu'il traite.

Si Louis XVI étoit quelquefois irrésolu dans sa persévérance à faire le bien, il est aussi juste de reconnoître qu'il hésitoit toujours lorsqu'il lui falloit faire le mal. Il est frappé de l'énormité de celui qu'il est sur le point de commettre : il sent tout ce qu'il y a d'horrible à priver les gens arbitrairement de leur liberté; son ame recule à la vue de ces actes de despotisme, qui ne sont familiers qu'aux tyrans. Il consulte M. de Malesherbes, comme son directeur politique; il le conjure de lui présenter ses vues régénératrices sur une partie aussi importante de

l'administration ; et il l'assure qu'il se fera un devoir de les méditer. Heureux, à un certain point, le pays où des hommes probes et indépendans peuvent se placer ainsi entre le foible et le puissant ; et apprendre à ce dernier que la sûreté personnelle des citoyens est le plus inestimable et le plus sacré de tous les droits ! mais, plus heureux encore l'Etat où la loi les protège tous également ; et où une pareille interposition est inutile, puisqu'il ne peut y avoir d'abus !

LETTRE XVII.

A M. Berthier, Intendant de Paris.

Paris, 28 Décembre 1786.

Vous avez présenté à mon conseil d'Etat un projet dicté par la plus pure philantropie. J'aime beaucoup vos moyens pour extirper la mendicité de mes Etats. Utiliser les pauvres, mais ne point ajouter à leurs infortunes ; élever des lieux de retraite où l'humanité dicte des lois, où la sagesse veille, où l'amour du travail soit récompensé, où la jeunesse active soit toujours occupée, et la vieillesse souffrante soulagée ; voilà le motif, le but de votre projet. La corvée est abolie, mais les routes exigent un entretien continuel et dispendieux ; vos hospices de mendians valides ne pourroient-ils pas fournir les ouvriers travailleurs qui seroient chargés d'entretenir les routes, d'en construire de nouvelles ? Je vois dans ces lieux de retraite des armées de pionniers se former, parcourir les cam-

pagnes : stationnés sur les grandes routes, ils remédieront à l'intempérie des saisons, aux accidens, et entretiendront une libre circulation dans toute la France. Il me paroît cependant que vous vous êtes trop peu occupé des moyens les moins onéreux pour le peuple, de fournir à l'entretien de vos établissemens en faveur de la mendicité. Le peuple n'est déjà que trop accablé d'impôts ; faut-il le surcharger encore, et rendre nul le bienfait de l'abolition de la corvée ? Cherchons le mode le moins dispendieux, le plus agréable au peuple, et qui puisse remplir l'objet que vous vous proposez, soulager les contribuables, utiliser les pauvres, et pourvoir à l'entretien des routes. Vos connoissances, monsieur, vous fourniront sans doute de nouveaux moyens ; soyez persuadé que je les appuierai dans mon conseil.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la dix-septième lettre.

En applaudissant aux projets de M. Berthier, pour l'extirpation de la mendicité de ses Etats, le roi lui fait observer, avec beaucoup de justesse, que ce bienfait n'en seroit pas un pour le peuple, s'il lui étoit onéreux. Sous l'ancien régime, ce n'étoit qu'en utilisant les mendians, qu'on pouvoit délivrer la société de ce fléau ; mais il est très-douteux que le meilleur moyen d'y parvenir, fût de les employer sur les grands chemins ; les mendians sont rarement laborieux, et le produit de leur travail auroit à peine suffi à payer les inspecteurs nécessaires pour les surveiller. La révolution a pourvu bien plus sûrement à l'entretien de cette classe jadis si nombreuse de la société : en adoucissant le sort du pauvre, elle a presqu'entièrement débarrassé le gouvernement d'un soin pénible et affligeant. Cette lettre prouve cependant l'intérêt que le roi prenoit au sort des malheureux, et qu'il s'occupoit sans

cesse de tout ce qui pouvoit améliorer leur situation.

Ces malheureux, objets de la sollicitude de M. Berthier, avoient d'autres idées sur cette philantropie, à laquelle le monarque donnoit tant d'éloges. Il fut une des premières victimes de la fureur populaire, dans les premiers jours de la révolution. On lui imputoit le crime d'avoir accaparé les grains destinés pour la capitale, et on n'a jamais prouvé la fausseté de cette imputation ; mais sa mort fut accompagnée de circonstances atroces, qui déshonoreroient le peuple le plus barbare.

LETTRE XVIII.

A M. de Lavoisier.

15 Mars 1789.

VOTRE dernière expérience, monsieur, fixe encore toute mon admiration : cette découverte prouve que vous avez agrandi la sphère des connoissances utiles. Vos expériences sur le gaz inflammable prouvent combien vous vous occupez de cette science admirable qui, tous les jours, fait de nouveaux progrès.

La reine, et quelques personnes que je désire rendre témoins de votre découverte, se réuniront dans mon cabinet demain à sept heures du soir. Vous me ferez plaisir de m'apporter le traité des gaz inflammables.

Vous connoissez, monsieur, toute mon estime pour vous.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la dix-huitième lettre.

Les expériences que le roi engage l'illustre Lavoisier à répéter devant lui et devant sa famille, sont la base du système de la nouvelle chimie française; mais quoiqu'elles aient reçu l'approbation du monarque, et, depuis, l'assentiment de presque tout le monde chimique, il manque encore à ce système la sanction du célèbre physicien * qui jeta le premier fondement sur lequel on a élevé cet édifice aérien.

Mais, en abandonnant le sort de ces gaz à l'impartialité des savans, qui pourroit s'empêcher de déplorer celui de l'infortuné Lavoisier, et d'exécrer ses horribles assassins ?

Dans cette lettre, le roi l'invite à venir répéter ses curieuses expériences, en présence de la reine et des personnes de sa cour: quatre ans après, il supplia ses bourreaux de le laisser vivre encore quinze jours, pour qu'il pût déterminer le résultat d'une

* Priestley.

suite d'expériences importantes, qu'il avoit commencées depuis long-temps; mais ces hommes féroces furent sourds à ses prières. Ils ne connoissoient d'autre moyen de gouverner, que les confiscations; ils ne faisoient d'expériences que sur l'échafaud.

LETTRE XIX.

Billet adressé au comte d'Artois.

13 Juillet 1789, 11 heures du matin.

J'AVOIS cédé, mon cher frère, à vos sollicitations, aux représentations de quelques sujets fidèles; mais j'ai fait d'utiles réflexions. Résister en ce moment, ce seroit s'exposer à perdre la monarchie; c'est nous perdre tous. J'ai rétracté les ordres que j'avois donnés; mes troupes quitteront Paris; j'emploierai des moyens plus doux. Ne me parlez plus d'un coup d'autorité, d'un grand acte de pouvoir; je crois plus prudent de temporiser, de céder à l'orage, et de tout attendre du temps, du réveil des gens de bien, et l'amour des Français pour leur roi.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la dix-neuvième lettre.

La révolution qui se préparoit depuis long-temps, étoit sur le point d'éclater. Cette lettre au comte d'Artois, fut écrite la veille de ce jour mémorable qui forme l'époque la plus importante de l'histoire moderne. Pour la mieux entendre, il est à propos de se retracer un peu la conduite que ce frère du roi avoit tenue, au milieu des grands événemens qui avoient eu lieu pendant les deux mois qui venoient alors de s'écouler.

Quand on se fut convaincu que les notables que M. de Calonne avoit convoqués, ne vouloient ou ne pouvoient pas remédier au désordre des finances, on rappela M. Necker au ministère, et on ordonna la convocation des Etats-généraux. L'assemblée des représentans du peuple excita, comme on devoit s'y attendre, beaucoup d'alarmes parmi les ordres privilégiés; mais, comme cette convocation étoit indispensable, les parlemens, la noblesse et le clergé formèrent différens projets pour diminuer leur influence, autant

autant qu'il leur seroit possible. Le plus convenable fut de suivre le mode adopté dans la dernière convocation des Etats, en 1614, où les députés du Tiers étoient égaux, ou du moins peu supérieurs en nombre à chacun des deux autres ordres. Les notables furent aussi de cette opinion, à l'exception du bureau dont le duc de la Rochefoucault étoit membre, et qui étoit présidé par le frère aîné du roi. On ne faisoit point de mystère, à cette époque, des projets hostiles du comte d'Artois; mais la volonté du ministre, et les ordres du roi, anéantirent toutes les oppositions, et il fut déterminé que le nombre des députés du Tiers seroit égal à celui des deux ordres. Il restoit encore à décider la question bien plus importante du vote par ordres ou par têtes.

La réception qui fut faite aux députés du Tiers-état, à l'ouverture des Etats-généraux, par la noblesse, le clergé et la cour, ne donna pas lieu de rien augurer de bon de cette réunion. Les instructions données aux députés du peuple, par leurs constituans, étoient remplies de griefs et de réclamations, qui excitèrent tour-à-tour la rage et le mépris

des deux autres ordres. On parloit déjà de leur expulsion, comme d'une affaire déterminée; mais pour rendre cette mesure encore plus solennelle, le comte d'Artois, à la tête des princes, à l'exception de Monsieur, son frère, et des ducs de Penthièvre et d'Orléans, présentèrent au roi un manifeste dirigé contre les députés du peuple. Un second manifeste, qui menaçoit d'une insurrection générale de la noblesse, suivit de près le premier. Il n'étoit pas difficile de conjecturer qui devoit en être le chef; et il ne l'étoit pas davantage de deviner qu'on saisiroit avidement la première occasion de faire de ces manifestes des étendards de rebellion, aussitôt qu'on auroit pu rassembler autour d'eux un certain nombre de combattans.

La noblesse et le clergé persistèrent dans leur refus de se joindre au Tiers-état. Chaque ordre vérifia ses pouvoirs séparément; et on n'eut aucun égard aux invitations réitérées faites à la noblesse et au clergé, par les députés du peuple. Fatigués par l'opiniâtreté de ces refus, les membres du Tiers se constituèrent assemblée des communes, en se

déclarant les représentans de la nation; et comme tels, ayant le droit de délibérer seuls, et d'opiner ainsi la régénération de la France, si les deux autres ordres persistoient dans leur refus.

Cet acte de vigueur enhardit la minorité des deux autres ordres qui désiroit la réunion, à se déclarer ouvertement; mesure que la majorité eut pour but de prévenir, en engageant le roi à tenir une séance royale, dans laquelle il annonceroit sa volonté suprême; et qui étoit destinée, par le parti qui l'avoit provoquée, à être le prélude de la dissolution immédiate des Etats.

Les députés du Tiers, à qui on avoit enjoint de suspendre leurs séances, sous le prétexte des préparatifs indispensables pour cette cérémonie, se réunirent au jeu de paume de Versailles, où ils prêtèrent tous ce serment mémorable, que Bailli prononça le premier, de ne se séparer jamais, jusqu'à ce qu'ils eussent effectué les réformes nécessaires.

Le peu de commodité du local les ayant engagés à se transporter à l'église de saint Louis, ils y furent joints par la minorité

des deux autres ordres, événement qui fit prendre à l'assemblée des communes, le nom d'assemblée nationale.

Le 23 juin, jour fixé pour la séance royale, arriva enfin; et l'accueil que reçurent les députés du peuple, leur annonça les intentions les plus hostiles. Le roi leur déclara très-séchement qu'il pouvoit faire, sans leur secours, ce qu'il y avoit à faire; et le reste de la cérémonie prouva que la représentation du peuple ne pouvoit compter que sur la grandeur de ses vues, et la justice de sa cause.

Les députés étant restés assemblés après que le roi se fut retiré, le grand-maître des cérémonies de la cour leur intima, au nom du roi, l'ordre de sortir de la salle. « La nation assemblée, lui répondit Bailli, n'a point d'ordres à recevoir ». Un nouvel ordre de se retirer suivit bientôt le premier, et une réponse encore plus piquante, de la part de Mirabeau, confirma le refus de Bailli.

La nouvelle de cette scène occasionna une émeute à Versailles, mais elle fut appaisée par M. Necker.

L'assemblée nationale se renforçoit tous les jours, des transfuges des deux autres ortres ; mais la cour n'étoit pas plus oisive que le peuple. Les habitans de Paris et de Versailles s'aperçurent qu'on rassembloit des troupes dans leur voisinage, pour les environner de tous côtés. Et aussitôt qu'il y en eut un nombre suffisant, le comte d'Artois commença les hostilités qu'il avoit provoquées avec tant d'empressement, en insultant M. Necker, et engageant le roi à l'exiler de nouveau.

Les Parisiens, menacés pār ces préparatifs militaires, et voyant toute la capitale se remplir de troupes étrangères, prêtes à exécuter les ordres qu'elles avoient reçus, coururent aux armes.

Ce fut dans ce moment critique, que le roi, effrayé par l'idée des désastres auxquels il alloit livrer son royaume, ordonna aux troupes de sortir de Paris.

Cette lettre au comte d'Artois, nous fait connoître les acteurs principaux de cette entreprise périlleuse; et les expressions dont le roi se sert, nous donnent lieu de soupçonner qu'il en sentoit tout le danger, puis-

qu'il s'occupe moins de l'attaque, que du mal qui résulteroit de la résistance.

Le peuple n'avoit pas, il est vrai, des troupes aguerries et disciplinées pour le soutenir; mais il sentoit qu'il avoit ce qui valoit mieux que toutes les orgueilleuses combinaisons du pouvoir militaire. Que pouvoit, en effet, un coup d'autorité, ou ce grand acte de pouvoir que le comte d'Artois recommandoit si fortement, contre toute une nation armée par l'enthousiasme, l'indignation et l'espérance? Le roi avoit mieux raisonné, et mieux calculé les résultats. Cette fois, au moins, au milieu de ses irrésolutions et de son inconstance, il avoit heureusement eu la force de persévérer; et s'il ne voulut pas faire un grand acte de pouvoir, parce que l'attaque ou la résistance l'auroient perdu, ainsi que la monarchie, il montra un certain courage, en ne cédant pas aux sollicitations et à l'impétuosité des personnes qui, en le portant à un coup d'autorité, l'auroient perdu, et auroient perdu l'Etat sans remède.

LETTRE XX.

A M. l'archevêque d'Arles.

Ce 26 Août 1789.

Je suis content de cette démarche noble, grande et généreuse des deux premiers ordres de l'Etat. Ils ont fait de grands sacrifices pour la réconciliation générale, pour leur patrie, pour leur roi. Je porte dans mon cœur tout ce qui a été fait dans cette séance, où tous les priviléges ont été sacrifiés. Le sacrifice est beau; mais je ne puis que l'admirer : je ne consentirai jamais à dépouiller mon clergé, ma noblesse; à priver l'un des droits acquis à l'église gallicane par une antique possession, par le vœu des fidèles, par les dons des rois mes aïeux; à souffrir que l'autre soit dépouillée de tout ce qui faisoit sa gloire, du prix de ses services, de ces titres, de ces récompenses dues aux vertus civiques et guerrières de la noblesse française. De belles actions leur avoient mérité des priviléges; le roi de France doit

les leur conserver. Je ne donnerai point ma sanction à des décrets qui les dépouilleroient; c'est alors que le peuple français pourroit un jour m'accuser d'injustice ou de foiblesse. M. l'archevêque, vous vous soumettez aux décrets de la Providence; je crois m'y soumettre en ne me livrant point à cet enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais qui ne fait que glisser sur mon ame. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé, ma noblesse. Si la volonté du peuple se prononçoit, j'aurois fait mon devoir; si la force m'obligeoit de sanctionner, alors je céderois. Mais alors il n'y auroit plus en France ni monarchie, ni monarque; et ces deux choses ne peuvent subsister qu'aux lieux où le clergé forme un ordre auguste et respecté; où la noblesse jouit de quelque considération, et peut se placer entre le peuple et le roi. Les momens sont difficiles, je le sais, M. l'archevêque; et c'est ici que nous avons besoin des lumières du ciel. Daignez les solliciter, nous serons exaucés.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingtième lettre.

Les événemens du 14 juillet, et des jours suivans, avoient plongé la cour dans la consternation, et précipité la fuite des princes et des chefs qui avoient voulu pousser le roi à ce qu'il appelle dans la dernière lettre, des coups d'autorité, et des grands actes de pouvoir. Mais, quoique M. Necker eût été rappelé de son exil, et quoiqu'un armement général, dans tout le royaume, eût été la suite du premier mouvement d'insurrection, on n'avoit encore aucune certitude que la révolution, qui étoit commencée, auroit son plein effet. Les mots de loi et de liberté étoient dans toutes les bouches; mais le gouvernement n'avoit encore abandonné aucune de ses prérogatives; et celles des ordres privilégiés étoient encore intactes : on craignoit même que l'enthousiasme qu'on avoit excité, ne s'affoiblît; et que ceux qui étoient intéressés à la continuation des abus, ne se réunissent à la cour, qui revenoit déjà de

sa stupeur, pour les confirmer encore plus sûrement.

Ces craintes étoient bien fondées, en ce qui concernoit la cour. Accoutumée à ne jamais rien voir au-delà du cercle étroit dans lequel elle étoit renfermée, il lui étoit impossible de se former une idée de ce qu'on entendoit par liberté, ou par la volonté du peuple. Elle ne pouvoit s'imaginer que ces mots ne fussent pas synonymes avec ceux de révolte et de rebellion.

Il paroît cependant qu'une partie considérable de la noblesse et du clergé connoissoit bien l'humanité. Ils sentirent que l'époque des grands changemens étoit arrivée; et peut-être pensera-t-on, avec nous, que des motifs personnels agirent en même-temps sur leurs esprits, puisqu'ils ne devoient pas douter que si le gouvernement recouvroit son ancienne autorité, ils ne fussent les premières victimes sacrifiées à sa vengeance. Cependant ce seroit ne pas rendre justice à un grand nombre des membres de ces deux ordres, que de supposer qu'ils n'eurent pas d'autres motifs pour se déterminer à abandonner tous leurs priviléges. L'amour de

leur patrie, celui du bien, l'équité, la vertu en décidèrent beaucoup.

Le 4 d'août, trois semaines après le jour qui sert d'époque à la révolution, le grand sacrifice fut consommé, par la suppression unanime et générale de tous les droits féodaux. Dans cette séance mémorable, le clergé et la noblesse consentirent à payer également tous les impôts; les cours seigneuriales furent abolies; on ordonna que la justice seroit rendue gratuitement dans tout le royaume; et on décréta la suppression totale du droit de chasse. Au milieu d'une foule d'autres suppressions, renonciations et abolitions, on distingue les droits de franc-fief, de main-morte, de cens, de redevances féodales de toute espèce; telles que garennes, colombiers, annates, jurandes, maîtrises, et vente de charges, ou offices quelconques. Aucun ecclésiastique ne put posséder plus d'un bénéfice. Tous les citoyens furent déclarés éligibles à tous les emplois civils et militaires; et la haute noblesse fit hommage à la nation de tous ses titres, et d'une partie de ses pensions. La dernière de ces résolutions, fut celle qui dé-

cerna au roi le titre de Restaurateur de la liberté française, et qui ordonna qu'il seroit chanté un *Te Deum* d'actions de graces, en présence de la cour.

Il restoit encore un objet important à abolir, et qui n'obtint pas la même unanimité. Ce furent les dîmes. Quelques personnes regardoient cette abolition comme un sacrilége; le clergé s'y opposa fortement. Les voix de l'assemblée furent d'abord si divisées, qu'il fut impossible de prononcer; mais les sacrifices de la noblesse avoient été si grands et si brillans, que le patriotisme du clergé l'emporta enfin sur son intérêt particulier; cet impôt sur l'industrie nationale, eut le même sort que tous les autres abus; et les archevêques de Paris et de Rouen furent les premiers à en faire l'abandon.

C'est après avoir entendu chanter le *Te Deum* à la chapelle de Versailles, et après avoir exprimé sa joie et sa satisfaction, dans la réponse qu'il fit au président de l'assemblée nationale, que le roi écrivit cette lettre à l'archevêque d'Arles. Il y témoigne, comme dans son discours, « le contentement qu'il

éprouve de la démarche noble, grande et généreuse des deux premiers ordres de l'Etat, qui ont fait de grands sacrifices pour la réconciliation générale, pour leur patrie, pour leur roi. Il porte dans son cœur tout ce qui a été fait dans cette séance, où tous les priviléges ont été sacrifiés. Il avoue que le sacrifice est beau; mais il déclare en même-temps qu'il ne peut que l'admirer. Sa noblesse peut faire l'abandon de ses cens, de ses capitaineries, de ses francs-fiefs, et autres droits féodaux; son clergé peut renoncer à ses droits, à ses revenus, à ses bénéfices, à ses simonies, à ses dîmes; mais lui ne consentira jamais à les dépouiller; l'une, de tout ce qui faisoit sa gloire, le prix de ses services, de ces récompenses dues aux vertus civiques et militaires; l'autre, des droits acquis par une antique possession, par le vœu des fidèles, par les dons des rois ses aïeux. »

« Je ne donnerai point ma sanction, ajoute-t-il, à des décrets qui les dépouilleroient. C'est alors que le peuple français pourroit un jour m'accuser d'injustice ou de foiblesse. M. l'archevêque, vous vous sou-

mettez aux décrets de la Providence; je crois m'y soumettre, en ne me livrant point à cet enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais qui ne fait que glisser sur mon ame. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé et ma noblesse. »
Il y a, dans cette déclaration du roi, une apparence de grandeur et de fermeté, qui ne concorde pas infiniment avec son caractère ordinaire d'inconstance et d'indécision. Il avoit, en quelque façon, sanctionné déjà virtuellement ces décrets de l'assemblée nationale, dans la réponse qu'il avoit faite à son président; il avoit accepté le titre de Restaurateur de la liberté française, et il s'étoit joint à sa noblesse et à son clergé, pour rendre graces à la divine Providence de ces brillans sacrifices, que leur générosité et leur patriotisme les avoit engagés à faire.

Dans cette lettre à l'archevêque d'Arles, il manifeste l'opposition la plus marquée à tous les sentimens dont l'assemblée nationale avoit dû le croire pénétré; il sourit de cet enthousiasme des deux ordres, contre lequel il avoit eu le courage d'endurcir son

ame; et il témoigne un plus grand intérêt pour leurs priviléges, qu'ils n'avoient su en montrer eux-mêmes.

Les motifs qu'il allègue pour justifier une conduite qui auroit pu être très-patriotique et très-louable, en toute autre circonstance, ont ici un air de singularité. Pourquoi le roi se détermine-t-il contre les décrets formels de l'assemblée nationale, et contre le vœu exprès des ordres privilégiés, à refuser sa sanction à ces sacrifices, et à leur conserver des priviléges auxquels ils ont renoncé? « Parce que, dit-il, le peuple français pourroit l'accuser un jour d'injustice ou de foiblesse. » Quel peuple extraordinaire et singulier, si, après avoir gémi, pendant tant de siècles, sous le poids accablant des priviléges, une affection soudaine et inconcevable pour ses anciens fers, pouvoit l'engager à accuser d'injustice celui qui les en avoit affranchis!

On peut concevoir que si le peuple s'étoit insurgé contre ses oppresseurs, et avoit brisé ses chaînes, les ordres privilégiés auroient pu accuser le roi d'injustice, s'il s'étoit joint à leurs serfs, et les avoit soutenus dans leur

rebellion. On pourroit même admettre que cette accusation auroit été juste de la part des nobles, si la simple majorité de l'assemblée nationale, le Tiers-état, par exemple, eût rendu ce décret contre le vœu manifeste des deux autres ordres ; et si le roi y eût donné ensuite son assentiment. Mais lorsqu'on se rappelle que cet abandon fut unanime, que des cris de joie et de reconnoissance se firent entendre, à cette occasion, d'une extrémité de la France à l'autre, on a droit de s'étonner que le roi ait été entièrement insensible à cet enthousiasme général ; qu'il ait voulu seul maintenir des priviléges oppressifs et ruineux, et les honteuses usurpations du clergé, lorsque ceux qui étoient les plus intéressés à les conserver, en avoient fait un entier abandon ; et qu'il ait allégué la volonté du peuple, pour perpétuer des distinctions destructives et avilissantes, que le peuple avoit le plus grand intérêt de détruire ; et on auroit cherché vainement le motif d'une conduite aussi extraordinaire, si on ne le trouvoit clairement consigné à la fin de cette lettre. « Si la volonté du peuple se prononçoit, j'aurois fait mon devoir.

voir. Si la force m'obligeoit de sanctionner, alors je céderois; mais, alors, il n'y auroit plus en France, ni monarchie, ni monarque; et ces deux choses ne peuvent subsister qu'aux lieux où le clergé forme un ordre auguste et respecté, où la noblesse jouit de quelque considération, et peut se placer entre le peuple et le roi. » Si, par les mots monarchie et monarque, le roi entendoit ce que ces mots signifient littéralement, la volonté d'un seul individu dans l'Etat, exclusivement à toutes les autres; ou s'il vouloit dire la continuation des abus qui sacrifient, aux ordres privilégiés, les droits et les libertés de toute la nation, il avoit raison. Mais après l'explosion qui avoit eu lieu au mois de juillet; et après le sacrifice de ces abus et de ces priviléges, par la noblesse et le clergé, une pareille monarchie et un pareil monarque ne pouvoient plus exister. C'étoit là l'erreur du roi. Ceux qui l'entouroient, l'avoient persuadé que cette révolution n'étoit qu'une effervescence passagère; que, revêtu, comme il l'étoit, du souverain pouvoir, et avec un peuple accoutumé à obéir, il lui suffisoit de résister au

premier choc en temporisant, et que l'ancien ordre de choses se rétabliroit. S'il lui avoit été impossible de se plier, ou plutôt de s'élever au rang sublime où la nation l'avoit placé, de Restaurateur de la liberté française, et de Premier Magistrat d'un Peuple libre, il y auroit eu plus de candeur et de noblesse, à déclarer franchement sa façon de penser, et à terminer sa carrière, avec toute la dignité attachée à son rang. Au contraire, on le voit professant hautement l'attachement le plus sincère au nouvel ordre de choses, et cherchant secrètement tous les moyens de le renverser aussitôt qu'il en trouveroit l'occasion; foible dans toutes les circonstances où il auroit dû montrer de l'énergie; ferme et opiniâtre dans toutes celles qui pouvoient lui être funestes, et ajouter aux infortunes de sa patrie.

LETTRE XXI.

Au comte d'Artois.

7 Septembre 1789.

Mon frère,

Vous vous plaignez, et votre lettre, où le respect et l'amour fraternel guident votre plume, contient des reproches que vous croyez fondés. Vous parlez de courage, de résistance aux projets des factieux, de volonté, ... mon frère, vous n'êtes pas roi! Le ciel, en me plaçant sur le trône, m'a donné un cœur sensible, des sentimens d'un bon père. Tous les Français sont mes enfans; je suis le père commun de la grande famille confiée à mes soins. L'ingratitude, la haine arment contre moi; mais les yeux sont obscurcis, les esprits sont égarés, la tourmente révolutionnaire a troublé toutes les têtes.

Le peuple croit s'intéresser à sa propre cause, et c'est moi seul que j'aurois pu défendre. Je pourrois donner le signal du

combat ; mais quel combat horrible, et quelle victoire plus horrible encore ! Pouvez-vous croire que j'eusse triomphé, au moment où tous les ordres de l'Etat se réunissoient, où tout ce peuple s'armoit contre moi, où toute l'armée oublioit ses sermens, l'honneur et son roi. J'aurois donné, il est vrai, le signal du carnage, et des milliers de Français auroient été immolés : . . . . . mais vous direz, peut-être, le peuple a triomphé ; il vous a prouvé, par ses excès, que ses sentimens n'étoient pas si généreux, qu'il osoit abuser de la victoire et poignarder son ennemi vaincu. Ah ! ne comptez-vous pour rien le calme d'une bonne conscience ? J'ai fait mon devoir ; et tandis que l'assassin est déchiré par les remords, je puis dire hautement : je ne suis pas responsable du sang versé ; je n'ai point ordonné le meurtre ; j'ai sauvé des Français ; j'ai sauvé ma famille, mes amis, tout mon peuple : j'ai la conscience intime d'avoir fait le bien ; mes ennemis ont eu recours aux forfaits. Quel est celui d'entre nous dont le sort est le plus digne

d'envie ? Cessez, mon frère, cessez de m'accuser : le temps, les circonstances, et mille causes qu'il seroit trop long de détailler, ont fait les malheurs de la France. Il est trop cruel de me les reprocher ; c'est se joindre alors à mes ennemis, et déchirer ce cœur paternel. Mon frère, je me suis sacrifié pour mon peuple ; soyez persuadé que ce premier devoir rempli, je saurai me sacrifier pour vous et pour les Français qui vous ont suivi. Déjà votre éloignement excite des murmures ; déjà les factions se promettent bien de nous accuser, et de tirer parti de cette démarche, qu'ils appellent, en ce moment, une fuite, une conspiration, un attentat. Ces idées se propagent ; elles produiront de funestes résultats, si la tranquillité n'est point rétablie ; si votre rappel devient impossible ; si je néglige l'occasion favorable de rappeler, en France, les Français exilés volontairement, et qui doivent s'empresser d'obéir au vœu que je me ferai alors un devoir de manifester.

Adieu, mon frère, n'oubliez pas que je vous aime et que je m'occupe de vous.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingt-unième lettre.

S'il est possible de trouver quelques motifs d'atténuer l'égarement du roi, à cette époque, on ne peut les chercher que dans les passions et les préjugés de ceux qui l'obsédoient, et qui le poussoient sans cesse à des actes hostiles contre la révolution. Ses plus grands ennemis étoient de sa maison. On ne sauroit lire cette lettre sans éprouver des sentimens de pitié et d'indignation; de pitié, pour le Prince infortuné, qui n'avoit pas le courage de résister à ce torrent de perversité; d'indignation, contre ceux qui, par leurs conseils ou leurs reproches, le précipitèrent de chute en chute, jusqu'à son entière destruction.

On a toujours distingué le comte d'Artois comme le plus zélé et le plus déterminé

partisan des mesures violentes. Lâche fugitif de sa patrie, après la prise de la Bastille et la retraite de l'armée, qui avoit été rassemblée pour dissoudre l'assemblée nationale, il parle fièrement, à son frère, de courage et de résistance ; et il ose mêler des reproches à ses plaintes. La réponse du roi, à ces reproches, est pleine de dignité; et il est aisé de juger, par cette réponse, de la nature de l'accusation. « J'aurois donné, il est vrai, dit le roi, le signal du carnage, et des milliers de Français auroient été immolés. » Le comte, en sûreté au-delà du Rhin, étoit certain de la victoire, si le combat avoit eu lieu. Mais le roi en avoit calculé plus froidement les chances; il passe en revue les ennemis qu'il avoit à combattre; l'énumération n'en est pas si digne de mépris; elle étoit composée de tous les ordres de l'Etat, de tout le peuple armé contre lui, de toute l'armée, qui avoit oublié ses sermens, l'honneur et son roi. La cour n'avoit d'autre appui que ses courtisans et ses conseillers; et même les principaux, à la première explosion, avoient cherché leur salut dans la fuite.

Notre intérêt, pour ce Prince infortuné, ne peut que s'accroître, lorsqu'on le voit plein de cette douce et intime satisfaction que produit le sentiment d'une bonne action, s'applaudir du refus qu'il a fait de donner le signal du carnage, que son frère désiroit avec tant ardeur. Il répond à ses reproches avec l'accent d'un cœur bon, simple et pénétré : « Cessez, mon frère, cessez de m'accuser ; le temps, les circonstances et mille causes qu'il seroit trop long de détailler, ont fait le malheur de la France. » Il pouvoit le penser ainsi ; il seroit injuste, il seroit cruel de lui supposer de la duplicité, dans ce moment d'effusion. Mais, exempt lui-même de tout reproche d'inconduite et de dissipation, il auroit pu alors parler de la prodigalité, de l'immoralité, de l'extravagance de ceux qui l'entouroient, et tracer des peintures, dont l'affreuse ressemblance auroit fait reculer, d'horreur et d'effroi, celui à qui il répondoit. Au contraire, il blâme son frère de son absence, il le presse de retourner ; ce qu'il ne fit pas, heureusement pour sa patrie, et, peut-être encore, plus heureusement pour lui-même.

L'aversion du roi pour tous les changemens qui avoient été opérés, subsiste toujours dans toute sa force. Il parle de l'ingratitude, de la haine armées contre lui; il présente tous les yeux de la France, comme obscurcis; tous les esprits, égarés. La tourmente révolutionnaire a troublé, selon lui, toutes les têtes; il assure qu'il s'est sacrifié pour son peuple; mais il est difficile de deviner quels sont ces sacrifices. Si les preuves doivent s'en trouver dans cette lettre, elles sont toutes contre lui. Le roi, à cette époque, étoit habitué à être trompé, et à se tromper lui-même : il y a cependant un sacrifice qui ne doit pas être oublié, c'est celui de la vengeance et des passions viles de ceux qui l'entouroient, qui désiroient avec ardeur d'allumer, dans tout le royaume, une guerre civile, qui ne se seroit terminée que par leur destruction totale; et qui auroit répandu la ruine et la désolation dans toutes les provinces.

LETTRE XXII.

A M. le comte d'Estaing.

Versailles, 5 Oct. 1789, 7 h. du soir.

Vous voulez, mon cousin, que je me prononce dans les circonstances critiques où je me trouve, et que je prenne un parti violent, que j'emploie une légitime défense, ou que je m'éloigne de Versailles. Quelle que soit l'audace de mes ennemis, ils ne réussiront pas; le Français est incapable d'un régicide. C'est en vain qu'on verse l'or à pleines mains, que le crime et l'ambition s'agitent; j'ose croire que ce danger n'est pas aussi pressant que mes amis se le persuadent. La fuite me perdroit totalement, et la guerre civile en seroit le funeste résultat. Me défendre, il faudroit verser le sang des Français, mon cœur ne peut se familiariser avec cette affreuse idée. Agissons avec prudence; si je succombe, du moins je n'aurai nul reproche à me faire. Je viens de voir quelques membres de l'Assemblée,

je suis satisfait : j'ose attendre qu'il s'opérera une heureuse révolution dans les esprits. Dieu veuille, mon cousin, que la tranquillité publique soit rétablie. Mais point d'aggression, point de mouvement qui puisse laisser croire que je songe à me venger, même à me défendre.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingt-deuxième lettre.

Cette lettre, adressée à M. le comte d'Estaing, se rapporte aux événemens des 5 et 6 octobre. Le comte étoit alors commandant de la garde nationale de Versailles ; et au moment où cette lettre fut écrite, il se trouvoit à la tête des gardes-du-corps, du régiment de Flandres, des dragons, et des gardes suisses. Ces troupes étoient placées devant le palais de Versailles, en face de la grande avenue, en attendant la garde nationale de Paris, qui marchoit sur Versail-

les, sous le commandement de M. de la Fayette.

Les événemens des premiers jours du mois d'octobre de cette année, sont une époque importante de la révolution. Ils ont été le sujet de plusieurs belles harangues, d'un grand nombre d'ouvrages, ainsi que des délibérations de l'assemblée nationale, et de la perplexité des tribunaux auxquels ils furent soumis. Malgré tout le mystère dont on a cherché à les envelopper, il n'y a presque plus de doute qu'ils ne fussent le résultat d'une double conspiration : d'un côté, de la cour qui vouloit se ressaisir du pouvoir qui lui étoit échappé ; et de l'autre, d'un parti qui cachoit ses vues secrètes, sous le masque du patriotisme, poussoit les mécontens à des mesures violentes, et s'en faisoit ainsi des instrumens pour parvenir à ses fins criminelles. Le feu duc d'Orléans a été plus que soupçonné d'être le chef de ce parti ; et quiconque voudra prendre la peine de parcourir les détails qui nous sont restés de ces événemens, y trouvera assez de raisons pour attribuer, à ce honteux démagogue, les vils

motifs qui concoururent à produire celui-ci.

Il semble que le roi redoutoit peu cette conspiration contre son autorité déjà affoiblie par les changemens que la révolution avoit opérés, et même contre sa vie. « Quelle que soit l'audace de mes ennemis, ils ne réussiront pas, dit-il. Le Français est incapable d'un régicide. C'est en vain qu'on verse l'or à pleines mains, que le crime et l'ambition s'agitent. » Avec cette persuasion, il est étonnant qu'il n'ait pas évité avec plus de soin, de fournir des prétextes de mettre à exécution des desseins aussi criminels. Certainement rien ne pouvoit mieux servir à justifier, du moins en apparence, cette nouvelle insurrection, que les scènes qui se passoient alors dans le palais de Versailles, où l'on cachoit si peu la haine qu'on avoit pour le nouvel ordre de choses, qu'on toléroit publiquement les actes les plus hostiles et les plus insultans pour la nation; et que ceux qui avoient le plus grand intérêt à réprimer ces mouvemens imprudens, faisoient beaucoup plus que de leur donner leur approbation.

Le délai du roi à accorder sa sanction

aux décrets de l'assemblée nationale, qui formoient la base de la nouvelle constitution, et la disette, réelle ou prétendue, dans la capitale, furent les prétextes de cette attaque contre la prérogative royale; mais le commandant de Paris, M. de la Fayette, ayant été forcé par l'autorité civile de se mettre à la tête de la garde parisienne, qui alloit à Versailles, déjoua, par sa prudence, toutes les vues perfides et tous les sinistres complots de ceux qui l'avoient projetée. Les deux partis manquèrent leur coup en cette occasion. La cour sentit, de nouveau, toute l'impuissance de ses efforts pour amener une contre-révolution; et ces ennemis, dont le roi parle, s'aperçurent aussi que les instrumens qu'ils avoient achetés et fait mouvoir, n'étoient pas tout-à-fait disposés à commettre le crime, pour lequel on avoit probablement cherché à les faire insurger.

Quelle qu'ait été la cause de cette insurrection; soit qu'on doive l'attribuer à la conspiration de la cour contre la révolution, ou à la conspiration d'une faction contre la cour, on ne peut que donner les plus grands

éloges aux dispositions et à la conduite du roi, dans des circonstances aussi difficiles. Quoique nous blâmions souvent sa foiblesse, il est assez probable que nous le blâmerions moins, s'il étoit possible de connoître les conseils désastreux qu'on lui donnoit. Le comte d'Estaing, à ce qu'il paroît par la réponse du roi, l'avoit pressé fortement d'avoir recours à la force, ou de s'éloigner de Versailles. Au procès de la reine, lorsque le comte fut amené pour déposer contre elle, il fut prouvé qu'il s'étoit fait donner, le 5 octobre, par la municipalité de Versailles qui étoit alors dans le parti de la cour, un ordre positif d'employer d'abord, avec les Parisiens, tous les moyens de conciliation; et, en cas qu'ils ne réussissent pas, de repousser la force par la force. Le dernier article de ces instructions, donné par écrit, lui ordonnoit de ne rien négliger pour ramener le roi à Versailles, le plutôt possible.

On avoit aussi pressé la reine de se garantir, par la fuite, de la fureur populaire, qui étoit particulièrement portée à son comble, contre elle. La déposition du

comte, dans ce fameux procès, devant le tribunal révolutionnaire, mérite d'être rappelée. « J'entendis, dit le comte, les conseillers de la cour dire à la prisonnière (c'étoit la reine) que le peuple de Paris venoit pour la massacrer, et qu'il falloit qu'elle s'éloignât sur-le-champ; et elle leur répondit aussitôt, avec beaucoup de dignité » : « Si les Parisiens viennent pour m'assassiner, c'est aux pieds de mon époux qu'ils me trouveront; mais je ne le quitterai jamais. »

Il est vraisemblable que le comte avoit pris ces arrangemens avec la municipalité de Versailles, sans la participation du roi, puisque, lorsque le soir du 5 octobre, il les lui présenta, il en reçut le refus formel contenu dans cette lettre. La sagesse du roi forme ici un beau contraste avec la folie de ses conseillers, qui auroient dû s'être ressouvenus de ce qui s'étoit passé, il n'y avoit encore que trois mois; et avoir senti l'inutilité de la résistance de quelques compagnies de soldats contre une nation armée; et combien peu on devoit compter sur la fidélité de ces troupes, que le roi accusoit

accusoit d'avoir violé leur serment, et qui avoient encore les mêmes dispositions. Le roi connoissoit trop bien le danger de sa situation, pour faire dépendre son sort du courage ou de la témérité de ses défenseurs. Aussi, la réponse qu'il fit aux offres de la municipalité, et aux sollicitations du comte, respire des sentimens d'humanité qui ne font pas moins d'honneur à son cœur que la résolution qu'il avoit prise de courir le risque de rester à Versailles, n'en fait à son jugement.

Nous avons déjà fait observer qu'avant l'arrivée des Parisiens à Versailles, le roi, qui avoit accepté plusieurs décrets de l'assemblée nationale, avoit refusé ou retardé sa sanction à ceux qui formoient la base de cette liberté dont on l'avoit proclamé le Restaurateur. Le refus, ou le délai que l'assemblée nationale avoit regardé comme un refus, avoit excité les réflexions les plus vives ; et après une longue discussion, dans laquelle on soutint que l'assemblée ne devoit pas perdre un moment, pour exiger du roi une acceptation pure et simple de la déclaration des droits et des

articles constitutionnels qui avoient déjà été décrétés, on ordonna au président de se rendre chez le roi, accompagné d'une députation, et de le supplier de donner sa sanction à ces décrets.

Ce fut à la fin de cette discussion, que les Parisiens parurent à la barre de l'assemblée. Quelque changement qu'eussent produit dans l'esprit du roi les remontrances et la fermeté de l'assemblée, il n'y a aucun doute que la terreur que dut lui causer cette insurrection, ne fût un nouveau motif pour le déterminer à donner sa sanction à ces principes immortels, qui furent la base de la liberté française. Il consentit en même-temps à changer sa résidence de Versailles à Paris, où les ennemis de la révolution, pouvant être observés de plus près, devoient avoir moins d'occasions et moins de moyens de se liguer contre elle. Les représentans de la nation, délivrés, par cette mesure, d'une grande partie de leurs inquiétudes, eurent plus de loisir pour donner une forme et un corps aux grands principes de la liberté, et en faire, en quelque façon, une confession de foi nationale.

LETTRE XXIII.

Louis à M. de Brissac.

Du 28 Octobre 1789.

Juste appréciateur, monsieur, du zèle chevaleresque qui a dirigé toute votre conduite depuis l'époque de nos malheurs, je trouve une satisfaction infinie à vous témoigner, personnellement, les sentimens de gratitude que la reine et moi vous devons, pour ce que votre loyauté vous a dicté dans la journée d'hier. J'ai appris, à mon réveil ce matin, que vous étiez malade ; j'ai cru ne pouvoir mieux vous prouver le vif intérêt que nous prenons à votre personne, qu'en vous assurant de l'immuable estime que j'aurai toute ma vie pour un aussi brave Français, et un sujet aussi fidèle que vous.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingt-troisième lettre.

M. de Brissac, dont le roi vante ici le zèle chevaleresque, étoit un des plus actifs à le solliciter de faire usage de la force, en lui proposant les mesures les plus extravagantes, et les moins propres à remplir ses vues. Il étoit commandant en chef de sa nouvelle garde ; et il fut ensuite celui qui contribua le plus à sa suppression, par les imprudences que son zèle inconsidéré pour la cause du roi, lui fit commettre. Ce zèle fut d'autant plus fatal au roi, que la résistance qu'il l'engagea à opposer aux décrets de l'assemblée, au sujet de cette garde, ne fut pas une des moindres causes qui amenèrent les événemens du 10 août.

LETTRE XXIV.

A M. de Baument, mon agent à Londres.

Paris, ce 29 Novembre 1789.

VOTRE dernière lettre ne termine rien, et parle peu de l'opération dont vous êtes chargé. Quelle insouciance, ou quelle inertie! Vous savez que j'ai besoin de la somme que vous êtes chargé de négocier, et vous vous laissez prévenir. Vous ne voyez point les banquiers accepteurs, et vous laissez tranquillement s'effectuer l'emprunt du duc d'Orléans. Cependant les momens étoient si précieux, et l'argent si nécessaire! Je sais bien que le ministre de l'intérieur, avec sa contre-police, ne fait pas grand'chose et me coûte beaucoup. Il connoît toute ma répugnance à m'endetter, et combien peu je prise les moyens de séduction. Il veut singer le duc d'Orléans, qui se ruine pour faire le mal, et se venger de quelque plate chanson ou de quelque

mépris dont, en mon particulier, je sais qu'il s'est bien rendu digne. Un de mes agens au Palais-Royal, m'a fait connoître non-seulement la destination des sommes qu'il a empruntées, mais encore l'emploi de ces sommes : il est certain que l'escompte prélevé et le *boni* des entremetteurs soustrait, il a été distribué 15 cent mille livres aux principaux partisans du duc d'Orléans. Mirabeau a eu pour sa part 80 mille livres, qui ont été comptées chez Latouche, et portées dans trois fiacres, rue Chaussée-d'Antin. * J'ai la liste de ceux des députés qui ont reçu. On a distribué 60 mille liv. dans le faubourg Saint-Antoine, et chez quelques partisans du duc; on s'est empressé de faire payer l'arriéré à quelques gens audacieux et connus par leur esprit d'intrigue et leurs vues ambitieuses. On a porté sur cette liste le nom d'un certain Marat, celui de Danton, les noms de

* A cette copie étoit attachée, avec une épingle, une liste contenant les noms de ceux qui avoient reçu des sommes provenant de l'emprunt fait par le duc d'Orléans, à Londres, en 1789.

quelques Génevois réfugiés en France, de ce parti qui, à Genève, se disoit patriote; enfin de quelques hommes obscurs, mais très-dangereux.

Voilà bien des méchans réunis contre moi, je le sens bien; il faut, comme vous le dites, user de leur tactique, et m'attacher des hommes entreprenans, ou plutôt récompenser le zèle de quelques-uns de mes fidèles sujets. C'est avec plaisir que je ferai distribuer l'argent que j'ai promis: il ne sera point employé pour commettre le crime; mais il servira à surveiller mes ennemis, et à déjouer leurs projets. Hâtez-vous d'exécuter mes ordres, et que l'emploi soit rempli. Profitez de la bonne intention dehors.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingt-quatrième lettre.

Cette lettre fournit une triste preuve des fausses mesures qu'on faisoit quelquefois prendre au roi. Nous le voyons s'abaisser à faire usage de ces vils et honteux moyens, qu'il condamne si justement dans le duc d'Orléans. Nous le voyons soutenir son ministre de l'intérieur dans l'établissement « d'une contre-police qui ne fait pas grand'chose, et lui coûte beaucoup. » Et pendant qu'il blâme ce ministre « de vouloir singer le duc d'Orléans, » il accuse ses agens à Londres « d'insouciance ou d'inertie, » parce qu'ils ne lui fournissent pas les moyens de suivre l'exemple qu'il condamne. Ce M. de Baument, à ce qu'il paroît, étoit en même-temps un des conseillers et un des courtiers de ce malheureux prince. « Il faut, dit le roi, comme vous le dites vous-même, faire usage de leur tactique, c'est-à-dire, de ses ennemis, et m'attacher quelques hommes entreprenans. » Le roi déclare, à la vérité,

« que cet argent ne sera pas employé pour le crime ; » et il est certain qu'il étoit incapable, lui-même, d'en faire un pareil emploi ; mais quelle certitude pouvoit-il avoir que ces hommes entreprenans seroient des mandataires fidèles à ses intentions bienfaisantes ? Et ne devoit-il pas craindre que leur hardiesse, soutenue par les secours qu'il attendoit de Londres, le conduiroit à quelqu'autre crise de la révolution, dont il lui seroit plus difficile de se tirer que des premières ?

Quoique ce système de corruption pût convenir parfaitement aux dispositions du duc d'Orléans, il étoit certainement tout-à-fait indigne de Louis XVI : il avoit d'ailleurs le vice réel d'engager le roi à opposer une résistance condamnable aux décrets de l'assemblée nationale, en le flattant de l'espoir trompeur « de surveiller ses ennemis, et de déjouer ses projets. » Si, au contraire, il avoit secondé franchement et de bonne-foi les vues de la sage majorité qui avoit alors toute l'influence, il auroit mieux réussi « à surveiller ses ennemis et à déjouer leurs projets, » qu'il

ne pouvoit le faire avec tout l'argent que des emprunts ou des banquiers pouvoient lui procurer.

Pour donner plus de zèle et plus d'activité à M. de Baument, le roi lui apprend que le duc d'Orléans a non-seulement réussi à emprunter quinze cent mille francs à Londres, ce dont on doutoit ; mais il lui dit encore de quelle manière cette somme a été distribuée. « Mirabeau, dans cette » distribution, avoit reçu quatre-vingt » mille francs, qui avoient été portés chez » lui dans trois fiacres. » Il n'y a d'autre observation à faire, sur ce transport à la lacédémonienne, que son improbabilité. Il est possible que Mirabeau ait reçu des sommes d'argent du duc d'Orléans ; on l'accuse aussi d'en avoir reçu de Louis XVI : le roi et son cousin ont donc eu le même avantage, si c'en est un d'avoir pensionné ou stipendié cet homme célèbre. Mais Mirabeau, à ce qu'il paroît, n'étoit pas le seul qui eût participé à la munificence du duc d'Orléans ; le roi assure son agent qu'il a la liste des députés entre lesquels le produit net de cet emprunt a été partagé.

Cette liste est jointe à la lettre ; et quoique l'éditeur français eût l'intention, en livrant cette correspondance, qu'elle fût rendue publique, je crois que bien loin de nous blâmer, on nous louera d'avoir imité, à cet égard, le soin prudent que le roi eut lui-même, en cette occasion, de ne citer à son correspondant que trois de ceux qui s'y trouvent compris, et que leur immoralité connue, mettoit hors de l'atteinte de la calomnie ; vraisemblablement parce qu'il ne vouloit pas perdre de réputation des hommes estimés généralement, et sur le compte desquels il croyoit possible, et même probable, qu'on l'avoit trompé. Nous sommes d'autant plus portés à cette suppression, que le roi, en transcrivant leurs noms, ne prétend pas être certain de la vérité de l'accusation. C'est un de ses espions qui lui a fait ce rapport. « Un de mes agens au Palais-Royal, dit-il, m'a fait connoître, non-seulement la destination des sommes que le duc d'Orléans a empruntées, mais encore l'emploi de ces sommes. »

Le roi avoit aussi sa contre-police, aussi

bien que son ministre ; et, en général habile, il avoit ses espions dans le camp de son ennemi. Le devoir de ces espions étoit sans doute de l'informer de tous les mouvemens du duc d'Orléans ; et, comme ceux qui se chargent de pareilles missions, ne sont pas ordinairement des personnes très-délicates, ni d'une véracité très-scrupuleuse, il y a grande apparence que le compte qu'ils rendoient étoit plus souvent celui qui pouvoit plaire le plus, que celui qui étoit le plus exact. De pareils agens sont toujours intéressés à donner les détails qui peuvent donner le plus de prix à leurs services, sans craindre d'être pris en défaut ; puisqu'il est, en général, impossible de savoir le vrai ou le faux de leurs rapports, sur lesquels on ne peut prendre aucune information.

La publicité des noms contenus dans cette liste, seroit le démenti le plus formel et le plus péremptoire qu'on pût donner à celui qui a eu la bassesse ou la méchanceté de la fabriquer, et la preuve la plus évidente qu'il trompoit son commettant. Il s'y en trouve, il est vrai, quelques-uns qu'on pourroit

soupçonner, sans manquer à la bonne-foi, d'avoir mérité et reçu ces gages d'iniquité; et auxquels il seroit infiniment heureux pour leur pays, qu'on n'eût pas à reprocher des crimes dont le souvenir nous glace encore d'effroi. Il y en a aussi d'autres, dont la réputation n'est pas entièrement à l'abri de tout soupçon; mais on y en voit plusieurs, dont la calomnie la plus déhontée n'a jamais osé attaquer ni la pureté des sentimens, ni l'irréprochabilité de la conduite, et dont les principes inébranlables, au milieu des chocs les plus terribles de la révolution, ont résisté également à toutes les corruptions et à la tyrannie, quelque forme qu'elle ait voulu prendre; quelques-uns même qui ont scellé de leur sang leur attachement pur et sincère à la cause de la liberté. Ainsi, tout ce que cette lettre prouve, c'est que le roi employoit des agens pour se procurer de l'argent, afin de pouvoir stipendier « des esprits entreprenans »; que son ministre de l'intérieur, à cette époque, avoit une police en opposition à celle de l'autorité légale et reconnue; et que lui-même il employoit des espions dans le pa-

lais du duc d'Orléans. Ainsi, Louis XVI fut conduit par des conseillers perfides et artificieux, à imiter une conduite que sa délicatesse naturelle comme homme, et le sentiment de sa dignité comme prince, le forçoit, non-seulement à condamner, mais même à détester, et à abhorrer dans un autre.

LETTRE XXV.

A son altesse éminentissime Emanuel de Rohan-Polduc, grand-maître de l'ordre de Malte.

Paris, le 18 Novembre 1789.

MON COUSIN,

DANS des siècles pieux, la France généreuse avoit comblé de ses bienfaits l'ordre de saint Jean de Jérusalem. Le monde chrétien en reconnut l'utilité ; il lui plut encore d'accorder à vos chevaliers tous les priviléges dont ils ont conservé les prérogatives jusqu'à présent. Les rois mes aïeux sanctionnèrent la volonté des fondateurs et le droit des titulaires. Des circonstances impérieuses ont amené un changement dans l'ordre politique de la France ; les chevaliers de la langue française imiteront sans doute l'exemple que je leur donne. Ce n'est pas lorsque tous les ordres de l'état font des sacrifices, qu'ils resteront en arrière : je laisse à votre sa-

gesse, mon cousin, de prendre les mesures qui peuvent coïncider avec les travaux de l'Assemblée nationale. Sur ce, je prie Dieu, mon consin, qu'il vous ait en sa sainte garde.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingt-cinquième lettre.

L'ordre monastique-militaire de Malte n'avoit pu échapper à l'œil examinateur de l'assemblée nationale, au moment où l'esprit réformateur qui la dirigeoit, lui faisoit rechercher tous les abus, et anéantir ainsi tous les priviléges. Les biens qui appartenoient à cet ordre, se trouvoient compris dans le décret qui avoit mis sous la main de la nation toutes les propriétés ecclésiastiques; et les chevaliers de saint Jean de Jérusalem, qui formoient la langue de France, étoient devenus pensionnaires de l'Etat.

Quoique ces chevaliers n'eussent pas eu l'honneur

l'honneur et la satisfaction d'avoir fait l'abandon de leurs priviléges, comme les premiers ordres de l'Etat, on en comptoit cependant plusieurs parmi eux, qui avoient des dispositions aussi généreuses et aussi patriotiques. On trouve dans un mémoire rédigé à Malte, à-peu-près à cette époque, par le chevalier de Rausijat, qui occupoit une des premières places dans l'île, « que les abus qui s'étoient introduits dans l'ordre, étoient si nombreux et si évidens, que tous les membres paroissoient sentir également la nécessité de les réformer ». Mais, en interrogeant des personnes instruites, sur la réalité des dispositions réformatrices de ses collègues, il m'a paru qu'il étoit à-peu-près le seul qui y mît une véritable bonne-foi. La partie du mémoire qui traite de l'esclavage des maltais, et des moyens de les en affranchir, lui fait autant d'honneur comme homme que comme citoyen.

Le style de la lettre du roi au grand-maître, est plein d'urbanité, et même d'affection. Il lui rappelle le souvenir de ces siècles pieux, que les novateurs du nôtre se permettent de qualifier de temps de té-

nèbres, d'ignorance et de superstition. Il le console, en lui parlant de l'utilité de cet ordre généralement reconnue pendant longtemps par le monde chrétien; ce monde ingrat, qui ne craint pas aujourd'hui de la contester. Il n'oublie pas de lui parler aussi du dévouement des rois ses aïeux, pour ces illustres chevaliers; et rend ainsi plus douloureux le contraste que lui offre la phrase suivante, où il lui annonce que des circonstances impérieuses ont amené un changement dans l'ordre politique de la France.

Dans la lettre que le roi écrivit à l'archevêque d'Arles, à la suite des fameux décrets du 4 août, après avoir fait l'énumération des services rendus par les premiers ordres de l'Etat, et des honneurs et avantages qui en avoient été la juste récompense, il déclare sa ferme résolution de leur conserver leurs priviléges, malgré l'abandon qu'ils en avoient fait eux-mêmes. Comme cette générosité du monarque n'avoit été d'aucune utilité à ceux qui étoient les plus intéressés à s'en prévaloir, il a, en cette occasion, la prudence de ne pas faire de semblables déclarations à l'ordre de Malte. Il présente,

au contraire, à son imitation, son propre exemple, et celui des sacrifices de tous les ordres de l'Etat. Les chevaliers furent forcés de céder à des ordres supérieurs, et d'obéir aux décrets de l'assemblée nationale. Mais, ni les sacrifices du roi, ni ceux de la noblesse, ni ceux du clergé, n'eurent beaucoup d'influence sur eux. Au milieu de la défection générale, ils restèrent fidèles à leurs sermens; et si l'expression de leurs sentimens avoit pu parvenir jusqu'au trône, il n'y a guère de doute que leur réponse à cette missive, auroit été une parodie complète de la lettre du roi à l'archevêque d'Arles; et lui auroit offert de le maintenir dans la jouissance de toutes ses prérogatives, en dépit de lui-même.

LETTRE XXVI.

A M. de Mirabeau.

8 Janvier 1790.

J'AI trop de plaisir, monsieur, à croire aux sentimens que vous m'assurez avoir pour ma personne et pour ma famille, pour ne pas déférer à la demande que vous me faites d'un entretien particulier. M. de la Porte a reçu l'ordre de vous introduire aujourd'hui sur les neuf heures du soir; je souhaite vivement, monsieur, que vous éprouviez autant de facilité à réparer le mal qui est fait, que je serai empressé de seconder, de tout mon pouvoir, les moyens qui peuvent tendre à ce but.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingt-sixième lettre.

Cette lettre est la réponse à la demande que Mirabeau avoit faite au roi, d'une audience particulière. Mirabeau étoit un homme trop important dans la révolution, pour ne pas sentir que l'offre de son appui méritoit les égards de tous les partis ; et il semble aussi que le roi en reçut la première annonce avec beaucoup de satisfaction. Louis XVI témoigne « un vif désir que ce nouvel allié éprouve autant de facilité à réparer le mal qui est fait, qu'il sera empressé lui-même à seconder, de tout son pouvoir, les moyens qui peuvent tendre à ce but ».

Cette réponse prouve incontestablement que Mirabeau avoit fait, dans sa lettre, des protestations de zèle et de dévouement à la cause du roi; mais elle nous laisse ignorer tout-à-fait la nature du mal dont on se plaint, ainsi que le remède qu'on vouloit y apporter. Le relâchement bien connu des principes de cet homme d'Etat, pourroit nous faire soupçonner qu'il s'en falloit de

beaucoup qu'il fût incorruptible; et les personnes qui sont plus empressées à calculer les probabilités du mal, que celles du bien, conjectureront peut-être que Mirabeau céda plutôt, en cette occasion, à des motifs honteux et sordides, qu'à l'amour du bien public. Quelques raisons, cependant, qu'il ait données de le soupçonner, vers la fin de sa carrière politique, il n'y a pourtant aucune preuve matérielle qu'il eût fait, à cette époque, aucun traité déshonorant avec la cour. Il n'y a pas de doute que l'objet qui le détermina à demander cet entretien, ne fût très-important; et la réponse du roi indique clairement qu'il étoit d'un intérêt public.

Nous aurions été forcés de l'abandonner à tous les soupçons qu'une pareille entrevue ne peut que faire naître, si nous n'avions pas appris l'anecdote suivante, d'une personne que Mirabeau consulta en cette occasion, et qui mérite, à tous égards, la plus haute confiance.

« Peu de personnes, me dit l'homme estimable et éclairé de qui je tiens ces détails, ont eu connoissance du grand projet

que Mirabeau méditoit, à l'époque de cette entrevue avec le roi. Il vouloit l'engager à quitter Paris, et à se rendre, d'abord à Rouen, et ensuite au Havre, dans le cas où les circonstances l'auroient exigé. Il avoit choisi ces deux villes, comme les mieux placées pour recevoir des secours, et pour fournir, en même temps, des moyens d'évasion, si les événemens avoient été défavorables. Il avoit assuré la marche des régimens de cavalerie et d'infanterie qui étoient en garnison à Dunkerque, Dieppe et Amiens, jusqu'à Rouen; et en se rendant maître immédiatement, par ce moyen, de Gaillon et de Verneuil, il auroit rendu inutiles toutes les tentatives que la Fayette n'auroit pas manqué de faire, avec la garde nationale de Paris, pour s'opposer à la fuite du roi, ou pour en empêcher l'effet.

« Aussitôt que le roi auroit effectué sa retraite de Paris, il auroit publié une proclamation, par laquelle, après avoir fait l'énumération de tous les abus qu'il étoit nécessaire de réformer, et assuré le peuple de la ferme résolution qu'il avoit prise de tout sacrifier pour parvenir à ce but, il auroit

enjoint à toute l'assemblée nationale, et à tous les Français qu'il auroit cru dignes de l'aider, par leurs lumières, leur patriotisme, leur amour pour une liberté réelle, et leur courage à former une constitution sage et durable, de se rendre auprès de lui. Cette constitution auroit opéré la réforme de tous les abus, assuré au peuple la jouissance et l'exercice de ses droits, et fixé une juste ligne de démarcation entre le pouvoir exécutif et la puissance législatrice.

« La reine, les courtisans, et tous ceux qui crurent voir dans un plan qui ne pouvoit que produire les changemens les plus heureux, l'anéantissement de toutes leurs intrigues et de toute leur influence, s'y opposèrent avec succès ».

Si on n'avoit pas vu réussir, pendant la révolution, les projets les plus extraordinaires, on pourroit être surpris de la hardiesse de celui que Mirabeau proposoit alors au roi. Il est cependant, il faut l'avouer, assez difficile de deviner les raisons qui pouvoient lui faire espérer d'obtenir l'assentiment de Louis XVI; puisque, dans la supposition que ce monarque favorisoit la révolution,

ce dont il n'avoit jamais aucune preuve bien franche, il est à peine possible de présumer qu'il n'eût pas craint de se mettre entièrement au pouvoir d'un homme qui avoit bravé ouvertement son autorité, et qu'il regardoit comme le stipendiaire secret de ses ennemis les plus acharnés.

Il se peut, il est vrai, que Mirabeau ne connût pas la façon de penser du roi à son égard: mais elle justifie assez son refus, sans qu'il eût eu besoin, pour s'y déterminer, de l'opinion de la reine et de tous ceux qui soupiroient après la conservation de leurs priviléges et de leur influence.

Il seroit difficile de juger du mérite de ce plan, sans en connoître mieux tous les détails; mais, au premier aspect, il présente toutes les apparences de la guerre civile, puisqu'en supposant même que l'assemblée nationale eût obéi à l'appel du roi, il est très-certain que les Parisiens auroient été mécontens d'une mesure si contraire à leurs intérêts particuliers; et on ne voit pas même quelle impulsion plus favorable à la liberté, le roi auroit pu trouver à Rouen plutôt qu'à

Paris. Peut-être pourroit-on regarder ce plan de Mirabeau, comme un piége qu'il tendoit au monarque, pour le forcer à suivre l'exemple de Jacques II, afin de lui en faire partager le sort.

LETTRE XXVII.

A M. de Malesherbes.

16 Février 1790.

J'AI besoin, mon cher Malesherbes, de m'entourer de vos lumières, pour déterminer la sanction de plusieurs décrets qui sont du ressort de vos profondes connoissances en législation; je compte assez sur la fidélité de votre attachement, pour espérer que vous fixerez la résolution que je dois prendre à cet égard.

Depuis long-temps, mon cher Malesherbes, vous avez été témoin des intentions pures que je n'ai cessé de manifester pour le bonheur des Français; c'est encore vous à qui je m'adresse pour persévérer dans les mêmes principes.

Adieu, mon cher Malesherbes, vous connoissez toute la sincérité de mes sentimens pour vous.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingt-septième lettre.

Quelque grandes que fussent la foiblesse et l'irrésolution habituelle dont Louis XVI nous donne tant de preuves dans cette correspondance, on ne peut s'empêcher d'avouer que sa vie n'avoit été, jusqu'ici, qu'une lutte perpétuelle contre cette funeste disposition. Il paroît que M. de Malesherbes étoit le rocher sur lequel il cherchoit à s'appuyer, dans des momens de détresse ou de danger; l'asile où il se réfugioit, pour se mettre à l'abri du choc des partis, et du tumulte des factions, et où il pouvoit fixer avec sécurité, et en repos, ses résolutions incertaines. On peut lui pardonner d'avoir douté de la pureté des motifs qui dictoient les conseils que beaucoup de personnes lui donnoient. Une foule d'intérêts opposés dirigeoient les déterminations de ceux qui l'entouroient; et nous ne pouvons pas même espérer d'être en état de rendre justice à la pureté de ses propres intentions, aussi longtemps que nous ignorerons les suggestions

perfides et pernicieuses dont on ne cessoit de l'environner, et qu'il avoit continuellement à combattre.

Au moment ou Louis écrivoit cette lettre, il étoit au zénith de sa popularité. Non-seulement la métropole, mais toute la France étoit alors dans l'ivresse et le délire de la joie. Le décret de l'assemblée nationale, qui lui avoit décerné le titre honorable et glorieux de restaurateur de la liberté française, avoit été confirmé par les acclamations de toute la nation. Le cœur de tous les amis de la prospérité de leur pays, se dilatoit, à la vue de cette perspective de bonheur qu'on entrevoyoit de tous côtés. Ce fut l'âge d'or de la révolution, et lorsqu'on cherche quelle a été son époque la plus glorieuse, c'est sur ces jours d'espérance que l'ame se repose, avec la plus douce et la plus pure satisfaction.

Lorsque les ennemis des changemens récens se furent convaincus qu'il étoit inutile de chercher à soulever le peuple contre des mesures que le peuple étoit le plus intéressé à soutenir ; lorsqu'ils virent que les premiers ordres de l'Etat étoient déterminés à con-

sommer les grands sacrifices qu'ils avoient commencés, et que bien loin de revenir aux abus qu'on avoit réformés, on ne dissimuloit pas même l'intention qu'on avoit de faire de nouvelles recherches, et une entière réforme, ils furent forcés d'abandonner le champ de bataille et de se retrancher derrière la prérogative royale, qui étoit le seul rempart qu'ils pouvoient espérer de garantir du bouleversement général.

La protection accordée par la cour à ces hommes pervers, et quelquefois même un penchant trop marqué pour leurs projets contre-révolutionnaires, contribuèrent beaucoup à amener la grande crise du 14 Juillet, et les événemens du 6 octobre, qui avoient mis en danger l'existence même de l'autorité royale. Le roi s'étant aperçu du péril qu'il y avoit à soutenir plus long-temps des amis aussi dangereux; et s'étant assuré que la nation regardoit son silence, ou l'appui qu'il leur donnoit, comme une approbation complète de leurs projets; ou plutôt comme une coopération à leurs mesures; ou même une complicité dans leurs complots, il prit la sage résolution d'avoir une explication

ouverte et franche avec la nation, de dissiper les appréhensions et les craintes d'un parti, et d'anéantir les sinistres espérances et les vues secrètes et perfides de l'autre. C'est dans ce dessein que le roi se rendit, le 4 février 1790, dans la salle de l'assemblée nationale, accompagné par M. Necker.

Le discours que Louis XVI prononça, en cette occasion, forme une époque remarquable dans l'histoire de la révolution; et on l'a toujours cité comme une preuve incontestable de la sincérité de son attachement aux changemens qui avoient été opérés.

Après avoir fait quelques légères observations sur les désordres qui avoient eu lieu, et qui étoient encore sans remède, le roi ajoute: « C'étoit, je dois le dire, d'une manière plus douce et plus tranquille, que j'espérois vous conduire à ce grand but qui se présente à vos regards, lorsque je formai le dessein de vous rassembler, et de réunir, pour la félicité publique, les lumières et les volontés des représentans de la nation; mais mon bonheur et ma gloire ne sont pas moins liés aux succès de vos travaux. »

« Je les ai garantis, par une continuelle vigilance, de l'influence funeste que pouvoient avoir sur eux les circonstances malheureuses au milieu desquelles vous vous trouviez placés. » Après avoir rappelé quelques-unes de ces circonstances, le roi continue de cette manière : « Je crois le moment arrivé, où il importe à l'intérêt de l'Etat, que je m'associe, d'une manière encore plus expresse et plus manifeste, à l'exécution et à la réussite de tout ce que vous avez concerté pour l'avantage de la France. Je ne puis saisir une plus grande occasion, que celle où vous présentez à mon acceptation des décrets destinés à établir, dans le royaume, une organisation nouvelle, qui doit avoir une influence si importante, et si propice sur le bonheur de mes sujets, et sur la prospérité de l'Empire. »

Après avoir fait la récapitulation des différens avantages de cette nouvelle organisation, cette belle division du royaume en départemens, que M. Burke a cherché à ridiculiser, en la présentant comme une espèce d'échiquier ; et d'où dépendoit, « aux yeux du roi, » qui étoit, sans doute, moins

moins instruit à ce sujet, ainsi que l'assemblée nationale, que ce fameux homme d'Etat, « le salut de la France ; » le roi ajoute : « Le temps réformera ce qui pourra rester de défectueux dans la collection des lois qui auront été l'ouvrage de cette assemblée ; mais toute entreprise qui tendroit à ébranler les principes de la constitution même, tout concert, qui auroit pour but de les renverser, ou d'en affoiblir l'heureuse influence, ne serviroient qu'à introduire au milieu de nous les maux effrayans de la discorde ; que par-tout où sache que le monarque et les représentans de la nation sont unis d'un même intérêt et d'un même vœu, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandent dans les provinces un esprit de paix et de bonne volonté. »

Le roi énumère ensuite les avantages que la révolution avoit conservés à la noblesse et au clergé, et les pertes que ces deux ordres avoient faites ; et après avoir dit « qu'il aime à croire que tous les Français, indistinctement, reconnoîtront l'avantage de l'entière suppression des différences

d'ordre et d'état »; il ajoute ces mots remarquables : « J'aurois bien aussi des pertes à compter, si, au milieu des plus grands intérêts de l'Etat, je m'arrêtois à des calculs personnels; mais je trouve une compensation qui me suffit, une compensation pleine et entière, dans l'accroissement du bonheur de la nation; et c'est du fond de mon cœur que j'exprime ici ce sentiment. »

« Je défendrai donc, je maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes. Je ferai davantage; et, de concert avec la reine, qui partage tous mes sentimens, je préparerai de bonne heure l'esprit et le cœur de mon fils, au nouvel ordre de choses que les circonstances ont amené. Je l'habituerai, dès ses premiers ans, à être heureux du bonheur des Français, et à reconnoître toujours, malgré le langage des flatteurs, qu'une sage constitution le préservera des dangers de l'inexpérience, et qu'une juste liberté ajoute un nouveau prix aux sentimens d'amour et de fidélité dont la nation, depuis tant de siècles, donne à ses rois des preuves si touchantes. »

C'est avec ces dispositions si convenables au premier Magistrat d'une nation libre et puissante, que le roi adresse la lettre qui nous occupe, à M. de Malesherbes.

Quelques-uns de ceux qui ont écrit sur la révolution, et qui obtiennent, à ce titre, l'attention d'une certaine classe de lecteurs, moins par la fidélité de leurs récits, ou le brillant de leur éloquence, que par l'intempérance de leur zèle, pour ce qu'ils appellent la mémoire du monarque, ont cherché à prouver que cette démarche n'étoit qu'un stratagème, de la part du roi; et qu'il étoit légitimé par la situation périlleuse dans laquelle il se trouvoit.

On peut juger du degré d'estime que méritent ces dignes avocats de la probité du roi, dont quelques-uns prennent encore le titre d'hommes d'état, de ministres du roi, en comparant leur opinion avec celle que le roi manifeste, non dans ces discours publics, qui font le sujet de la contestation; mais dans ses lettres privées, où toute dissimulation seroit une absurdité.

« Depuis long-temps, dit-il dans celle-ci, mon cher Malesherbes, vous avez été

témoin des intentions pures que je n'ai cessé de manifester pour le bonheur des Français ; c'est encore vous à qui je m'adresse, pour persévérer dans les mêmes principes. »
Il est certainement plus honorable pour le roi de croire qu'il étoit de bonne-foi, lorsqu'il répandoit ainsi son cœur dans le sein de l'amitié, que de supposer, avec son panégyriste, qu'il pensoit toujours le contraire de ce qu'il exprimoit si bien.

LETTRE XXVIII.

A M. Duval d'Epresmenil.

27 Mars 1790.

Je suis d'autant plus disposé à croire, monsieur, à la sincérité du repentir que vous me témoignez, qu'avant de me l'exprimer, vous avez fait preuve, dans le sein de la représentation nationale, d'un zèle pour le maintien de la monarchie, qui n'a point échappé à ma sensibilité, ni à celle de toute ma famille.

Lorsqu'on est aussi susceptible de réparer ses erreurs, monsieur, on doit avoir les plus justes droits à une estime particulière ; je me plais à vous en donner l'assurance, et reste avec le désir de trouver l'occasion de vous le prouver.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingt-huitième lettre.

M. Duval d'Epresmenil, conseiller au Parlement de Paris, fut un de ceux qui s'opposèrent, avec le plus d'ardeur et le plus de hardiesse, aux mesures du gouvernement, avant la révolution. Ce Parlement avoit été exilé à Troyes, à cause du refus qu'il avoit fait d'enregistrer deux édits du roi, sur l'impôt territorial et le timbre, auxquels la première assemblée des notables n'avoit pas voulu donner son approbation, sous le ministère de M. de Calonne; et auxquels le Parlement étoit encore moins disposé à donner sa sanction, sous celui de l'archevêque de Toulouse, qui l'avoit remplacé.

Les Parlemens avoient été la seule digue qui pouvoit résister au despotisme ministériel; et quelque foible et insuffisante qu'elle fût, pour arrêter l'impétuosité du torrent, elle donnoit, au moins, l'idée de la résistance. Les Parlemens étoient devenus plus hardis, à mesure que le peu-

ple étoit devenu plus éclairé ; mais, ainsi qu'il n'est que trop ordinaire par-tout où il existe une opposition, ces corporations judiciaires avoient quelquefois outre-passé leurs prérogatives, et manifesté des dispositions à usurper les priviléges du pouvoir exécutif. L'accroissement général de lumières qui avoit eu lieu en France, sous le règne de Louis XVI, avoit appris à la nation, sur-tout depuis la première assemblée des notables, à apprécier toutes les usurpations ; et on ne voyoit plus du même œil, cette résistance du Parlement qu'on avoit applaudi autrefois avec tant d'enthousiasme. Ce changement, dans l'opinion publique, n'échappa pas au Parlement de Paris, au moment où il refusoit de se soumettre aux ordres du roi, ou plutôt des ministres, pour l'enregistrement de ces deux édits. Il s'aperçut qu'il affoibliroit son influence, en soutenant les prétentions qu'il avoit ci-devant manifestées ; et il sentit qu'il n'avoit d'autre moyen de se défendre, qu'en se retranchant dans ses droits reconnus. Ce fut M. d'Epresmenil qui suggéra cet avis. Il leur fit observer qu'il

leur seroit inutile de soutenir plus long-temps leurs anciennes prétentions ; que leur incompétence étoit généralement reconnue, et qu'il ne leur restoit d'autre moyen, pour se tirer de l'embarras dans lequel ils s'étoient plongés, que de se faire un mérite de cet aveu. Le Parlement suivit cet avis, et déclara qu'ils n'avoient pas le droit de sanctionner ces impôts ; que ce droit n'appartenoit qu'aux Etats-généraux, dont il demanda, en même-temps, la convocation immédiate. Les ministres furent très-déconcertés par cet aveu extraordinaire, et encore plus par la demande dangereuse qui l'accompagnoit. Elle fut reçue et répétée par-tout, avec tant d'enthousiasme, que le roi se vit forcé de céder, et de promettre solennellement cette convocation. Le Parlement rendit ainsi un service essentiel à l'Etat ; et c'est à M. d'Epresmenil qu'appartient toute la gloire de l'avoir provoqué. Il faut cependant l'avouer, ce service ne fut pas entièrement dicté par le plus pur patriotisme. L'intérêt personnel, et celui du corps qui proposoit cette mesure, se trouvoient heu-

reusement liés, en cette occasion, à celui de la nation, qui ne s'embarrassoit pas beaucoup de rechercher les motifs d'une conduite qui lui promettoit de si grands avantages.

L'exil du Parlement suivit cette déclaration d'incompétence; et son retour fut la récompense de quelque acte de soumission, que le public considéra comme une lâcheté et une inconséquence. Le ministre, croyant la circonstance favorable, se décida à convoquer une Cour Plénière, dont l'autorité suprême devoit les débarrasser de la nécessité de recourir aux Parlemens pour l'enregistrement des impôts; pendant que le Garde-des-sceaux, pour punir leur insolence, s'occupoit à créer, dans chaque généralité, des grands bailliages, qui auroient, à un haut degré, les mêmes attributions que les cours suprêmes de justice, et qui diminueroient ainsi de beaucoup, et leurs priviléges, et leur influence; les Parlemens résolurent de s'opposer, de tout leur pouvoir, à cette invention; et tous leurs membres se lièrent, à cet égard, par un serment solennel. On essaya de nouveau

d'engager le Parlement à enregistrer les nouveaux impôts, dans une séance royale; mais l'opposition n'en devint que plus violente; et quelques-uns de ceux qui montrèrent le plus de résistance, parmi lesquels on comptoit M. le duc d'Orléans, furent bannis de nouveau.

Le ministre, voyant tous ses projets déconcertés, eut recours à des mesures despotiques et arbitraires, qui achevèrent de le perdre et de le déshonorer. Les Pairs de France, et les Magistrats qui avoient été appelés à la séance royale, restèrent assemblés, pour s'opposer à l'établissement des nouvelles cours de judicature. Ce fut dans cette occasion, que M. d'Epresmenil entraîna les Pairs et le Parlement, par la force de son éloquence, et l'énergie de ses déclarations, et les engagea à prêter un serment d'union, dont il leur dicta les expressions. Cette résistance ouverte à l'autorité ministérielle fut considérée comme un acte de rebellion, qu'on ne devoit pas laisser impuni. En conséquence, le palais de justice fut investi par la force armée; et M. d'Epresmenil, et un autre de ses collègues,

furent arrêtés et enlevés comme prisonniers d'Etat, après un délai qui fut nécessaire pour faire signer par le roi l'ordre qui ne l'avoit été que par le ministre. Le Parlement fut vengé par le renvoi de ce ministre, qui emporta avec lui le mépris, la haine et l'exécration publique. M. Necker fut rappelé, les Etats-généraux assemblés, et M. d'Epresmenil devint membre de l'assemblée constituante.

Dans cette assemblée, M. d'Epresmenil se rangea du côté droit; et, vers l'époque où il écrivit la lettre à laquelle celle du roi sert de réponse, il s'étoit fait remarquer par le zèle avec lequel il avoit soutenu les intérêts de la cour. Il défendit les établissemens monastiques, qu'on avoit alors entièrement supprimés; et lorsqu'on ouvrit la discussion sur la suppression des émeutes, et des insurrections particlles, il soutint, avec beaucoup de chaleur, la proposition que M. Cazalès avoit faite, d'investir le roi, pendant trois mois, d'une autorité absolue; et de suspendre, pendant ce temps, la responsabilité du pouvoir exécutif. Le roi n'ignoroit pas ces actes de dévouement pour

la cour, et quelques autres très-extravagans qui avoient exposé M. d'Epresmenil à la censure formelle de l'assemblée nationale ; et ce député avoit été un adversaire trop formidable, pour n'être pas reçu très-favorablement comme allié. « Je suis d'autant plus disposé à croire, monsieur, lui dit-il, à la sincérité de votre repentance, qu'avant de l'exprimer, vous avez fait preuve, dans le sein de l'assemblée nationale, d'un zèle pour le maintien de la monarchie, qui n'a point échappé à ma sensibilité, ni à celle de toute ma famille. »

M. d'Epresmenil avoit certainement le droit de soutenir, ou de publier telles opinions qu'il jugeoit convenable ; et s'il croyoit que les prérogatives du pouvoir exécutif étoient trop restreintes par l'assemblée, il avoit, incontestablement, le même droit de s'opposer à ces usurpations, qu'il l'avoit eu auparavant de résister au despotisme du Pouvoir exécutif, lorsqu'il vouloit usurper les priviléges du Parlement, ou plutôt les droits de la nation ; mais la rétractation d'une conduite anssi honorable, et le repentir d'actions qui l'avoient couvert de

gloire, et qui lui avoient attiré si justement l'estime générale, annoncent une ame peu élevée, et donnent lieu de croire que les motifs qui avoient alors déterminé son opposition, étoient personnels et intéressés. Quelque sincère, d'ailleurs, que fût sa repentance, elle fut trop tardive, il n'en retira aucun avantage pendant la vie du roi; et après la chute du monarque, il partagea malheureusement sa fin prématurée.

LETTRE XXIX.

Au Pape Pie VI.

18 Mai 1790.

Très-saint-Père,

Ce n'étoit pas assez que la discorde promenât ses fureurs dans mon royaume : aux querelles politiques vont se joindre les querelles religieuses. Je ne sais quel esprit infernal veut soumettre la religion aux principes des novateurs, à des idées bizarres, à des réformes singulières. On agite maintenant, dans l'assemblée, les questions les plus absurdes : on diroit que les disciples de Jansénius et de Molina sont sur les bancs, et qu'ils se déclarent pour ou contre des opinions ultramontaines. On présente une constitution civile pour le clergé français : elle le rendroit indépendant du Saint-Siége ; elle accorderoit l'élection au peuple : elle renverseroit l'antique hiérarchie de l'église gallicane : et pour donner à cette

constitution civile du clergé, des prosélytes nombreux; pour éloigner les ministres fidèles, on veut exiger un serment. Très-Saint-Père, ce serment fera naître un schisme dans l'église.

Je ne sais quel pressentiment me pénètre d'effroi; je vois la religion avilie, ses ministres persécutés, le loup dans la bergerie. J'ai voulu vous instruire, le premier, de cette résolution des Etats-généraux; du projet de quelques têtes ardentes, de quelques gens profondément pervers, et déjà très-habiles dans l'art de révolutionner. J'aurai besoin de vos conseils, et ne ferai rien sans vous consulter. Je vous fais remettre, par M. de M.....n, un exemplaire de cette constitution .... examinez: vos sages avis me guideront; mais déjà la voix de ma conscience me crie que je ne dois pas sanctionner cette œuvre des ténèbres.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la vingt-neuvième lettre.

Au milieu de tous les changemens que la révolution a opérés, il n'y a aucune partie de l'ancien système, si l'on en excepte la monarchie elle-même, qui ait éprouvé un sort plus singulier que la religion de l'État. Lorsque ce sujet qui avoit été traité avec tant de liberté, par les écrivains modernes, devint la matière des discussions de la législature, le même esprit de scepticisme, qui avoit manifesté tant d'irrévérence pour les titres et les priviléges de ce monde, n'hésita pas à porter un œil profane et scrutateur dans tout ce qui paroît avoir rapport aux intérêts de l'autre. Les ennemis de l'autel, nom qu'on avoit donné au parti philosophique de l'assemblée, avoient montré beaucoup d'adresse, en se saisissant des dehors, par les décrets du 4 août; et en faisant déclarer alors que les domaines de l'église appartenoient à la nation. Aussitôt que cette ligne formidable de défense, qui étoit le principal

pal boulevard de la forteresse, eut été emportée, ils s'empressèrent d'attaquer la citadelle.

Le clergé n'avoit pas négligé de s'opposer, de tout son pouvoir, aux premiers actes d'hostilité; mais lorsqu'il eut vu que la résistance étoit inutile, il chercha à faire une bonne capitulation, en proposant à l'assemblée nationale de déclarer que la religion catholique, apostolique et romaine étoit la religion de l'Etat. On avoit alors éludé la question, en faisant observer que cette vérité fondamentale devoit former un article de la nouvelle constitution; et la discussion en avoit été ajournée. Depuis cette époque, la multiplicité d'autres objets importans l'avoit empêché de renouveler cette proposition, lorsqu'au mois de février suivant, on ouvrit la discussion sur l'abolition des ordres monastiques. Comme on alloit commettre de nouvelles déprédations sur les propriétés de l'église, le clergé présenta de nouveau cette espèce de compromis; mais, après des débats très-longs et très-animés, la religion de l'Etat

fut encore ajournée, sous le même prétexte que la première fois.

On espéroit cependant que cette déclaration auroit lieu, aussitôt que l'ordre du travail de l'assemblée ameneroit le moment de s'en occuper. La nomination qu'on fit, environ deux mois après, d'une commission chargée postérieurement, selon les expressions du clergé, de dépouiller l'église de son patrimoine, parut une occasion favorable pour ramener cette déclaration sur le tapis. Mais, cette fois, la motion en fut faite par un ecclésiastique, qui votoit ordinairement avec la majorité, Don Gerle, qui, luttant de zèle, en cette occasion, avec ses collègues du côté droit, proposa de déclarer que cette religion étoit, et seroit toujours la religion de la nation, et que son culte seroit le seul autorisé.

Quoique le clergé ne se fût pas préparé à discuter alors cette question à fond, cependant, comme on l'avoit mise en avant, il crut devoir la supporter, et il fit quelques efforts pour prouver la nécessité d'en venir sur-le-champ, et sans plus de délai, ni d'a-

journement, à une déclaration franche et explicite à cet égard.

Ce fut alors qu'on manifesta, pour la première fois, des doutes sur la vérité et la bonté de ce principe, qui fait regarder la religion de l'Etat comme un article fondamental d'une sage constitution, au grand étonnement, et au grand scandale du clergé, qui ne s'attendoit pas, ou qui feignit, du moins, de ne pouvoir s'attendre qu'il pût exister de pareils motifs contre cette déclaration. La discussion ne fut pas prolongée le jour même où cette proposition avoit été faite : mais lorsqu'elle fut reprise le jour suivant, l'assemblée sentit la nécessité de prendre une décision qui l'écartât pour toujours; et elle se servit, pour cela, de la question préalable proposée par le duc de la Rochefoucault *, laquelle, après divers

* La motion du duc de la Rochefoucault étoit ainsi conçue : « L'assemblée nationale considérant qu'elle n'a et ne peut avoir aucun pouvoir à exercer sur les consciences, et sur les matières religieuses : Que la majesté de la religion, et le respect profond qui lui est dû, ne permettent point qu'elle devienne le sujet d'une délibéra-

considérans, déclaroit que l'assemblée nationale ne pouvoit, ni ne devoit délibérer sur la question proposée; et qu'elle passoit à l'ordre du jour, qui étoit la manière dont on devoit disposer des domaines ecclésiastiques. Comme les deux partis regardèrent cette motion comme une décision finale et absolue, le clergé et ses adhérens s'y opposèrent avec tout le zèle et toute l'énergie que son importance devoit exciter, et la firent suivre immédiatement par des remontrances formelles. Cette opposition, en

tion; considérant que l'attachement de l'assemblée nationale au culte catholique, apostolique et romain, ne sauroit être mis en doute, au moment même où ce culte va être mis, par elle, à la première place, dans les dépenses publiques; et où, par un mouvement unanime de respect, elle a exprimé ses sentimens de la seule manière qui puisse convenir à la dignité de la religion, et au caractère de l'assemblée nationale;

» Décrète,

» Qu'elle ne peut, ni ne doit délibérer sur la motion proposée, et qu'elle va reprendre l'ordre du jour, concernant les biens ecclésiastiques. »

faveur de la religion, étoit d'autant plus désintéressée de la part du clergé, que la foi qu'il s'efforçoit de soutenir, étoit déjà dépouillée de ses plus solides et plus riches avantages; mais accoutumé, par une erreur naturelle à cet ordre, à considérer l'Etat comme faisant partie de l'église, il déploroit, avec autant de douleur, sa majesté anéantie, qu'il avoit regretté la perte de ses richesses.

Le clergé, dans sa capacité législative, n'étoit pas cependant la seule partie de l'autorité publique qui s'opposât à cet esprit d'innovation en matières de religion. Les premiers membres du sacerdoce, les prélats tournèrent leurs regards supplians vers le trône, qui étoit leur allié naturel; et leur appel contre cette témérité laïque, ne fut pas inutile. Elle produisit cette lettre au chef de l'église sur la terre.

Il ne l'est pas, non plus, d'observer que le roi manifeste, dans toute cette correspondance, une disposition à la piété, et une grande sensibilité pour toutes les impressions religieuses. Il s'accuse, il est vrai, dans une de ses lettres, d'une aberration

momentanée de la foi, dans laquelle les écrits des philosophes l'avoient entraîné; mais, comme Polémon, il n'avoit fait que passer à travers l'erreur, sans s'y arrêter. Quelque influence qu'eussent eu Turgot et Malesherbes sur son esprit, à d'autres égards, ils l'avoient toujours trouvé ferme et inébranlable sur la religion. Tous ceux qui considéreront cette partie du caractère de Louis XVI, ne peuvent que lui rendre le juste hommage qu'il mérite, pour avoir toujours conservé un sentiment profond de l'importance de la religion, et pour avoir toujours donné l'exemple d'une piété simple et sincère, au milieu des séductions du scepticisme philosophique, et de la licence d'une cour débauchée et corrompue.

Malheureusement la piété la plus réelle n'est pas un préservatif assuré contre les erreurs de l'opinion; et quoique le roi fît quelquefois une juste distinction entre le clergé et l'église, ainsi qu'on le voit par les notes qu'il a mises, en plusieurs endroits, à la marge des remontrances du clergé, il n'avoit pas poussé ses principes et ses recherches à ce sujet jusqu'à leurs justes

conséquences, ni établi une juste distinction entre l'église de Rome et le christianisme.

On voit que, dans cette lettre au pape, il sort des bornes de sa modération ordinaire, et qu'il s'emporte jusques à traiter d'infernal et d'absurde cet esprit de réforme et d'investigation qui s'étoit manifesté dans l'assemblée nationale, ou qui s'y étoit plutôt soutenu, et qui n'étoit que le résultat naturel et inévitable des cahiers et des doléances du peuple. Le roi avoit tort cependant d'induire à erreur le pape, en lui disant que le jargon de l'école s'étoit introduit dans le sénat, et qu'il sembloit « que les disciples de Jansénius et de Molina étoient sur les bancs, et s'étoient déclarés une nouvelle guerre. » Quelques dispositions que ces théologiens aient pu avoir pour ces sortes de combats, l'assemblée nationale évita toujours avec le plus grand soin de faire, du lieu de ses séances, une arêne de disputes théologiques. Le roi confondoit une question qui se rapportoit simplement à la discipline de l'église, avec celles qui concernoient sa doctrine. Ces

dernières, ainsi que l'assemblée l'exprima dans son décret, étoient trop majestueuses et trop impénétrables, pour qu'on les soumît à une discussion législative ; mais, comme la première étoit un objet purement civil ; et, comme les membres du clergé étoient devenus des fonctionnaires publics, salariés par l'Etat, il étoit nécessaire de leur donner une constitution, pour déterminer leurs fonctions particulières et leurs traitemens respectifs.

Le roi se récrie avec beaucoup de chaleur et de violence contre cette constitution. Cet esprit infernal, qu'il ne sait comment caractériser, voudroit soumettre, dit-il, la religion aux principes des novateurs, à des idées bizarres, à des réformes singulières. Les efforts de cet esprit tendent à former une constitution civile pour le clergé français ; et cette constitution le rendroit indépendant du Saint-Siége ; elle accorderoit au peuple l'élection de ses ministres, qui, il auroit dû ajouter, lui étoit dévolue dans la primitive église, et qu'on lui avoit enlevée ; elle renverseroit l'antique hiérarchie de l'église gallicane ;

et pour lui faire des prosélytes nombreux, pour éloigner les ministres fidèles, on vouloit exiger un serment. Ce serment, qui n'étoit réellement qu'un serment d'obéissance à la loi, et de fidélité à l'Etat, ce serment, Très-Saint-Père, ajoute le roi, fera naître un schisme dans l'église. Les personnes nées hors du giron de l'église, c'est-à-dire, de l'église romaine, ont beaucoup de peine à se former une idée précise du danger et de la culpabilité d'un schisme; mais il paroît, d'après la solennité avec laquelle le roi commence à en parler, que ce n'est pas un crime inconsidérable, puisque non-seulement un pressentiment, dònt il ne peut se rendre compte, le pénètre d'effroi, mais que son imagination lui présente, dans le lointain, la religion avilie, et le loup dans la bergerie. C'est au milieu des alarmes et du trouble que ces mesures lui causent, qu'il en appelle, comme le véritable, comme le fils aîné de l'église, du vœu de son peuple au chef des fidèles. Il implore ses conseils paternels contre les projets de quelques têtes ardentes, de gens profondément pervers,

et déjà très-habiles dans l'art de révolutionner, qui égarent les Etats-généraux. Il promet de ne rien faire sans le consulter, de se laisser guider par ses sages avis; mais il déclare en même-temps que déjà le cri de sa conscience l'a déterminé à ne pas sanctionner cette œuvre de ténèbres.

Si cette détermination avoit été celle d'un simple individu, nous aurions pu donner des éloges à sa sincérité, en blâmant et déplorant son aveuglement; mais, lorsque nous la considérons comme la dépêche du Restaurateur de la liberté française, du premier Magistrat d'un pays libre, à un prince étranger qui n'a jamais manifesté un attachement bien loyal pour les droits naturels, civils ou religieux de l'humanité; quelque respect que nous puissions avoir pour la piété du monarque, nous ne pouvons avoir qu'une idée bien peu avantageuse du jugement et des facultés intellectuelles de l'homme; quand même nous n'aurions pas de justes raisons de soupçonner sa bonne-foi en cette occasion. La conscience d'un roi est sans doute une chose infiniment délicate; mais l'histoire de notre temps suffit pour nous convaincre

qu'elle n'est pas une preuve infaillible de sagesse et de science dans l'art de bien gouverner.

Il résulte aussi de cette lettre, que ce fut le cri de la conscience du roi, qui réveilla celle du pape; tandis qu'on croyoit que c'étoit la conscience du pape qui avoit réveillé celle du roi. Prince malheureux! Pontife infortuné! vous auriez pu, dans des temps de ténèbres et d'ignorance, avoir mérité, par vos vertus privées, les éloges du monde; mais vous fûtes destinés à paroître à une époque où des lumières bien supérieures aux vôtres brilloient de toutes parts sur l'horizon de l'intelligence! Vous avez été éclipsés, et pour toujours. Aimons à croire que vos erreurs formoient un anneau nécessaire dans l'immense chaîne des grands et mystérieux décrets de la providence. Vous avez rempli le rôle qui vous étoit destiné sur le théâtre du monde, et vous avez disparu de dessus la scène. Si l'influence de principes bien opposés aux vôtres, nous empêche de répandre des fleurs sur votre tombe, l'orgueil de la philosophie et l'austérité de la liberté n'étoufferont pas le soupir que nous devons à vos infortunes.

LETTRE XXX.

A M. de Rivarol.

Le plan que vous m'avez remis, monsieur, est un chef-d'œuvre de politique et de philosophie, qui auroit fait honneur aux Mably et aux Condillac; mais tout en rendant justice à votre manière de juger certains hommes influencés dans le moment actuel, il y auroit trop de témérité à employer les moyens que vous m'indiquez. L'exemple que vous me citez du roi de Suède, est tout différent de la position où je me trouve; ce prince avoit, pour se faire obéir, des soldats sur lesquels il pouvoit compter, et des amis courageux; il n'avoit à lutter que contre quelques factieux: ici la contagion révolutionnaire est devenue une maladie épidémique, qu'on ne peut guérir qu'en prouvant au peuple qu'il est la dupe de ceux qui lui promettent les chimères de l'âge d'or. Vous pouvez atteindre le but désirable, monsieur, en faisant dispa-

roître de votre plan tout ce qui pourroit irriter les audacieux : enfin, soyez à la mesure des circonstances.

Vous connoissez, monsieur, les sentimens particuliers que j'ai pour vous.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trentième lettre.

De tous les maux qui assaillirent Louis XVI, nous n'en connoissons pas de pire que ces conseillers intrigans qui assiégeoient la cour, et qui ne cessoient de fabriquer et de présenter des plans de contre-révolution, qu'on pourroit regarder comme une preuve des dispositions secrètes du monarque; et qui, en tenant son esprit dans une agitation perpétuelle, ne pouvoient que le détacher des principes qu'il professoit solennellement aux yeux de l'assemblée nationale, et en face du monde, dans ses discours et dans ses proclamations. M. de Rivarol doit être mis dans ce nombre :

des talens brillans et une présomption extrême lui assuroient une des premières places parmi ces hommes *entreprenans* que le roi avoit cru devoir attacher à son service.

Il est très-malheureux sans doute que nous ne connoissions rien de ce plan de M. de Rivarol, que le roi daigne regarder comme un chef-d'œuvre de politique et de philosophie, qui auroit fait honneur aux Mably et aux Condillac. Il est impossible de faire un plus grand éloge des talens et des connoissances de M. de Rivarol; et nous ne pouvons que regretter que la modestie de l'écrivain ait fait, en cette seule circonstance, le sacrifice de sa passion dominante pour la gloire, à sa loyauté. Ce n'étoit pas de M. de Rivarol qu'on devoit attendre une pareille réserve. Mais, quoiqu'on ne nous dise rien de ce sublime plan, la répugnance que le roi montre à employer les moyens qu'on lui indique, nous en prouve assez clairement la nature et le but. M. de Rivarol avoit lu, ou vu, peut-être, avec quelle adresse le roi de Suède avoit comprimé et abattu une aris-

tocratie orgueilleuse et insolente; et il en avoit tiré une conséquence, eu égard à la France, diamétralement opposée à celle qu'un homme d'Etat, digne d'être le rival des Mably et des Condillac, en auroit déduite. C'est sur ce point important que le roi, en approuvant le plan, et en y donnant les éloges les plus pompeux, ne peut s'empêcher de lui en faire observer les difficultés et l'impossibilité même de l'exécution. Il ne dissimule pas à M. de Rivarol « qu'il n'a pas, comme le roi de Suède que ce grand faiseur de projets lui avoit cité, des soldats sur lesquels il pût compter, pour se faire obéir, ni des amis courageux pour le seconder; et que la contagion révolutionnaire étoit devenue une maladie épidémique, qu'on ne pouvoit guérir qu'en prouvant au peuple qu'il étoit la dupe de ceux qui lui promettoient les chimères de l'âge d'or. »

Ce qui paroît surprenant, dans cette lettre, ce n'est pas que M. de Rivarol présente au roi des plans de contre-révolution, ou que le monarque, reconnoissant leur illusion, les rejette; mais c'est de

voir le roi se livrer imprudemment et sans réserve à un charlatan politique, qui ne se seroit fait aucun scrupule de le trahir, si son intérêt personnel l'avoit exigé. Ce fut à cette époque que le monarque fit une proclamation, dans laquelle il parloit avec la plus haute indignation « des manœuvres de ceux qui faisoient tous leurs efforts pour exciter des fausses alarmes, soit par des interprétations mensongères des décrets, et en faisant naître des doutes aussi injustes qu'injurieux sur la sincérité de ses intentions ; soit en voilant leurs intérêts personnels sous le manteau de la religion. » L'assemblée nationale et le peuple de Paris furent dans l'extase, en recevant cette nouvelle preuve de l'attachement du roi à la révolution ; et c'est en ce moment même que la lettre du roi au pape étoit en route, et qu'il donnoit à M. de Rivarol les plus grands éloges, pour un plan de contre-révolution que son impraticabilité seule faisoit rejeter.

LETTRE

LETTRE XXXI.

A M. le duc d'Orléans.

3 Juin 1790.

MON COUSIN,

MADAME la duchesse d'Orléans demande votre retour en France ; je répondrai aux instances de la vertu, en lui accordant ce qu'elle désire. On croit cependant que votre retour seroit funeste à la tranquillité publique. On va jusqu'à vous supposer des vues ambitieuses...... venez apprendre de votre roi comme il faut être Français, et comment on est digne d'être du sang de celui qui les gouverne.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trente-unième lettre.

Il y a une apparence de dignité dans cette lettre à monseigneur le duc d'Orléans, qui avoit été forcé de s'absenter de Paris, après les journées des 5 et 6 octobre. Le roi lui laisse entrevoir ses craintes sur son retour, qui pourroit « être funeste à la tranquillité publique. » L'observation et l'avis qui suivent immédiatement, sont un peu plus que de simples insinuations ; et l'interruption remarquable, dans cette lettre, ne pouvoit laisser aucun doute au duc, sur la façon de penser du monarque, à son égard.

On a beaucoup parlé, en Europe, de la faction du duc d'Orléans. On ne peut douter qu'il n'ait été quelquefois l'instrument dont se servirent les chefs du parti populaire ; mais son ambition fut toujours trahie par son incapacité ; et on peut regarder comme un fait positif, qu'il ne fut jamais réellement le véritable chef d'un parti. Il semble cependant que le roi pensoit autrement sur son compte ; et la vertu de

la duchesse d'Orléans n'auroit pas suffi pour lui faire commettre la faute de consentir au retour du duc, s'il avoit été en son pouvoir de l'empêcher.

Il paroît que ce fut en conséquence de cette permission, que M. d'Orléans écrivit au roi, trois semaines après la date de cette lettre, pour l'informer qu'il s'étoit déterminé à en profiter. Ce prince fit mention de cette réponse dans une lettre qu'il écrivit quinze jours après à l'assemblée nationale, dans laquelle il l'informe que, pendant qu'il faisoit les préparatifs nécessaires pour son départ, un des aides-de-camp de M. de la Fayette étoit venu l'engager à le différer, de peur que des personnes mal-intentionnées n'abusassent de son nom, pour occasionner de nouveaux troubles. Le duc désire de savoir qui sont ces personnes mal-intentionnées, et il déclare qu'il est entièrement déterminé à aller reprendre sa place au milieu de la représentation nationale, à moins que l'assemblée ne lui donne des ordres contraires.

On trouve ce passage dans les observations que M. de la Fayette fit à l'assemblée,

sur cette lettre de M. d'Orléans. « Après ce qui s'est passé entre moi et M. le duc d'Orléans, au mois d'octobre, et que je n'aurois pas rappelé, s'il n'avoit pas jugé à propos de s'adresser à l'assemblée, j'ai cru de mon devoir de lui faire dire que les mêmes raisons qui l'avoient déterminé à accepter la mission qu'on lui avoit donnée, subsistoient encore. » Il sembleroit, d'après ce que M. de la Fayette avoit cru devoir faire dire à M. d'Orléans, qu'il s'étoit passé quelques événemens, ou qu'on avoit fait quelques réflexions, dans l'intervalle qui s'étoit écoulé entre la lettre du roi et le départ du duc, de Londres, qui firent penser qu'il étoit à propos qu'il s'absentât plus long-temps de Paris. Le but de cette prétendue mission à Londres, étoit alors assez manifeste et assez dévoilé. Le duc avoit cru prudent de céder pour le moment ; mais le parti auquel on supposoit qu'il appartenoit, ayant acquis depuis une plus grande influence, ne fit pas beaucoup d'attention aux insinuations de M. de la Fayette. M. d'Orléans retourna à Paris, en conséquence de la permission du roi, sans songer, comme

la suite le prouve, à profiter des conseils que Louis avoit voulu lui donner, « d'apprendre de son roi comment il falloit être Français, et comment on étoit digne d'être du sang de celui qui les gouvernoit. »

LETTRE XXXII.

Au pape Pie VI.

2 Juillet 1790.

TRÈS-SAINT-PÈRE,

J'AI vu les docteurs que vous avez choisis, et j'ai consulté des théologiens estimables. On a dû vous rendre compte des conférences qui ont eu lieu, pendant quelques jours; il n'est qu'une seule voix, et qu'un même avis. On ne peut sanctionner des décrets contraires aux usages antiques de l'église universelle, qui attaquent directement des dogmes sacrés, établissent parmi les évêques et le corps des pasteurs, une hiérarchie nouvelle, et contrarient la discipline de l'église gallicane. Dans la grande querelle qui divise le clergé de France, une grande partie des Français sont déclarés pour les prêtres dociles aux nouvelles lois ecclésiastiques émanées de l'assemblée constituante. Mais l'opposition à ces lois nou-

velles, compte pour ses apologistes et ses défenseurs, les théologiens les plus éclairés, les docteurs les plus célèbres, la très-grande majorité, pour ne pas dire l'universalité des évêques de l'église gallicane, et tous les gens de bien attachés au culte de nos pères et à l'ancienne tradition. Si je refuse de sanctionner la constitution civile du clergé, il s'élève une cruelle persécution ; j'augmente le nombre des ennemis du trône et de l'autel ; je fournis un prétexte à la révolte ; je double les maux de la France. Si j'accorde ma sanction, quel scandale dans l'église ! je livre à nos ennemis communs l'héritage du Christ : je punis de leur zèle, de leur fidélité, de leur attachement, les ministres du Seigneur qui ont respecté l'Arche sainte ; j'écarte le bon pasteur, et j'introduis les loups dans la bergerie. Oh ! qui daignera me guider et m'indiquer le parti que je dois suivre ! Très-saint-Père, c'est en vous seul que j'ai mis mon espoir : l'église gallicane réclame toute votre sollicitude, et le petit-fils de Saint-Louis, soumis au légitime successeur de Saint-

Pierre, vous demande non-seulement des conseils, mais des ordres spirituels qu'il s'empressera de faire exécuter. Cependant, si les considérations humaines pouvoient être de quelque poids ; si l'état actuel de la France pouvoit obtenir quelque indulgence ; si dans les affaires du ciel on pouvoit consulter celles de la terre, ne conviendroit-il pas que je prisse le parti de temporiser? Le peuple Français, toujours épris des nouveautés, oublie bientôt ce qui fut l'objet de son enthousiasme; l'idole qu'il élève fut souvent renversée le même jour. Le temps, l'expérience, le conseil des hommes sages, le ciel même qui punit la France de nos erreurs communes, de mes propres fautes, et qui peut se laisser fléchir, rameneront ce bon peuple, un instant égaré, au giron de l'église, à ses usages antiques, à ses vrais pasteurs. Mais le temps presse, l'esprit impur a soufflé, Très-Saint-Père, soyez l'interprète du ciel. Hâtez-vous de prononcer; soyez l'ange de lumière qui dissipe les ténèbres. J'attends avec impatience votre décision, et cette bulle que

le clergé de France sollicite, que les évêques réclament, et que vous demande le fils aîné de l'église, toujours fidèle au Saint-Siége.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trente-deuxième lettre.

On ne devoit pas s'attendre que le clergé, qui avoit eu jusqu'alors l'empire le plus absolu et le plus incontesté sur les esprits et sur les consciences; qui s'étoit habitué, pendant des siècles, à se regarder comme une autorité établie par le ciel, pour régler les intérêts de la terre; et qui, fiers de leur céleste origine, regardoient, du haut de leur grandeur, non-seulement la tourbe du vulgaire, mais même les personnes exaltées, dont la dignité avoit une origine humaine, et, par conséquent, bien différente de la leur; on ne devoit donc pas s'attendre que le premier ordre de l'Etat, revêtu, ou plutôt dépouillé de cette dignité et de cette

pompe, qu'un célèbre orateur, (*) jadis le défenseur de la vérité et de la liberté, et devenu depuis le champion du despotisme et de la superstition, appelle la majesté de l'église, pût se soumettre tranquillement aux outrages et aux spoliations qu'une philosophie novatrice, appelée la majesté du peuple, avoit osé commettre envers des droits aussi sacrés. Le clergé, hors d'état de s'opposer à ce torrent d'hérésie, qui avoit non-seulement porté l'assemblée nationale à élever une main sacrilége sur ces antiques droits, mais à mettre en doute la sainteté prétendue de ceux qu'elle accusoit de les avoir usurpés ; et à dépouiller l'église, dont ils étoient les directeurs suprêmes, de l'honneur qu'elle avoit fait à l'Etat de s'allier à ses profanes intérêts : le clergé, naturellement ulcéré d'une conduite aussi audacieuse et aussi profane, avoit secoué, avec indignation, la poussière de ses pieds, et désavoué, par une protestation solennelle, toute liaison avec ces apostats de la religion de leurs pères, ces fils de perdition. Mais, quoi-

(*) M. Burke.

qu'ils se fussent battus avec courage sur ce terrain hostile ; quoiqu'ils l'eussent disputé, pied-à-pied, en valeureux champions, et qu'ils n'eussent été vaincus, comme ils le prétendent, que par le nombre de leurs ennemis, et non par la force de leurs argumens, ils n'avoient pas négligé, en tacticiens habiles, de chercher des secours étrangers, et de s'assurer même d'une retraite, dans le cas où le sort des armes ne leur seroit pas favorable.

Ces observations n'ont en vue qu'une partie du clergé. On peut diviser en trois classes les individus de cet ordre, qui formoit le quart de l'assemblée nationale : les Papistes, aussi zélés pour la puissance temporelle, que pour l'autorité spirituelle de l'église de Rome ; les Catholiques, ou ceux qui contestoient l'autorité temporelle, mais qui maintenoient les doctrines de l'église ; et les Philosophes, qui rejetoient l'une et l'autre, et que plusieurs accusoient calomnieusement d'athéïsme. Le nombre de ces derniers étoit trop petit, dans l'assemblée, pour former une secte ou un parti ; et comme ils joignoient occasionnellement

les deux autres, selon que leur intérêt les y engageoit, on peut ne considérer la totalité que comme formant deux grandes divisions, que nous avons désignées sous le nom de Papistes et de Catholiques.

Les Papistes, ayant perdu tout espoir d'obtenir d'un tribunal aussi prévenu contre eux, que l'étoit l'immense majorité de l'assemblée nationale, la justice qu'ils croyoient ou prétendoient leur être due; et ayant prévu, de bonne heure, la perversité de leurs adversaires, et les innovations qu'on oseroit entreprendre, en avoient déjà appelé à la cour de Rome, et avoient fait une alliance offensive et défensive avec le Saint-Siége, qui n'étoit pas moins exposé qu'eux à souffrir de ces profanes spoliations. Mais la simple interposition du chef spirituel auroit servi de bien peu de chose; les armes de son céleste arsenal s'y étoient malheureusement rouillées, faute d'emploi; tout l'appareil de ses tonnerres magiques n'auroit pu que donner du courage, au lieu d'inspirer de l'effroi; et ses éclairs factices et impuissans auroient pu changer des enfans rebelles et indociles, en Titans auda-

rieux, et menaçant jusques au sanctuaire. Si les foudres papales eussent été lancées si inconsidérément, on auroit pu leur répondre par l'établissement du Protestantisme en France, comme on répondit ensuite à la coalition des rois contre son existence politique, par l'établissement de la République.

La cour de Rome vit le danger, et eut la sagesse de ne pas compromettre son autorité, dans un moment où l'exaltation de l'esprit public étoit si grande, que cette autorité auroit été certainement méconnue, et même méprisée. Il n'étoit pas moins dangereux de ne rien faire. Aussi, pendant que l'assemblée étoit occupée à réformer, le clergé ne l'étoit pas moins à enrôler en secret sous sa bannière; et il parvint à rassembler et à discipliner une phalange formidable, pour l'opposer à l'irruption dont l'esprit philosophique d'analyse et d'investigation le menaçoit. Le Saint-Père étoit certainement le chef spirituel de cette armée de l'église militante; mais il falloit qu'elle eût aussi un chef temporel; et ce poste honorable, mais dangereux, fut confié au fils aîné de l'église, au roi des Français, qui

avoit déjà prouvé incontestablement qu'il étoit digne de défendre le dépôt sacré qui lui étoit remis.

Lorsque le clergé fit, au commencement de la révolution, un abandon volontaire de ses priviléges, le roi avoit déclaré, dans sa lettre à l'archevêque d'Arles, (*) qu'il ne donneroit jamais sa sanction à un pareil décret; et dans sa première lettre au pape, (**) sur la constitution civile du clergé, il informe le Saint-Père que le cri de sa conscience lui défend de sanctionner cette œuvre de ténèbres.

Cette alliance hostile entre le clergé mécontent de France, et le pape, trouva un zélé auxiliaire en la personne de Louis XVI. On se rappellera sans doute ici ce qui a été dit de la rectitude morale du roi; et on demandera comment il est possible de concilier ses déclarations réitérées au peuple français, ses félicitations sur le rétablissement de leurs libertés, dont il avoit accepté le titre de restaurateur, et ces négociations secrètes avec ses ennemis les plus déclarés,

* Voyez la XX.e lettre de ce recueil.

** Voyez la XXV.e lettre de ce recueil.

et ceux qui étoient acharnés à miner sourdement la révolution, et à la renverser de fond en comble. Il est impossible de justifier le défaut de rectitude morale, nous sommes mêmes bien éloignés de chercher à le faire; et on peut douter de la pureté d'une religion qui compose avec la fraude, et qui sanctifie la supercherie. Loin de nous l'idée qu'une religion qui est professée par une si grande partie du monde, enseigne une doctrine qui sape entièrement les fondemens de la société, et qui en rompt tous les liens! Il est cependant permis de déplorer qu'il puisse exister des circonstances où les erreurs qui s'y sont glissées, ont tellement obscurci sa morale, que le premier principe de la conduite, la conscience, se trouve exposée à tomber dans le piége, et à succomber aux attaques perfides de l'improbité et de la mauvaise foi.

Et qu'on ne pense pas que cette réflexion soit ici déplacée. S'il nous est permis; s'il est même de notre devoir, et de celui de toutes les ames honnêtes, de former des vœux ardens et sincères pour le maintien de la foi dans toute sa pureté; si nous avons

droit d'entretenir, de nourrir la douce et glorieuse espérance de voir un jour notre divine religion paroître dans tout son éclat, débarrassée de toutes ces alliances impures et profanes qui la souillent encore, et repoussant avec indignation ces funestes combinaisons de la politique, qui voudroient en faire un instrument de la puissance temporelle, c'est en reportant nos regards à travers ces scènes de trouble et d'horreur qui ont ensanglanté et entaché la révolution, sur l'époque où cette lettre fut écrite, et en observant le constraste qu'elle présente, dans cette correspondance entre le pape et le premier Magistrat d'un peuple libre.

Il n'y avoit que douze jours que cette lettre étoit écrite, lorsqu'on vit le roi, dans l'auguste assemblée du peuple, le jour de la Fédération, après avoir participé à l'acte le plus solennel de la religion, jurer, à la face du ciel et de la terre, qu'il emploieroit tout le pouvoir qui lui étoit délégué par la loi constitutionnelle de l'Etat, à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale, et qu'il avoit acceptée, et à faire exécuter les lois. Cette lettre étoit alors sur le chemin

chemin de Rome, et nous y lisons, que bien loin de vouloir maintenir cette constitution qu'il alloit jurer, ou de songer à faire exécuter les lois décrétées par l'assemblée nationale, il refusera, non-seulement de sanctionner une partie importante de ces décrets, mais qu'il demande encore des conseils à celui qui en est l'ennemi le plus acharné, en qui seul il met toute sa confiance, en l'assurant que ses sages avis le guideront, et qu'il ne fera rien sans le consulter.

On ne connoît que trop les malheurs et les calamités déplorables qui ont résulté pour Louis XVI, et pour la France, de cette funeste transaction avec une conscience erronée. Si une ame naturellement bienfaisante et pieuse, a pu raisonner et agir de cette manière, que peut-on penser de la morale d'une religion qui admet de pareils subterfuges? Et c'est cependant son chef qui en est le témoin, et qui ne les repousse pas avec cette vertueuse indignation que le vice inspire. C'est lui qui les permet, qui les encourage, qui les excite, et les sanctionne ainsi aux yeux d'un prince foible, et qu'il n'eût pas été difficile de ra-

mener à la vertu et au bonheur. « Ah ! Papisme, s'écrie le prédicateur sentimental et pénétré, * de quels maux n'as-tu pas à répondre ? »

Mais revenons à cette lettre. Le pape avoit, en conséquence des précédentes lettres du roi, choisi des docteurs pour le guider et le diriger par leurs conseils. Le roi l'informe « qu'il a vu ces docteurs et d'autres théologiens estimables ». Dans les conférences qui avoient eu lieu à ce sujet, on avoit décidé unanimement le rejet d'une constitution qui contenoit des articles contraires aux usages antiques de l'église de Rome, et qui attaquoient directement les dogmes sacrés de la hiérarchie, et de la discipline de l'église gallicane. Si c'étoit ici le lieu de discuter ce sujet, on prouveroit aisément que les docteurs appelés à cette conférence, avoient induit à erreur, sur tous les points, l'infortuné monarque qui avoit le malheur de chercher la règle de sa conscience hors de sa conscience même, et ailleurs que dans les suggestions d'un cœur pur et suffisamment éclairé; et que l'erreur ne provenoit

* Sterne.

pas des réformes décrétées, mais des abus qu'on avoit laissé subsister. Toute réforme, il est vrai, doit avoir un commencement, et l'assemblée constituante avoit fait un grand pas. Il y a, aujourd'hui, bien peu de chrétiens éclairés, qui voulussent défendre tous les points de foi admis par les réformateurs du quinzième siècle; cependant, nous ne leur avons pas moins d'obligation, pour nous avoir frayé les premiers le chemin. Lorsque le roi parle d'usages antiques, il n'entend donc par-là que ceux qu'on venoit d'abolir. S'il avoit consulté l'histoire, plutôt que les docteurs, il auroit trouvé aisément une époque où ces usages n'existoient pas, et n'avoient, par conséquent, aucune liaison avec la primitive église. Il s'occupe ensuite à faire le tableau des partis, dans la grande querelle qui divisoit le clergé de France. « Une grande partie des Français, ajoute-t-il, sont déclarés pour les prêtres dociles aux nouvelles lois ecclésiastiques émanées de l'assemblée constituante. » Mais il compte, « parmi ceux qui s'y opposent, les théologiens les plus éclairés, les docteurs les plus célèbres, la très-grande majorité, pour ne

pas dire l'universalité des évêques de l'église gallicane, et tous les gens de bien attachés au culte de nos pères et à l'ancienne tradition ». Aucun adversaire généreux ne voudroit faire des observations sur cette énumération. L'histoire des papes et des rois, aïeux de Louis XVI, auroit pu lui apprendre le cas qu'il devoit faire de ces théologiens et de leur théologie. « Lorsque je lis des livres de théologie, disoit le pape Célestin, je ne comprends plus rien à l'évangile; et lorsque je lis l'évangile, je ne comprends plus rien à la théologie. (*) » « Mes ecclésiastiques, disoit Chilpéric, sont les sauterelles de mon royaume; je serai bientôt forcé d'aller, la crosse à la main, demander l'aumône à mes évêques. (**) » « J'ai délivré l'Europe, disoit Charles Martel, des Sarrasins; je désirerois aussi pouvoir la délivrer du clergé, qui est cent fois pire que tous les arabes du monde. (***) » La théologie et la tradition de l'église étant universelles, étoient les mêmes alors qu'aujourd'hui; les

* Histoire des papes, par Platina.

** Histoire de France, par Velly.

*** Elémens de l'histoire, par Millot.

usages et les coutumes étoient, par conséquent, les mêmes. Cette époque, qu'une philosophie présomptueuse, et une orgueilleuse érudition ont nommée le siècle des ténèbres et de la barbarie, étoit l'âge d'or de l'église; mais, même dans ces temps reculés, si grande est l'indocilité et la perversité de la nature humaine, qu'on y trouve des rois hérétiques, et des papes philosophes.

Le dilemme embarrassant dans lequel le refus ou la sanction de la constitution jette le roi, est présenté avec les couleurs les plus fortes. « S'il refuse, il s'élève une cruelle persécution, il augmente le nombre des ennemis du trône et de l'autel, il fournit un prétexte à la révolte, et il double les maux de la France ». Ce sont certainement des considérations importantes, et qui ne pourroient qu'avoir la plus forte influence sur des ames terrestres; mais il présente de l'autre côté des maux qui contre-balanceront les premiers. « Si j'accorde ma sanction, dit-il, à la constitution, quel scandale dans l'église! Je livre à nos ennemis communs, c'est-à-dire, les ennemis des papes et des rois, l'héritage du Christ; je punis de leur

zèle, de leur fidélité, de leur attachement, les ministres du Seigneur qui ont respecté l'arche sainte; j'écarte les bons pasteurs, et j'introduis les loups dans la bergerie. Oh! qui daignera me guider et m'indiquer le parti que je dois suivre? » Monarque infortuné! dans quelles mains étois-tu tombé!

Ce qui suit offre un contraste trop frappant avec les proclamations du roi, les assurances réitérées de son approbation des décrets de l'assemblée nationale, et le serment qu'il avoit fait de les maintenir et de les faire exécuter, pour ne pas attirer particulièrement notre attention. « Très-Saint-Père, ajoute le roi, c'est en vous seul que j'ai mis mon espoir. L'église gallicane réclame toute votre sollicitude; et le petit-fils de saint Louis, soumis au légitime successeur de saint Pierre, vous demande, non-seulement des conseils, mais des ordres spirituels qu'il s'empressera de faire exécuter. Cependant, si les considérations humaines pouvoient être de quelque poids; si l'état actuel de la France pouvoit obtenir quelqu'indulgence; si, dans les affaires du ciel, on pouvoit consulter celles de la terre,

ne conviendroit-il pas que je prisse le parti de temporiser? Le peuple français, toujours épris de nouveautés, oublie bientôt ce qui fut l'objet de son enthousiasme; l'idole qu'il élève fut souvent renversée le même jour. Le temps, l'expérience, le conseil des hommes sages, le ciel même....... rameneront ce bon peuple, un instant égaré, au giron de l'église, à ses usages antiques, à ses vrais pasteurs ». Il seroit difficile de douter que ces sentimens ne fussent, à cette époque, les sentimens réels du monarque; on ne peut pas présumer qu'il ait usé de dissimulation avec le chef de l'église; tout mensonge auroit été folie; et, envers le vice-gérent du Christ, c'eût été en outre une impiété. Cette supposition est d'autant moins probable, que le roi demande à *temporiser*. Si dans les affaires du ciel on peut accorder quelqu'indulgence à celles de la terre; si les considérations humaines peuvent être de quelque poids, que mon zèle, que mon dévouement pour les intérêts du chef infaillible de l'église, l'engage à me pardonner de ce que j'use de tant de douceur et d'indulgence envers ses assassins et ses bourreaux. Il est

vrai, Très-Saint-Père, qu'en présence de ceux qui prennent le titre de Représentans du peuple, j'ai déclaré moi-même et en personne, que je défendrai et maintiendrai la liberté constitutionnelle, dont les principes ont été consacrés par le vœu général, d'accord avec le mien. J'ai déclaré même que je ferois encore davantage; que je préparerois le cœur et l'esprit de mon fils à chérir ce nouvel ordre de choses. J'ai fait proclamer par-tout que le monarque et les représentans de la nation étoient unis par les mêmes sentimens et les mêmes vœux, afin que cette opinion, cette ferme croyance répandît dans toute la France un esprit de paix et de bienveillance. J'ai même menacé de mon indignation tous ceux qui oseroient douter de la sincérité de mes intentions; bien plus encore, avant que cette lettre puisse vous parvenir, j'aurai juré, en présence du peuple assemblé, en un jour solennel de fédération, que je maintiendrai inviolablement et que je ferai exécuter cette constitution que j'ai acceptée. Mais ces déclarations que je n'ai point dessein de suivre; ces sentimens que mes lèvres pronon-

cèrent, mais qui n'étoient point dans mon cœur, ne sont que des considérations humaines, une condescendance momentanée aux affaires de la terre, que vous, qui connoissez toutes choses, saurez bien apprécier. J'ai pris actuellement la résolution de *temporiser;* mon peuple est léger et frivole; cet enthousiasme passager pour la révolution se dissipera bientôt; cette idole d'hier sera renversée demain, et peut-être aujourd'hui; et lorsque j'aurai expié mes propres fautes, les erreurs que j'ai commises, et pour lesquelles le ciel me punit en ce moment, il se laissera fléchir; sa miséricorde ramenera la contre-révolution; l'esprit impur qui a soufflé restera dans les ténèbres; et l'église de France renaîtra comme le phénix, glorieuse et triomphante, avec ses usages antiques et ses vrais pasteurs ».

Pour assurer à ces intentions vraiment royales tout leur entier effet, les secours, les efforts du chef spirituel étoient nécessaires, indispensables. « Très-Saint-Père, continue le roi, le temps presse; soyez l'interprète du ciel; hâtez-vous de prononcer. Soyez l'ange de lumière qui dissipe les té-

nèbres. J'attends avec impatience votre décision, et cette bulle que le clergé de France sollicite, que les évêques réclament, et que vous demande le fils aîné de l'église, toujours fidèle au Saint-Siége ».

Lorsque cette fameuse bulle, qui justifioit la révolte du clergé, parut au commencement de l'année suivante, on pensa généralement, d'après certaines expressions qu'elle contenoit, que le roi avoit encouru la censure de la cour de Rome, comme l'assemblée nationale, quoique dans un moindre degré. « Pendant que, dit le Saint-Père dans cette bulle, nous étions entièrement livrés à ces soins paternels, c'est-à-dire, occupés à consoler le clergé de France, et à l'exhorter à unir ses larmes et ses prières aux nôtres, des nouvelles encore plus désastreuses frappèrent nos oreilles; nous apprenons que, vers le milieu du mois de juillet dernier, l'assemblée nationale, c'est-à-dire, la majorité de cette assemblée a rendu un décret qui, sous le prétexte de régler seulement la constitution civile du clergé, comme le titre semble l'annoncer, renverse de fond en comble les dogmes les plus sacrés et la plus

sainte discipline de l'église; anéantit les droits du premier siége apostolique, des évêques, des prêtres, des ordres religieux des deux sexes et de toute l'église catholique; abolit les cérémonies les plus saintes, prend possession de tous les domaines et revenus ecclésiastiques, et amène des calamités inouies et innombrables, qu'on auroit eu peine à croire possibles, si on ne les eût trop réellement éprouvées. Nous n'avons pu nous empêcher de frissonner en lisant ce décret...,. Mais, pour ajouter à notre douleur, vers la fin du mois d'août, nous reçûmes une lettre de sa majesté très-chrétienne, notre cher fils en Jesus-Christ, Louis XVI, par laquelle il nous presse, de la manière la plus forte, de confirmer par notre autorité, du moins provisoirement, cinq articles décrétés par l'assemblée nationale, et déjà revêtus de la sanction royale. Quoique ces articles nous parussent contraires aux canons, nous crûmes néanmoins devoir *temporiser*, par égard pour le roi, avant d'y répondre; et nous lui écrivîmes que nous allions soumettre ces articles à la congrégation des cardinaux, etc, etc. »

La première remarque qui se présente, en comparant cette lettre avec la bulle, c'est la similarité d'opinion entre le pape et le monarque, au sujet de l'assemblée nationale. Il n'y avoit rien de nouveau, dans les découvertes du Saint-Père; les invectives qu'il laisse échapper contre la constitution civile du clergé, avoient été mille fois répétées, auparavant, et jusqu'à satiété, par le clergé mécontent et réfractaire; mais il étoit assez naturel qu'elles le fussent encore officiellement par le pape. Personne ne s'attendoit, néanmoins, à voir Louis XVI figurer, dans cette ligue sacrée; mais, pendant que la nation applaudissoit, avec un enthousiasme général, le roi des Français; pendant que tous les regards se tournoient vers le Restaurateur de la liberté française; au moment où il donnoit le gage le plus solennel de son attachement au nouvel ordre de choses, le monarque avoit adressé un acte formel d'accusation contre la France régénérée, et pressoit la sentence du juge le plus inexorable, de l'ennemi le plus acharné.

On a cru généralement, et la conclusion

étoit assez naturelle, que le pape, en cette occasion, avoit poussé le roi; mais nous avons actuellement la preuve que c'étoit, au contraire, le roi qui excitoit le pape. Il employa même beaucoup d'adresse dans cette diplomatie spirituelle. Les affaires de l'église, Très-Saint-Père, sont particulièrement les vôtres. Je vous fais connoître mes véritables sentimens; mais, aux yeux de la nation, il faut que je paroisse approuver ses principes, et défendre ses droits. Je ne peux employer le glaive de l'autorité contre l'hérésie et le schisme qui ont envahi mon royaume; mais vous pouvez lancer, en sûreté, les foudres de l'église; et si le moindre éclat semble me menacer, on ne me soupçonnera pas d'être uni avec vous dans notre commune cause.

Comme le roi défendoit avec tant de vigueur les droits de l'autel, le souverain pontife ne pouvoit s'empêcher de lui en témoigner sa juste reconnoissance, en se déclarant ouvertement en faveur du trône. Il étoit assez juste que la bulle du pape attaquât les mesures hérétiques de l'assemblée nationale. Sa sainteté, étant le défen-

seur né des droits du Saint-Siége, ne faisoit que remplir son devoir; mais ceci étoit un acte entièrement intéressé. Un sentiment plus généreux l'engagea à aller plus loin, et à censurer les principes mêmes de la révolution. . . . . . « C'est dans cette vue, dit le pape, qu'ils ont reconnu et établi, comme un des droits de l'homme en société, cette liberté absolue, qui garantit la jouissance des opinions religieuses, sans aucune crainte d'être inquiété; mais qui accorde même la liberté de penser, de parler, d'écrire, et même d'imprimer impunément en matière de religion, tout ce que l'imagination la plus déréglée peut suggérer; droit affreux que l'assemblée regarde cependant comme résultant de l'égalité et de la liberté naturelle à tous les hommes. Mais qu'y a-t-il de plus monstrueux que d'établir, parmi les hommes, cette liberté et cette égalité frénétique et insensée, qui semblent étouffer la raison, le plus précieux des dons dont la nature a doué l'homme, et le seul qui le distingue des animaux? » Les preuves de ces assertions sont aussi claires que le texte. « Dieu, dit le pape, après avoir créé

l'homme, après l'avoir créé dans un lieu de délices, ne le menaça-t-il pas de la mort, s'il mangeoit de l'arbre de la science du bien et du mal? Par ce premier ordre, ne mit-il pas des bornes à sa liberté? La société humaine, selon saint Augustin, n'est qu'une convention générale d'obéir aux rois; et ce n'est pas tant du pacte social, que de Dieu lui-même, l'auteur de tous les biens et de toute justice, que la puissance des rois dérive sa plus grande force.» Nous avions toujours supposé plus de discernement à saint Augustin; mais les apophtegmes d'un saint d'Afrique, en fait de dogmes politiques, ne sauroient être d'une grande importance. Ces principes, quel qu'en ait été l'inventeur, et les argumens que le pape emploie pour les soutenir, sont dignes les uns des autres. Devoit-on s'attendre de voir aucune autorité soutenir ouvertement de pareils paradoxes, à la fin du dix-huitième siècle, si, après avoir été chassés de toutes les parties du système social et intellectuel, ils n'avoient pas trouvé un asile dans le conclave des cardinaux; et s'ils n'avoient formé une partie des armes qui composent l'arsenal du Vatican?

LETTRE XXXIII.

A M. le duc de Polignac.

18 Novembre 1790.

Le tendre intérêt que vous nous témoignez, porte quelque allégement dans notre position ; vos lettres sont toujours attendues avec impatience, et lues avec sensibilité ; souvent j'ai surpris la reine versant des larmes, lorsque je lui communiquois celles de madame de Polignac.

Ceux qui, sous le prétexte spécieux de tout régénérer, sapent les bases de la monarchie, n'ont point diminué d'audace depuis votre départ ; les maux de la France augmentent progressivement d'une manière effrayante ; plus je médite l'histoire de mes aïeux, plus je suis convaincu que nous sommes à la veille de la subversion la plus cruelle dans ses résultats. Il étoit si facile d'opérer le bien, lorsque moi-même j'allois au-devant de tout ce que le peuple pouvoit raisonnablement ambitionner. Je n'ai du moins rien

rien à me reprocher ; j'ai tout fait pour étouffer les haines, prévenir les esprits, et concilier les cœurs. Aujourd'hui les agitateurs feignent de soupçonner la pureté de mes intentions. Les personnes honnêtes qui ont conservé de l'attachement pour moi, sont principalement en butte à tous les outrages d'une licence sans frein. Chaque jour voit éclore des projets plus ou moins désastreux ; sans moyens répressifs, je fais seul tête à l'orage : mais cela peut-il durer longtemps ? Adieu, monsieur.

Nous conserverons toujours pour vous les plus affectueux sentimens.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trente-troisième lettre.

Tous ceux qui ont connu la cour de Louis XVI, ou qui ont été instruits de ce qui s'y passoit, de l'effronterie avec laquelle les Polignac abusoient des bontés du roi, de la manière avec laquelle il étoit traité, même en présence de la reine, par ses insolens favoris, et du scandale affreux qu'occasionna leur conduite, poussée aux derniers excès de la débauche et du libertinage, seront singulièrement surpris de l'impatience et de l'intérêt avec lequel ce monarque abusé attendoit et lisoit leurs lettres, et du style affectionné avec lequel il leur répondoit.

Ceux qui ignorent la vérité de l'histoire de cette famille intrigante et corrompue, pourroient juger par-là, ou que les reproches qu'on leur a faits étoient des calomnies, ou que le roi n'avoit rien trouvé de répréhensible dans leur conduite, et qu'il avoit ainsi partagé leur dissolution et leurs vices. Heureusement pour lui, à cet égard,

la plus légère attention à son caractère, tel qu'il se peint lui-même dans ces lettres, suffira pour résoudre ce dilemme. Lorsque Henri V d'Angleterre voit Falstaff, le vieux compagnon de ses orgies, étendu sur le champ de bataille, il s'écrie: «J'aurois mieux aimé perdre un meilleur guerrier!» Quoique la famille des Polignac eût contribué, plus que tout autre, à dépraver la cour, et par conséquent à tous les malheurs et à tous les outrages qui l'accablèrent, ils s'étoient rendus si nécessaires et si familiers avec la reine et le monarque, qu'ils regrettèrent sincèrement leur absence; et quoique le roi n'eût jamais participé à leurs débauches, et qu'il fût à l'abri de tous les justes reproches qu'on avoit droit de leur faire, il étoit accoutumé à se trouver avec eux dans ses momens de délassement. Entouré, comme il l'étoit, lorsqu'il recevoit leurs lettres, ou qu'il leur répondoit, par une démocratie impétueuse et sauvage, qui lui répétoit sans cesse les mots de liberté, d'égalité, et de droits de l'homme, il n'est pas étonnant qu'il regrette aussi vivement ces momens de

tranquillité, où, après les fatigues de la chasse, ou les travaux de l'enclume et du marteau, qui étoient son occupation favorite, libre de tout souci, il pouvoit être admis aux parties de la reine, et y passer quelques heures, dans les plaisirs de la table, auxquels il n'étoit pas indifférent, ou dans des amusemens décens.

Après avoir exprimé ses sentimens personnels, le roi donne à son correspondant une esquisse de ce qui se passe. Depuis le départ des Polignac, les maux de la France s'étoient augmentés progressivement d'une manière effrayante. Ce fut la veille du 14 de Juillet, que ces émigrés, et le comte d'Artois, s'enfuirent de Versailles. Depuis cette époque, la Bastille avoit été prise; la noblesse et le clergé avoient fait l'abandon de tous leurs priviléges, et de tous leurs titres; la constitution avoit été formée, et le roi s'étoit déclaré l'appui, le garant et le défenseur des droits et de la liberté du peuple. On a regardé cette époque comme la plus glorieuse de la révolution; mais elle offroit à Louis XVI, écrivant aux Polignac, tous les caractères de l'horreur et de la désolation.

Il est impossible de lire cette lettre, sans remarquer l'extrême facilité avec laquelle le roi se faisoit illusion, non-seulement sur les autres, mais encore sur lui-même. Il pouvoit croire, vraisemblablement, qu'il avoit fait plus pour la révolution, qu'il n'auroit dû faire, opinion que les Polignac partageoient indubitablement; mais combien peu avoit-il réfléchi sur lui-même et sur sa conduite, lorsqu'il se plaint que les agitateurs feignent de soupçonner la pureté de ses intentions? On peut juger de cette pureté, par le sens dans lequel il voudroit qu'on prît ses expressions, par sa dernière lettre, et quelques-unes de celles qui la précèdent. Mais il y auroit de la dureté à faire de trop longs commentaires sur ces sortes d'expressions, surtout lorsque c'est à la famille des Polignac qu'elles étoient adressées.

LETTRE XXXIV.*

Au roi d'Angleterre.

Paris, — 1790.

J'AI à me plaindre de votre ministère, et je me plains à vous ; il a, dit-on, à venger de vieilles injures, et la guerre de l'Amérique se retrace à son souvenir. Ce n'est pas le lieu d'examiner si j'ai bien ou mal fait de me mêler des insurgés américains ; ma profession de foi a été, pour ainsi dire, publique ; et peut-être que je pourrois rappeler, avec honneur, mon opinion en cette circonstance. Mais la guerre que la France fit alors à l'Angleterre, étoit franche et loyale. Nos guerriers, sur terre et sur mer, moissonnoient des lauriers. A présent on se

* Cette lettre ne fut pas envoyée au roi d'Angleterre. Le conseil privé de Louis XVI craignit d'avilir le monarque, en lui laissant faire un effort inutile. On voit au bas de la lettre, écrit de la main du roi, *Projet de lettre au roi d'Angleterre.* — *Note de l'Editeur français.*

bat dans l'ombre, et on profite de mes malheurs, et des troubles de la France, pour perdre le monarque et la monarchie : on diroit même que je suis le point de mire de tous les ennemis de la France. Ce qui m'afflige, c'est qu'on profite de votre bonne volonté pour moi, pour exciter des troubles, servir le parti des novateurs, et empêcher le retour du bon ordre. Les têtes couronnées doivent se protéger : elles se combattent loyalement; mais elles se prêtent, avec la même loyauté, un mutuel secours. Faites cesser, je vous en prie, le zèle de ceux qui, en Angleterre, paroîtront vouloir servir leur pays en nuisant à la France et à son roi; ce sera ajouter à ma reconnoissance et à mon attachement pour votre Majesté.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trente-quatrième lettre.

Il paroît que cette lettre fut écrite au roi d'Angleterre, dans la persuasion que le ministre britannique avoit cherché à favoriser la révolution qui s'opéroit en France. Louis XVI donne pour motif de ces actes d'hostilité, le désir de venger de vieilles injures, le souvenir de la guerre d'Amérique, et de la perte que l'Angleterre avoit soufferte, par le démembrement de ses colonies, dont la France avoit favorisé et soutenu l'insurrection. Le roi semble se considérer comme étant dans la même situation avec ses propres sujets, que celle où il avoit contribué à placer le roi d'Angleterre ; mais il prétend que ce n'est, ni le lieu, ni le temps d'examiner s'il fit bien ou mal de se mêler des affaires des insurgés américains, et il en appelle à l'opinion particulière qu'il manifesta, en cette circonstance, et qui ne pouvoit que lui faire honneur comme roi *.

* Voyez le II.e volume.

En se reportant à l'époque où le roi écrivit cette lettre, on peut se convaincre que les plaintes du roi étoient, en partie, fondées. Le ministre d'Angleterre n'avoit pas été insensible à la joie générale qu'éprouvèrent tous ceux qui désirent sincèrement la liberté et le bonheur du monde; il avoit partagé cet enthousiasme divin, dont tout véritable Anglais est pénétré, lorsqu'il s'agit de la cause de la liberté. Dans les premiers débats qui eurent lieu au parlement, au sujet de la révolution de France, le ministre déclara « qu'il étoit persuadé que les troubles de la France finiroient heureusement, et qu'on y verroit renaître l'ordre et l'harmonie; que, lorsque la tranquillité de ce pays seroit rétablie, on y trouveroit une liberté sage, une liberté résultant d'une bonne constitution et d'un bon gouvernement; et que, par ce moyen, la France deviendroit une des plus brillantes puissances de l'Europe. » Il est naturel de supposer qu'un pareil langage ne pouvoit pas plaire à Louis; et il justifie la plainte que le Prince fait au commencement de cette lettre.

Instruit, comme ce monarque l'étoit, sans doute, dans l'histoire des parlemens de la Grande-Bretagne, il est assez singulier qu'il ne se soit pas rappelé que le ministre qui avoit tenu un langage aussi séditieux, en faveur de la liberté française, avoit été un défenseur encore plus zélé et plus ardent de la cause de la liberté en Amérique ; et que, dans cette lutte honorable, ils avoient combattu tous les deux du même côté. « Je suis convaincu, disoit M. Pitt, et je soutiens que la guerre du gouvernement britannique, contre ses colonies, est la guerre la plus infernale, la plus infame, la plus inique, la plus barbare, la plus cruelle, la plus dénaturée, la plus injuste, et la plus diabolique qui ait jamais existé; qu'elle fut conçue par l'injustice, enfantée par la folie; que tous ses pas furent marqués par le meurtre, le carnage, les cruautés, et les ravages de tous les genres ; et qu'on a employé, pour la soutenir, tout ce que l'immoralité et la dépravation peuvent imaginer. Les dépenses qu'elle a occasionnées, sont énormes, beaucoup au-delà de tout ce qu'a coûté aucune guerre antérieure;

et qu'a eu la nation en échange ? rien que des victoires inutiles, ou des défaites honteuses ; des victoires marquées seulement par un triomphe momentané, sur nos frères, que nous voudrions fouler aux pieds et anéantir; ou des relations des efforts glorieux que font toujours les hommes qui combattent pour la cause sacrée de la liberté. »

Les argumens généraux dont Louis XVI se servoit pour engager le roi d'Angleterre à faire cesser ce zèle révolutionnaire de ses ministres, sont bien plus conséquens. « Les têtes couronnées doivent se protéger. Elles se combattent loyalement ; mais elles se prétent, avec la même loyauté, un mutuel secours. » Ce qui signifie à-peu-près : Dans toutes ces contestations entre les princes, semblables à celles qui ont désolé et dévasté le monde, jusqu'à ce jour, et qui en ont fait une vallée de larmes et de misère, les peuples sont condamnés à se soumettre, sans murmure, aux maux que la guerre occassionne, ou forcés à s'égorger les uns les autres, pour s'arracher ces lauriers ensanglantés, qui font la gloire de leurs

maîtres; mais, lorsque les peuples sont devenus assez éclairés pour calculer eux-mêmes les suites funestes de ces entreprises coûteuses, dont ils portent seuls tout le fardeau, c'est alors que les têtes couronnées qui se sont combattues si loyalement, doivent se prêter un mutuel secours, avec la même loyauté, contre l'ennemi commun, que le roi désigne sous le nom de Novateurs, qui empêchent le retour du bon ordre.

LETTRE XXXV.

A Madame la princesse de Lamballe.

(Sans date.)

Vous avez trouvé, madame, à la cour de St. James une terre hospitalière, un peuple tranquille et fier des lois qui le protégent, un monarque cher à la nation anglaise, et digne, par ses vertus, de son amour. Vous devez être heureuse, et vous voulez nous sacrifier votre bonheur; vous voulez revenir près de nous partager nos peines et celles de la reine; ce dévouement est trop noble et trop généreux, pour que je ne vous engage pas à en suspendre l'exécution encore quelque temps. Ce sera nous prouver que vous nous aimez, que de vous conserver pour des jours plus heureux, si nous pouvons encore les espérer. Le présent est affreux! quel sera notre avenir? — Dieu et les méchans seuls le savent. Nous désirons sans doute beaucoup vous voir; mais nous ne vous aimerions que pour nous, si nous

ne balancions pas vos tendres sentimens par la prière la plus instante de ne pas vous exposer dans un moment où tous les crimes ont leur impunité, et tous les excès leurs approbateurs.

Agréez, madame, les assurances du plus tendre et du plus sincère attachement.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trente-cinquième lettre.

Le nom de madame de Lamballe rappelle une de ces horribles époques qui ont plus contribué à faire détester la cause de la révolution et de la liberté, que toutes les déclamations et tous les sophismes qu'on leur a opposés.

Cette lettre étant sans date, il est difficile de savoir précisément le moment où elle fut écrite. Le roi l'a caractérisée en peu de mots : « le présent est affreux, quel sera notre avenir ?.....» Il paroît cependant qu'elle fut écrite dans le courant de l'année 1790, lorsqu'aucun de ces événemens qui ont déshonoré la révolution, n'avoit encore eu lieu ; et où, si le roi eût été sincère dans ses déclarations publiques et solennelles, le palais des Tuileries et toute la France auroient été un asile aussi assuré et aussi tranquille que la cour ou le pays dont le roi fait l'éloge.

LETTRE XXXVI.

A M. de Malesherbes.

(Sans date, 1790.)

Vous prétendez, mon cher Malesherbes, que je dois demander le *veto*, et que je dois regarder cet acte de souveraineté comme le plus beau privilége de la monarchie chez un peuple libre. Que peuvent être pour moi des droits royaux, lorsque j'ai fait le sacrifice de ceux dont les siècles avoient sanctionné la nécessité, et qui faisoient le plus bel ornement de ma couronne? Je ne demanderai rien; mais je laisse aux vrais amis de la révolution, et à votre éloquence, mon cher Malesherbes, le soin d'acquérir ce beau droit que je crois propre à faire aimer la liberté, à la consolider, et à rendre plus auguste et plus digne des Français, le roi constitutionnel qu'on veut leur donner. Agissez, mon cher Malesherbes, et soyez sûr de ma reconnoissance. J'ai fait droit à vos demandes. Soyez persuadé que

les

les services que vous me rendez ne sortiront jamais de ma mémoire : puissé-je un jour les récompenser en roi !

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trente-sixième lettre.

Cette lettre, sans date, paroît avoir été écrite au commencement de 1790, à l'époque où on discutoit à l'assemblée nationale la question du veto, qui fut, dans la suite, déclaré seulement suspensif. Le roi ne témoigne pas d'abord mettre beaucoup d'importance à cette prérogative, et ne cache pas à M. de Malesherbes les regrets que lui causent le sacrifice de ses droits royaux, dont les siècles avoient sanctionné la nécessité, et qui faisoient le plus bel ornement de sa couronne. Cette chagrine indifférence se dissipe cependant bientôt; et il recommande à son ministre de faire tous ses efforts pour lui acquérir ce « beau droit, » qu'il croit propre à faire aimer la liberté, à la consolider, et à rendre plus

auguste et plus digne des Français, le roi constitutionnel qu'on veut leur donner.

Il n'est pas inutile de remarquer la différence de style des lettres du roi : lorsqu'il écrit aux anciens habitués de la cour, ou au pape, la révolution n'est qu'horreurs et chaos ; le présent est hideux, et l'avenir encore plus effrayant. M. de Malesherbes étoit l'ami d'une liberté sage ; le monarque voyoit en lui un mentor dont il redoutoit l'austérité ; et, quoiqu'il ne puisse s'empêcher de lui exprimer ses regrets pour les priviléges dont on l'a dépouillé, et qu'il regardoit comme les plus beaux fleurons de sa couronne, il cherche bientôt à adoucir son vieux ministre, en lui parlant des beaux droits qu'il peut lui acquérir.

LETTRE XXXVII.

A M. l'abbé Maury.

3 Février 1791.

M. l'abbé, vous avez le courage des Ambroise, l'éloquence des Chrysostôme. La haine de bien des gens vous environne. Comme un autre Bossuet, il vous est impossible de transiger avec l'erreur; et vous êtes, comme le savant évêque de Meaux, en butte à la calomnie. Rien ne m'étonne de votre part. Vous avez le zèle d'un véritable ministre des autels, et le cœur d'un Français de la vieille monarchie. Vous excitez mon admiration; mais je redoute pour vous la haine de nos ennemis communs; ils attaquent à la fois le trône et l'autel, et vous les défendez l'un et l'autre. Il y a quelques jours, sans votre imperturbable sang-froid, sans vos ingénieuses reparties, je perdois un Français totalement dévoué à la cause de son roi, et l'église un de ses

défenseurs les plus éloquens. Daignez songer que nous avons besoin de vous; que vous nous êtes nécessaire, et qu'il n'est pas toujours utile et toujours bien de s'exposer inutilement à des périls certains. Usez avec modération de ces talens, de ces connoissances, de ce courage dont vos amis et moi tirons vanité. Sachez *temporiser*; la prudence est ici bien nécessaire : votre roi vous en conjure. Trop heureux s'il peut un jour s'acquitter envers vous, et vous prouver sa reconnoissance, son estime et son amitié.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trente - septième lettre.

L'ABBÉ Maury fut dans l'assemblée constituante le plus intrépide et peut-être le plus éloquent défenseur des abus qui s'étoient glissés dans l'église et dans l'Etat. Né de parens obscurs, ses talens et quelques circonstances heureuses l'avoient mis au rang des gros bénéficiers; et si l'ancien système avoit pu se soutenir en France, il y seroit parvenu sans doute aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Il a montré une certaine élévation d'ame et un caractère assez indépendant. Trop généralement connu par son immoralité pour être hypocrite, loin de chercher à justifier les abus, il ne défendit le système établi, qu'en démontrant l'étendue et la gravité des inconvéniens qui ne pouvoient que résulter de sa chute pour les privilégiés. On l'entendit rarement parler de la profanation de l'arche sainte, de l'usurpation de l'héritage du Seigneur, de l'entrée des loups dans la bergerie; ce jargon pieux étoit au-dessous de lui. L'arche

et l'héritage qu'il défendoit avec le courage des Ambroise et l'éloquence des Chrysostôme, c'étoit l'église et les huit cents fermes dont, à ce qu'on prétendoit du moins, cette mère libérale avoit formé son revenu; et les seuls loups qu'il trouvoit dans la bergerie, c'étoit les décrets de l'assemblée nationale qui avoient pour but de l'en dépouiller. Cependant quelque personnels et intéressés que fussent les motifs qui le faisoient agir, et quoiqu'il ne pût défendre ses priviléges, sans combattre en même-temps pour ceux des autres, il n'y a pas de doute que le zèle et le courage qu'il manifesta, en toute occasion, pour la défense commune, ne lui méritassent toute la reconnoissance de la cour. « Rien, lui dit le roi, ne m'étonne de votre part. » Le public partageoit avec le monarque le mérite qui, selon le poète, est dû à l'art et au talent de ne s'étonner de rien. Mais, quoique le public eût rendu la même justice au zèle, au courage et à la persévérance de M. l'abbé, il est très-douteux qu'aucun parti, même le moins porté pour la révolution, eût voulu avilir la religion

ou ses plus illustres défenseurs au point de citer l'abbé Maury comme le rival ou seulement l'émule des Ambroise, des Chrysostôme et des Bossuet.

En reconnoissant qu'il n'y avoit rien de vraiment étonnant dans la conduite de cet intrépide champion de l'autel et du trône, on ne peut se défendre d'un sentiment de pitié, en voyant que le roi étoit parvenu à s'estimer assez peu lui-même, pour écrire une pareille lettre. La réputation de l'abbé Maury étoit trop bien faite, pour que le roi pût l'ignorer. Ses inconséquences, sa dissipation, ses extravagances, ses vices étoient notoires; et, jusqu'à l'époque de la révolution, la cour et le roi lui-même avoient été les principaux objets de ses plaisanteries et de ses sarcasmes. Nous en avons entendu rapporter différens traits, par plusieurs de ses amis et de ses connoissances; et la conduite qu'il tint depuis, bien loin de l'exposer au blâme, mériteroit plutôt des éloges, puisqu'elle prouve que quel que fût son penchant à censurer l'excès du pouvoir, il eut cependant la générosité d'employer ses talens à défendre celui qu'on

en avoit dépouillé. Il étoit incapable de briser le roseau que le malheur avoit froissé; et quoiqu'une infinité de personnes puissent raconter les espiégleries qu'il leur avoit faites, nous n'en avons jamais vu aucune qui l'accusât de méchanceté ou de bassesse.

Le style de cette lettre est purement de compliment; le roi se croit obligé de caresser cet ecclésiastique turbulent; et il le supplie, comme une héroïne de roman pourroit supplier son amant favorisé, de ne point exposer une vie aussi précieuse à des périls certains. L'abbé Maury pouvoit être surpris et dans l'admiration de se voir au même rang que les Ambroise, les Chrysostôme, les Bossuet, à-peu-près comme M. de Rivarol avoit pu l'être de se trouver, dans une des précédentes lettres, à côté des Mably et des Condillac; il pouvoit l'être encore de voir le roi trouver aussi en lui le zèle d'un véritable ministre des autels, et le cœur d'un Français de la vieille monarchie, quoiqu'il vînt de dire, dans le même moment, que rien ne l'étonnoit de sa part; mais lorsqu'il ajoute :

« Daignez songer que nous avons besoin de vous, que vous nous êtes nécessaire.... usez, avec modération, de ces talens, de ces connoissances, de ce courage dont vos amis et moi tirons vanité.... Votre roi vous en conjure.... Trop heureux, s'il peut un jour s'acquitter envers vous, vous prouver sa reconnoissance, son estime et son amitié...» En vérité tout ceci est un style bien étrange de la part de Louis XVI à un homme tel que l'abbé Maury.

Cette lettre sert aussi à nous montrer la façon de penser et les dispositions du roi à cette époque. Tout y annonce les intentions les plus contre-révolutionnaires, mais toujours avec la même foiblesse et la même irrésolution. Rien ne l'alarme plus que l'intrépidité et l'esprit entreprenant et audacieux de l'abbé. Le roi aimoit beaucoup à *temporiser ;* il avoit recommandé au pape de temporiser, et le pape *temporisoit* en effet dans son bref. Il donne actuellement le même conseil à l'abbé : « Sachez temporiser, » lui dit-il. Hélas! l'infortuné Louis ne temporisa que trop! L'abbé, avec toute son audace, fut plus

prudent et plus heureux. Il vit qu'il n'y avoit rien à gagner en temporisant ; la manie révolutionnaire s'accrut au lieu de diminuer ; et lorsqu'elle fut poussée à un degré que l'abbé, qui connoissoit les signes des temps, jugea trop dangereux, il temporisa par un exil volontaire. Il est en ce moment, heureusement pour lui, retiré tranquillement dans un évêché près de l'Appennin, avec le titre de Cardinal, juste récompense de son zèle et de ses efforts. Il y a charmé ses loisirs, en y écrivant l'histoire de son temps, qui ne peut qu'être très-curieuse et très-intéressante ; et il y fait l'accueil le plus honorable à tous les Français honnêtes qui vont l'y visiter, quelles que soient leurs opinions politiques.

LETTRE XXXVIII.

A Pie VI.

18 Février 1791.

Très-Saint-Père,

Mesdames ont manifesté le désir de visiter les états de votre Sainteté, et de voir cette Rome antique, où les vertus et le vrai mérite sont assis sur la chaire de St. Pierre. Mes tantes, plus heureuses que moi, sont allées chercher un instant de bonheur et de repos, qu'elles sont dignes de trouver près de votre Sainteté. Vous daignerez, Très-Saint-Père, adoucir, par vos bontés, l'exil volontaire auquel les condamnent les troubles politiques qui agitent la France. Mesdames témoigneront à votre Sainteté leur vive gratitude : pour moi, je désire particulièrement, Très-Saint-Père, vous démontrer, dans toutes les circonstances, la vénération profonde que je me fais gloire d'avoir pour vous.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trente-huitième lettre.

Le désir que mesdames, tantes du roi, manifestèrent d'aller faire une visite au Saint-Père, étoit très-sage et très-raisonnable. Elles eurent la sagacité de s'apercevoir que le vaisseau de l'Etat, quoique radoubé, ne pouvoit que couler bas, soit à cause de l'insubordination de l'équipage, soit par l'ignorance des pilotes; et elles se décidèrent à entrer dans un port, avant que l'orage, qui grondoit déjà, n'eût éclaté. Le roi avoit le plus tendre attachement pour ses tantes; et elles lui en témoignèrent leur reconnoissance, en lui donnant plusieurs bons conseils, qui, s'ils eussent été suivis, auroient prévenu beaucoup de maux, qui accablèrent ce prince infortuné, quoiqu'ils ne fussent pas toujours parfaitement d'accord avec le nouvel ordre de choses. Convaincues, enfin, de leur inutilité, elles s'arrachèrent à toutes les habitudes d'une vie long-temps sédentaire, et visitèrent les Etats les plus tranquilles de l'Europe. On

trouvera, dans les discussions de l'assemblée nationale, à cette époque, et encore plus en détail dans les mémoires de M. Bertrand de Molleville, le récit des obstacles qu'elles éprouvèrent lors de leur départ des environs de Paris, et les difficultés qu'elles eurent à surmonter en traversant les départemens.

LETTRE XXXIX.

A M. le comte d'Artois.

20 Mars 1791.

Mon Frère,

Les gentilshommes qui vous ont suivi, et qui pour vous ont abandonné leur patrie, se plaignent amèrement. Ils ont tout quitté pour l'honneur, pour défendre le trône et l'autel : il ne s'agit pas de savoir si vous et eux avez sagement agi ; souvent je vous ai attristé en vous portant mes plaintes à ce sujet. Leur sacrifice est d'autant plus méritoire, que délaissés, exilés, pour ainsi dire, dans le fond des provinces, les bienfaits de la cour venoient rarement les chercher, et que leur patrimoine n'en étoit pas moins consacré à la défense de l'Etat. Les gentilshommes se plaignent qu'ils sont maltraités par la haute noblesse, qui daigne à peine les regarder, et ne veut voir en eux que des inférieurs. Cependant le dévouement de

cette classe de la noblesse me paroît digne d'éloges. Quel fut son intérêt en embrassant la cause des princes exilés ? il n'en fut point pour elle ; et cependant elle prend les armes, se prépare au combat, tandis que ceux qui feignent de les mépriser, semblent n'avoir fui que pour se soustraire au danger. Mon frère, ayez des égards pour ces braves Français, qui se sont dévoués, et ne souffrez pas qu'ils soient avilis. Dites-leur, que toute ma noblesse m'est chère, et que je porte tous les Français dans mon cœur. Oh ! je souffre trop de votre absence, pour ne pas gémir de cet exil, qui me laisse à la merci de mes ennemis, qui me fait envisager pour ma noblesse et pour les princes de mon sang, les plus grands malheurs. Oh ! dites souvent aux Français, malgré mon vœu, malgré mes ordres, réunis sur les bords du Rhin, que j'ai perdu toute espérance, qu'il m'est impossible de terrasser l'hydre des discordes, de réconcilier les esprits, de ramener la paix intérieure ; mais que dans les grands dangers qui m'environ-

nent, il me reste encore une ressource, celle de savoir mourir.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la trente-neuvième lettre.

Rien ne contribua plus à donner une idée favorable des principes de la révolution française, aux habitans des différentes parties du continent, où la noblesse française émigra, que la conduite de ces défenseurs fugitifs de l'autel et du trône, lors de leur première irruption dans les pays situés sur les deux rives du Rhin, où l'on voyoit régner la religion et les mœurs. Les récits qu'ils firent des horreurs et des persécutions auxquelles ils avoient été exposés, intéressèrent d'abord en leur faveur : mais les paisibles et vertueux habitans de cette partie de la Germanie, furent bientôt convaincus que cet intérêt leur avoit été surpris ; et ils s'aperçurent, à regret, que les mœurs et les principes que ces nouveaux colons

colons avoient apportés, n'étoient guères propres à ajouter à leurs vertus publiques et privées.

Le malheur, qui corrige ordinairement les ames généreuses, ne pouvoit avoir beaucoup d'effet sur des ames corrompues par une vie déréglée. La situation de leur patrie, la destruction de leurs priviléges, les calamités qui sembloient moissonner leurs parens et leurs amis, auroient dû au moins mettre un frein à cette prodigalité excessive, et à cette extrême licence, qui déshonorèrent les premières années de leur émigration : mais au lieu de profiter des leçons de l'adversité ; au lieu de devenir sages, au milieu des dangers qui étoient prêts à les accabler, la plupart de ces fugitifs, semblables aux matelots menacés du naufrage, se livrèrent aux plus grands excès; et la même conduite qui avoit contribué, plus qu'aucune autre cause, à amener la révolution en France, servit à la justifier dans l'étranger. Les révolutionnaires n'auroient pas pu employer des émissaires plus actifs et plus utiles, que les émigrés de cette espèce. Ils furent la terrible Propa-

gande qui rendit odieuse la cause de l'autel et du trône.

Il étoit assez naturel que quelques-uns de ces nouveaux Césars regardassent le monde, dans leur fuite, comme leur propriété, et qu'ils crussent que les biens, le bonheur, et même les habitans des pays où ils se trouvoient, étoient entièrement à leur disposition, puisqu'ils avoient contracté cette habitude en France. Mais quelque fierté que César déployât dans les contrées qu'il envahit, il n'eut jamais la fausse politique de traiter avec insolence les officiers et les généraux qui l'accompagnoient. Il est possible qu'il ait humilié et asservi ceux qu'il avoit conquis, quoique l'histoire se taise à cet égard; mais il est bien certain que ses soldats partagèrent toujours son sort et ses succès. Que l'ombre de César nous pardonne, si nous avons ainsi profané son nom pour faire encore mieux sentir le contraste; mais la conduite indigne de la haute noblesse de France, en cette occasion, nous l'a suggéré. Cette lettre du roi à son frère, est leur acte d'accusation. « Les gentilshommes qui vous ont suivi,

et qui, pour vous, ont abandonné leur patrie, dit le roi, ce sont ses propres expressions, se plaignent amèrement..... qu'ils sont maltraités par la haute noblesse, qui daigne à peine les regarder, et ne veut voir en eux que des inférieurs. Cependant, le dévouement de cette classe de la noblesse me paroît digne d'éloges. Quel fut son intérêt en embrassant la cause des Princes exilés? Il n'en fut point pour elle, et cependant elle prend les armes, se prépare aux combats, tandis que ceux qui feignent de les mépriser, semblent n'avoir fui que pour se soustraire au danger. »
Quel tableau d'extravagance, de cruauté et de poltronnerie! et cette accusation est même exprimée avec beaucoup de ménagement; et il est aisé de voir que le monarque cherche plutôt à l'adoucir qu'à l'aggraver. On ne peut donc la soupçonner de fausseté, ni d'exagération. En même temps que le roi fait des remontrances, il supplie, il plaide en faveur des opprimés. « Mon frère, ajoute-t-il, ayez des égards pour ces braves Français qui se sont dé-

voués, et ne souffrez pas qu'ils soient avilis. »

On a souvent allégué, pour justifier le roi, qu'il avoit toujours blâmé le système d'émigration. Il paroît, d'après cette lettre, que cette mesure avoit été souvent un sujet de dispute entre Louis XVI et le comte d'Artois. « Il ne s'agit pas de savoir, lui dit le roi, si vous, et eux, avez sagement agi ; souvent je vous ai attristé, en vous portant mes plaintes à ce sujet.... Ah ! je souffre trop de votre absence, pour ne pas gémir de cet exil, qui me laisse à la merci de mes ennemis ; qui me fait envisager, pour ma noblesse et les princes de mon sang, les plus grands malheurs. Oh ! dites souvent aux Français, malgré mon vœu, malgré mes ordres, réunis sur les bords du Rhin, que j'ai perdu tout espoir, etc., etc. » Si ce fait est vrai, et comment pourroit-on en douter, d'après un témoignage aussi positif ? Si cette émigration, si ces préparations hostiles étoient, non-seulement contraires au vœu du roi, mais même à ses ordres ; si ce défi insultant fait à la France,

par ces mécontens titrés, menaçoit de dangers si imminens la personne du roi (et l'événement n'a que trop prouvé que ces dangers n'étoient pas chimériques), quels remords ne doivent pas déchirer l'ame de ces hommes dénaturés, qui, sourds aux avis, aux prières, aux ordres de celui qu'ils regardoient comme leur souverain légitime, leur maître absolu, persistèrent dans leurs mesures hostiles, jusqu'à ce qu'ils eussent consommé la ruine du monarque et celle de la monarchie !

Il est très-difficile de contenir son indignation, en considérant leur conduite sous ce point de vue, en réfléchissant sur les calamités sans nombre qui furent la suite des actes de rebellion, et des projets hostiles des Princes, et de leurs adhérens. Mais, en comparant les différentes parties de ces lettres, on ne peut s'empêcher de penser que tous les sentimens d'inimitié, contre la révolution, n'avoient pas émigré de la cour, avec les Princes, et qu'on n'outrageoit pas moins la liberté dans l'intérieur, qu'au-dehors. Comment est-il, en effet, possible de concilier les lamenta-

tions du roi, sur l'émigration de son frère, avec les éloges qu'il donne à ces gentilshommes désintéressés, accourus du fond des provinces, où les bienfaits de la cour alloient rarement les chercher, pour prendre les armes contre leur patrie, et se préparer aux combats ? Si le roi avoit été réellement persuadé que ces rassemblemens d'émigrés, sur les bords du Rhin, étoient véritablement contre son vœu, et contre ses ordres, certainement il n'auroit pas tenu un pareil langage. Au lieu d'assurer au comte d'Artois que ces gentilshommes rebelles avoient tout quitté pour l'honneur, pour défendre l'autel et le trône, mots synonymes, dans le langage de la cour, à celui de contre-révolution ; au lieu de les recommander à son frère comme des braves Français, dont le sacrifice étoit le plus méritoire, il est beaucoup plus raisonnable de supposer qu'il lui auroit donné des conseils bien opposés, et des instructions bien différentes. Sans doute, bien loin de contenir la moindre approbation, ses expressions, d'accord avec son cœur et avec sa volonté, auroient eu plutôt le ton

du reproche. Votre exemple, auroit-il pu lui dire, a séduit et entraîné des personnes qui n'avoient pas les mêmes motifs que vous, pour fuir leur patrie, et qui se sont follement imaginées qu'il n'y avoit pas de moyen plus certain pour se faire bien valoir à la cour, et pour sortir de l'espèce d'obscurité à laquelle elles paroissoient condamnées, que de lever l'étendard de la révolte. Dites à ces gentilshommes égarés et criminels, que non-seulement ils agissent contre mon vœu, mais que je leur ordonne positivement, et sous peine d'encourir toute mon indignation, de retourner immédiatement dans leurs foyers.

Il n'est pas nécessaire d'étudier long-temps le caractère du roi, pour être en état de se rendre raison de ces contradictions apparentes. L'homme est naturellement porté à se persuader ce qu'il désire vivement, lors même qu'il en entrevoit, ou qu'il en reconnoît même l'impossibilité. Lorsqu'il a perdu tout espoir raisonnable de l'obtenir, il s'attache encore à l'idée agréable qui le flattoit, avant que cet espoir lui eût été enlevé. Semblable au naviga-

teur battu par la tempête, qui soupire après la terre qui doit le mettre en sureté, et qui aime à considérer de vains nuages, qui lui en présentent un simulacre trompeur, comme cette terre désirée ; de même le roi, quoique privé de tout espoir, trouve aussi du plaisir à porter ses regards incertains au-delà des frontières ; les foibles et impuissans efforts d'une partie de sa noblesse, ses sacrifices, son dévouement nourrissent cette trompeuse et passagère illusion qui semble le soulager, et qu'il aime à entretenir. C'est ainsi qu'on peut seulement concilier les contradictions manifestes qu'on trouve dans cette lettre ; et on doit aussi les attribuer, en grande partie, aux suggestions de tous ceux qui l'entouroient, et qui ne sentoient pas, comme lui, son danger ; ou qui, ce qui est plus probable, ne l'ignoroient pas, et ne craignoient pas de le sacrifier aux chances les plus hasardées.

Le roi n'eut, en effet, de plus grands ennemis que ceux de sa maison. Entraîné, par l'imprudence ou la passion de ceux qui l'environnoient, dans les mesures les

plus dangereuses et les plus fausses, il n'eut jamais le courage de résister à leurs importunités, ni la fermeté nécessaire pour faire exécuter les ordres qu'il avoit donnés. Il semble qu'il n'approuva jamais cette émigration ; et il ne pouvoit adopter une opinion plus sage et plus salutaire pour lui et les émigrés mêmes. Il l'avoit appuyée de ses avis et de ses ordres ; il voyoit clairement qu'avec la conduite qu'il tenoit, en se laissant gouverner par les caprices et les passions de tous ceux qui l'obsédoient, il marchoit, à grands pas, à sa perte. Il parle des grands dangers qui l'environnoient, de la dernière ressource qui lui restoit, de savoir mourir ; mais le comte, son frère, qui étoit à l'abri du danger, sur les bords du Rhin, fut inexorable. Il y resta héroïquement jusqu'au moment où la guerre se déclara ; alors il abandonna ces gentilshommes venus du fond de leurs provinces, et qui avoient pris les armes, et s'étoient préparés à combattre pour lui, et il leur laissa, ainsi qu'à son malheureux frère, cette unique et fatale ressource que ce monarque infortuné n'avoit que trop certainement prédite.

LETTRE XL.

A M. Montmorin.

Paris, ce..... 1790.

La justification présentée par Chabroud, le décret de l'Assemblée, et le jugement du Châtelet, qui blanchissent le duc d'Orléans et ses coaccusés, excitent mon indignation. L'assassinat est donc justifié ? Car rien de plus certain que, le 6 octobre, des assassins devoient frapper la reine, et que mes gardes du corps n'ont été attaqués et immolés, que parce qu'on n'avoit pu les intimider, ni les faire manquer à la fidélité qu'ils devoient à leur roi. Ainsi le plus horrible attentat et le plus noble dévouement ne trouveront point, l'un la punition qu'il mérite, l'autre la justice qui lui est due. Il est dans tout ceci des menées odieuses, des intrigues abominables, dont je connois les principaux acteurs : leurs intentions criminelles me sont dévoilées,

et leur espoir n'est fondé que sur les motifs qui entraînent la majorité de l'assemblée, la crainte et la foiblesse. Plus je considère la conduite du duc d'Orléans, et plus je suis persuadé qu'il est le principal moteur de toutes ces ténébreuses opérations, je ne sais par quel motif, dirigées contre moi. L'ambition égare ce prince déloyal, qui, les 5 et 6 octobre, dirigeoit maladroitement les colonnes des brigands, dont la Fayette auroit dû empêcher le départ, dont le Maire de Paris devoit arrêter les chefs, s'il avoit eu les premiers élémens de la science administrative en fait de police, et que d'Estaing auroit pu mettre en fuite en feignant de les attaquer, s'il avoit agi franchement, de lui-même, et sans attendre des ordres inutiles à un homme qui sait oser et faire son devoir. Mais ces personnages vouloient tout ménager : ils ont eu peur, et n'ont su de quel côté faire pencher la balance ; aussi nulle confiance ne les environne : tous les partis dissimulent avec eux, et préfèrent céder aux circonstances, que d'attendre leur salut de leur poli-

tique impuissante, et de leur dangereuse inertie.

Il y a deux mois que j'avertis le ministre de la justice, d'après des avis particuliers et venant de bonne source, qu'il y avoit eu au Palais-Royal un repas nocturne mystérieux, présidé par Latouche, où se trouvoient, parmi un grand nombre de députés, Mirabeau, Sieyes, Biron, les deux Lameth, Taleyrand Périgord, le curé Grégoire, Laclos, et le blanchisseur Chabroud. On a prétendu qu'il falloit jeter un voile sur les journées des 5 et 6; que la procédure dont s'occupoit alors le Châtelet, étoit un attentat à la liberté, à l'inviolabilité dont les députés doivent jouir; qu'il ne falloit pas souffrir que le Châtelet prononçât ce jugement, et le menacer du courroux de l'assemblée et de la vengeance du duc d'Orléans. On a vivement applaudi à ces principes. Il s'est ensuite engagé une conversation très-curieuse entre Mirabeau, Sieyes et Latouche.

Mirabeau se plaignoit amèrement de la conduite du duc d'Orléans dans la nuit

des 5 et 6 octobre. « Un peu plus d'audace, a-t-il dit, et il étoit tout ce qu'il vouloit être. » Latouche a justifié son maître, et certifié qu'il avoit entendu dire au duc d'Orléans, que l'arrivée subite de l'armée parisienne, qui ne devoit se trouver à Versailles que le 6 au matin après le dénouement; que l'air satisfait, quoique étudié, de la Fayette, et l'opposition qui s'étoit manifestée parmi les députés patriotes sur le traitement à faire au roi, l'avoient empêché d'agir; enfin que le désordre, qui suit toujours une multitude aveugle, avoit empêché les agens du duc de se réunir et d'exécuter; Mirabeau a paru plus satisfait de cette justification: Sieyes a dit alors avec beaucoup d'humeur: « J'avois fait observer au duc d'Orléans, la tournure que prenoit le mouvement populaire. Au reste, ce n'est qu'un coup manqué, la faute pourroit être réparée. »

Avant de se séparer, il a été décidé qu'il falloit épouvanter les juges, et leur dicter l'arrêt. « C'est une affaire enterrée, a dit Mirabeau; ceux qu'on voudroit frapper,

sont trop forts pour l'être ; ils savent parer les coups d'une manière trop dangereuse pour les assaillans. »

Ainsi le Châtelet a cédé à la crainte. Je voulois appeler de ce jugement inique ; mais j'ai dû céder à mon conseil, qui m'a fait envisager l'audace de mes ennemis, et la faveur populaire qui les environne. J'en appellerai un jour au tribunal du peuple, et j'ose espérer que le Français, alors, vengera son roi, et fera punir les assassins. Je ne puis donc approuver le projet que vous m'avez présenté. Il peut être bon pour des temps de paix et d'union : il seroit dangereux dans des momens de trouble et d'orage.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quarantième lettre.

La cour commit certainement une grande erreur, en renvoyant aux tribunaux la connoissance du mouvement révolutionnaire des 5 et 6 octobre. Les événemens qui eurent lieu dans ces journées mémorables, n'étoient réellement qu'une suite de cet esprit d'insurrection qui avoit éclaté, au 14 juillet, contre les partisans et les défenseurs de l'ancien régime ; et quoiqu'il soit possible qu'il s'y fût mêlé des vues particulières d'ambition, comme cependant on avoit réussi, ainsi qu'on se l'étoit proposé assez ouvertement, à faire transporter l'assemblée et le roi dans la capitale, il étoit très-imprudent de chercher à faire connoître publiquement les moyens qu'on avoit employés pour y parvenir.

Il seroit possible que le duc d'Orléans eût pensé alors à se rendre coupable du crime dont on l'accusoit, dans l'espoir qu'il seroit nommé lieutenant-général du royaume, et que Mirabeau ait eu l'ambition de

devenir son ministre, ou son maître; mais comme le roi avoit refusé, ou du moins hésité de donner, à Versailles, à cette époque, sa sanction aux décrets de l'assemblée, et s'étoit engagé, trois mois après, à Paris, de la manière la plus solennelle et la moins équivoque, à maintenir et à défendre les principes de la constitution, on ne peut guères présumer qu'il fût sage de soumettre à l'examen des tribunaux les causes populaires qui avoient opéré un changement aussi favorable pour la liberté de la nation.

Mirabeau fut acquitté, d'après des témoignages qui ne pouvoient être suspects; celui qui étoit le plus intéressé à faire punir tous les coupables auteurs de ce mouvement populaire, ne put rien imputer de criminel à ce tribun turbulent; mais le grand intérêt que prit l'abbé Maury à la réputation du duc d'Orléans, le porta à manifester le vœu, qu'un acte d'accusation en forme, de l'assemblée, pût fournir à ce prince les moyens de prouver son innocence. Le parti populaire de l'assemblée, ne voulant pas donner au duc, ni prendre eux-mêmes la

peine

peine de justifier les irrégularités de ses mouvemens révolutionnaires ; et pensant, probablement, avec Barnave, que les véritables conspirateurs étoient ceux qui vouloient leur faire le procès, et que cette tentative ne devoit exciter d'autre effet qu'un mépris profond pour eux et pour leurs agens, décréta qu'il n'y avoit pas lieu à accusation, et annulla toute la procédure.

Le côté droit, ou les royalistes de l'assemblée, pleins d'indignation, comme c'étoit l'usage lorsqu'ils perdoient quelqu'importante question, et lorsque le tumulte des galeries, ce qui arrivoit souvent, les forçoit, malgré eux, au silence, sortit de la salle pour ne pas partager l'iniquité de cette décision. Il paroît, par la lettre du roi, qu'il partagea leur indignation ; il y passe en revue les principaux événemens de ces funestes journées. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le roi en paroît plus indigné, au bout d'un an, qu'il ne l'étoit au moment même. Il manifeste toujours la même antipathie contre le duc d'Orléans. Dans la lettre qu'il avoit écrite, ce jour même, au comte d'Estaing, en parlant de

crime et d'ambition, il désignoit évidemment cet objet de sa haine; mais lorsqu'il accuse le comte de n'avoir pas agi franchement, en n'attaquant pas les Parisiens, il oublie qu'il avoit dérangé et détruit tous ses projets, par ses ordres exprès, et qu'il lui avoit écrit positivement : « Point d'agression, point de mouvement qui puisse laisser croire que je songe à me venger, même à me défendre. »

Le soin inutile que prirent les chefs du parti populaire, dans l'assemblée, de se justifier des accusations qu'on faisoit contre eux, ne fut guères moins impolitique que le renvoi des causes de cette insurrection devant les tribunaux. Le roi avoit été informé, par les espions, qu'il y avoit eu des repas nocturnes et mystérieux, où on s'étoit occupé de cet objet; on lui avoit même rapporté des conversations particulières qui y avoient eu lieu.

Il est très-probable qu'on ait discuté, au Palais-Royal, un sujet qui étoit lié à l'inviolabilité des membres de l'assemblée; mais nous croyons que ces repas mystérieux n'eurent jamais lieu, à moins qu'on n'ajoute

plus de foi au rapport d'un espion de la cour, qu'au témoignage de plusieurs des prétendus convives cités dans cette lettre, qui nous ont déclaré qu'il n'y avoit jamais eu de pareilles assemblées.

Quoi qu'on puisse en penser, rien ne prouve mieux l'utilité réelle des événemens de ces mémorables journées, que la durée du ressentiment des royalistes à ce sujet. Celui du roi avoit si peu diminué, qu'il étoit disposé à appeler de ce qu'il nomme un jugement inique. Retenu, à cet égard, par son conseil, il prend la résolution « d'en appeler, un jour, au tribunal du peuple, et il ose espérer que le Français alors vengera son roi, et fera punir les assassins. » Appel inutile ! Le roi cependant profita de l'avis de son conseil, et ordonna à son ministre de supprimer le projet qu'il lui avoit présenté, pour répondre à ses désirs et à ses vues.

LETTRE XLI.

A M. l'archevêque d'Arles.

29 Juin 1791.

Vous rappelez, M. l'archevêque, pour consoler le plus infortuné des rois, l'exemple de David, obligé de fuir devant son fils Absalom. Monarque abandonné! père malheureux! ce n'est pas la vengeance que David appelle à son aide; ce n'est point la foudre du ciel irrité qu'il sollicite; c'est dans le roi des rois qu'il met toute sa confiance! Il prie pour un fils ingrat; il pardonne au monstre qui le poursuit, et qui paroît avoir soif de son sang. Cet acte de l'amour paternel est sublime. Je me fais gloire d'avoir, avec David, la même conformité de sentimens et d'idées. Des ingrats me persécutent, ils calomnient un tendre père; et je ne songeois, moi, qu'à leurs intérêts, qu'à leur bonheur. C'est aux pieds de la religion que je dépose les injures faites au monarque. Que le peuple soit heureux,

et je suis satisfait. Pour moi, je goûte une douce satisfaction lorsque je puis, dans la solitude, bénir la Providence, me soumettre à ses décrets : c'est alors que tous les maux, toutes les injustices, tous les attentats sont oubliés ! Ne suis-je pas trop heureux, M. l'archevêque, et la justice divine peut-elle être satisfaite ? Elle vouloit me punir de lui avoir préféré l'insolente philosophie qui m'avoit séduit et m'a précipité dans un abîme de malheurs ! Pour elle j'ai négligé ce culte antique de mes aïeux, si cher à S. Louis, dont je me glorifie de descendre. Vous, M. l'archevêque, dont les vertus religieuses sont admirées, qui les préférez à celles dont la philosophie tire vanité, et qui, vues avec le prisme de la religion, ressemblent si fort à des vices, offrez, pour votre roi malheureux, les vœux d'une ame embrasée de l'amour de Dieu ; d'un saint évêque que je peux comparer à Ambroise, avec cette différence, que Théodose s'humilioit devant lui, pour avoir châtié cruellement un peuple rebelle, et que je sollicite le se-

cours de vos prières, pour ramener un peuple qui jamais ne pourra me reprocher d'avoir fait couler ni son sang ni ses larmes.

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quarante-unième lettre.

L'ÉVASION du roi fut un de ces événemens extraordinaires de la révolution, qui décidèrent du sort du Gouvernement constitutionnel, et de celui de Louis XVI, et qui donnèrent lieu de présager les grandes catastrophes qui le suivirent. L'historien de la cour, M. Bertrand de Molleville, ne peut s'empêcher d'avouer que le départ clandestin pour Montmédi, fut, sans contredit, la mesure la plus désastreuse que le roi pouvoit prendre, et que tous ceux qui ont à se reprocher d'avoir concouru à l'y déterminer, soit par leurs conseils, soit par leurs sollicitations, quels qu'aient pu être leurs motifs, doivent gémir, à jamais, sur les calamités dont ils ont été les véritables auteurs.

Les moralistes et les métaphysiciens ont cherché inutilement, depuis des siècles, à déterminer quelle est la véritable règle, ou plutôt le vrai fondement de la moralité des actions; et malgré toutes leurs longues et subtiles contestations, ils ne sont pas encore d'accord sur ce point; les uns ont pris pour base la religion; les autres, l'utilité publique. Toute la difficulté consiste, peut-être, dans l'application du principe; car ici nous voyons un roi que le casuiste le plus relâché déclareroit coupable de la plus noire perfidie, et de la plus lâche dissimulation, s'appuyant sur la religion pour excuser, justifier même sa conduite, et affirmant qu'il n'a jamais songé qu'aux intérêts et au bonheur des ingrats qui le persécutent.

L'ami sincère de la religion, l'homme pur et éclairé pourroit répondre, avec ce ton de conviction que la vérité inspire, que l'appel que le roi fait à la Providence, et la douce satisfaction qu'il goûte, en se soumettant à ses décrets, étoient fondés sur des notions erronées de la religion, qui nous enseigne, non-seulement, à ne pas

faire le mal pour qu'il en arrive du bien, mais même que nous devons nous abstenir de toute apparence de mal. Ainsi, parler et agir de manière à persuader que nous le sommes nous-mêmes de l'utilité d'un objet, et que nous désirons vivement de le voir réussir; paroître désirer de convaincre de la sincérité de nos dispositions; chercher à leur faire croire que tous nos vœux, tous nos désirs, toutes nos pensées, tous nos efforts ne tendent qu'à favoriser, accélérer, assurer l'exécution d'un grand plan d'où nous reconnoissons que dépendent toute notre félicité et celle des myriades sur lesquelles il doit influer, tandis que nous cherchons, en secret, à renverser l'édifice que nous avons élevé publiquement, et que nous n'attendons que le moment de pouvoir le faire sans danger, pour nous moquer de la crédulité des victimes de notre supercherie...... non, ce ne peuvent être là des sentimens ni des actions que la Providence puisse bénir, ou que la religion puisse justifier; et si l'on connoissoit bien les attributs divins de l'une, et les obligations morales que l'autre impose, cette

douce satisfaction qu'on croit goûter, se changeroit bientôt en une juste horreur de soi-même, et le triomphe de la piété, en remords cruels et déchirans.

Lorsqu'on se reporte à cette époque de dissimulation et de perfidie, et qu'on examine, sans prévention, les documens authentiques et officiels de l'administration de Louis XVI, on ne peut nier que ces observations ne frappent, d'une manière terrible, sur ses principes et sur sa conduite. Ce n'étoit que quelques semaines avant sa fuite, que le monarque avoit donné ordre à son ministre des affaires étrangères, de faire notifier à toutes les cours, par ses ambassadeurs, ses intentions et sa volonté. « Le roi me charge, monsieur, dit M. de Montmorin, de vous mander que son intention la plus formelle est que vous manifestiez ses sentimens sur la révolution et sur la constitution française, de la manière la plus formelle, à la cour près de laquelle vous résidez. Les ambassadeurs et ministres de France près toutes les cours de l'Europe, reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne reste aucun doute ni sur les intentions de sa majesté,

ni sur l'acceptation libre qu'elle a donnée à la nouvelle forme de gouvernement, ni sur son serment inviolable de la maintenir... Les Etats-généraux furent assemblés, et prirent le titre d'Assemblée nationale : une constitution propre à faire le bonheur de la France et du monarque, remplace l'ancien ordre de choses, où la force apparente de la royauté ne cachoit que la force réelle des abus de quelques corps aristocratiques.

» L'assemblée nationale adopta la forme du gouvernement représentatif, joint à la royauté héréditaire ; le corps législatif fut déclaré permanent ; l'élection des ministres du culte, des administrations et des juges fut rendue au peuple; on conféra le pouvoir exécutif au roi, la formation de la loi au corps législatif, et la sanction au monarque; la force publique, soit intérieure, soit extérieure, fut organisée sur les mêmes principes, et d'après la base fondamentale de la distinction des pouvoirs. Telle est la nouvelle constitution du royaume.

» Ce que l'on appelle la révolution, n'est que l'anéantissement d'une foule d'abus, accumulés depuis des siècles, par l'erreur

des peuples, ou le pouvoir des ministres, qui n'a jamais été le pouvoir des rois : ces abus n'étoient pas moins funestes à la nation qu'au monarque ; ces abus, l'autorité, sous des règnes heureux, n'avoit cessé de les attaquer, sans pouvoir les détruire ; ils n'existent plus. La nation souveraine n'a plus que des citoyens égaux en droits ; plus de despote que la loi, plus d'organe que des fonctionnaires publics, et le roi est le premier de ces fonctionnaires ; telle est la révolution française.

» Elle devoit avoir pour ennemis tous ceux qui, dans un premier moment d'erreur, ont regretté, pour des avantages personnels, les abus de l'ancien gouvernement... Mais le roi, dont la véritable force est indivisible de celle de la nation, qui n'a d'autre ambition que le bonheur du peuple, ni d'autre pouvoir que celui qui lui est délégué, le roi a dû adopter sans hésiter une heureuse constitution qui régénéroit tout-à-la-fois son autorité, la nation et la monarchie. On lui a conservé toute sa puissance, hors le pouvoir redoutable de faire des lois.

» Les plus dangereux de ses ennemis sont ceux qui ont affecté de répandre des doutes sur les intentions du monarque : ces hommes sont bien coupables ou bien aveuglés ; ils se croient les amis du roi, ce sont les seuls ennemis de la royauté ; ils auroient privé le monarque de l'amour et de la confiance d'une grande nation, si ses principes et sa probité eussent été moins connus. Eh ! que n'a pas fait le roi pour montrer qu'il comptoit aussi la révolution et la constitution française parmi ses titres à la gloire ! Après avoir accepté et sanctionné toutes les lois, il n'a négligé aucun moyen de les faire exécuter ; dès le mois de février de l'année dernière, il avoit, dans le sein de l'assemblée nationale, promis de les maintenir ; il en fit le serment au milieu de la fédération universelle du royaume. Honoré du titre de Restaurateur de la liberté française, il transmettra plus qu'une couronne à son fils, il lui transmettra une royauté constitutionnelle.

» Le roi repousse les assertions des ennemis de la constitution, qui ne cessent de répéter qu'il n'est pas heureux ; que son

autorité est avilie ; qu'il n'est pas libre, par des assertions entièrement contraires, qu'il appuie des motifs les plus honorables. Il traite de calomnie atroce son prétendu défaut de liberté, si l'on suppose que sa volonté a pu être forcée ; d'absurdité, si on le trouve dans le consentement qu'il a exprimé plusieurs fois de rester au milieu des citoyens de Paris : consentement qu'il devoit accorder à leur patriotisme, même à leurs craintes et sur-tout à leur amour.

» Ces calomnies cependant ont pénétré jusque dans les cours étrangères ; elles y ont été répétées par des Français qui s'y sont volontairement exilés de leur patrie, au lieu d'en partager la gloire, et qui, s'ils n'en sont pas les ennemis, ont au moins abandonné leur poste de citoyens. »

Tout le reste de cette lettre est sur le même ton, et elle est signée par M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères. Lorsqu'elle fut lue à l'assemblée nationale, elle y excita, comme il étoit naturel de le supposer, le plus vif enthousiasme. On proposa d'aller en corps en remercier le roi ; et un grand nombre des

membres accompagna le président, qui fut chargé de lui exprimer les sentimens qu'elle avoit éprouvés. « Je suis pénétré, lui répondit le monarque, de la justice que l'assemblée me rend. Si elle pouvoit lire dans mon cœur, elle n'y verroit que des sentimens propres à justifier la confiance de la nation. Tout soupçon seroit banni, nous serions tous heureux. »

Six semaines après avoir écrit cette lettre, et fait cette réponse à l'assemblée, le roi prit la fuite, en laissant derrière lui un mémoire, ou déclaration dans laquelle il blâmoit de la manière la plus forte et la plus outrée, toutes les opérations de l'assemblée, et tous les articles de cette constitution qu'il avoit si solennellement et si irrévocablement juré de maintenir et de défendre.

Quoique la versatilité fût, comme on l'a déjà fait observer, un des principaux défauts du roi, il auroit été difficile de supposer qu'il eût pu changer entièrement d'opinion, dans le court intervalle qui s'écoula entre l'époque où il écrivit cette lettre à ses ambassadeurs, et sa fuite de

Paris. Mais M. Bertrand de Molleville, qui prétend avoir été initié dans tous ses secrets, ne nous permet pas d'admettre la possibilité d'une pareille inconstance qu'on auroit pu attribuer à la foiblesse de son caractère. Il nous force à croire son maître coupable de la plus insigne perfidie, en nous assurant qu'avant d'écrire cette lettre à ses ministres dans les cours étrangères; avant d'avoir fait personnellement à l'assemblée ces déclarations solennelles, par lesquelles il promettoit et juroit de maintenir et de défendre la constitution dans toutes ses parties, le roi étoit décidé à se rendre à Montmédi; et que, dans sa dernière lettre à M. de Bouillé, il avoit fixé l'époque de son départ à la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai. »

Si le fait est vrai; et comment pourroit-on en douter d'après une pareille autorité? on a lieu d'être surpris qu'on ait engagé le roi à se compromettre si fortement vis-à-vis des cours étrangères, presque au moment de l'évasion qu'il méditoit depuis si long-temps. Il eût été très-facile de trouver des moyens d'éviter de faire cette

dernière démarche, la plus frappante de toutes, puisqu'elle est un appel à tout l'Univers de la rectitude de sa conduite et de la sincérité de ses intentions. Mais non, ajoute le même apologiste, « sa majesté, voyant néanmoins qu'aucun acte contraire à ses principes religieux n'étoit la condition des propositions qui lui étoient faites, se décida à les accepter, et, en conséquence, à faire écrire, par le ministre des affaires étrangères, à tous les ambassadeurs et ministres de France dans les différentes cours de l'Europe, cette fameuse lettre circulaire.... »

Il y a une espèce de contradiction dans cette dernière assertion; car l'historien affirme positivement que les indignités auxquelles le roi fut exposé, à cause de son attachement pour le clergé réfractaire, furent les premiers motifs de son départ pour Montmédi; et bien loin que la lettre circulaire ne contienne rien de contraire aux principes religieux du roi, elle cite la réforme qui avoit été opérée dans l'église, comme le premier article de la constitution qu'il avoit acceptée. L'ex-ministre condamne

condamne hautement, il est vrai, la duplicité du roi, dans la déclaration qu'il fit à son retour, et il fait observer que « la bouche des rois devroit être dans tous les temps, dans toutes les circonstances quelconques, l'organe le plus pur que puissent avoir la vérité et la bonne-foi. » Il n'y auroit pas de la générosité à presser l'ex-ministre de nous donner une définition de ces termes; mais il nous est impossible de deviner ce qu'il entend ici par principes religieux. Nous n'ignorons pas que des ames exaltées ont bravé tous les dangers, et se sont même dévouées pour des opinions entièrement spéculatives. On pourroit mettre la noble armée des martyrs au rang de ces illustres victimes; mais l'histoire a rarement placé parmi ces courageux confesseurs les hommes sacriléges qui se sont servis de la religion comme d'un manteau, afin de violer impunément tous les préceptes et toutes les obligations de la morale: le triomphe des martyrs ne consistoit pas, comme celui du perfide Carthaginois, à tromper et à fuir: pleins d'horreur pour la dissimulation, les tour-

mens les plus affreux, la mort la plus cruelle, ne pouvoient les engager à mentir à leur conscience : semblables à l'homme juste, qu'un ancien poète a si bien caractérisé, fermes et constans dans leur attachement pour la vérité, ils ne cédèrent aux clameurs d'un peuple en furie, ils osèrent braver les regards terribles des tyrans, et ils s'exposèrent, avec un courage héroïque, aux éclats du pouvoir qui alloit les écraser et les accabler.

Mais en adoptant l'opinion de M. de Molleville, et en reconnoissant avec lui, que la fuite du roi étoit la mesure la plus désastreuse qu'il pût prendre, nous ne pouvons nous empêcher d'en étendre le blâme qu'il restreint à ceux qui l'avoient conseillée, et de le faire tomber aussi sur ceux qui employèrent auprès de Louis XVI les mêmes moyens que monseigneur l'archevêque d'Arles, qui lui présentoit avec une condescendance vraiment pontificale, l'exemple de David, comme un motif de consolation que la religion lui fournissoit. Le roi trouve la ressemblance très-naturelle, et il se fait gloire d'avoir, avec le

prince Hébreu, la même conformité de sentimens et d'idées. C'est aux pieds de la religion qu'il dépose les injures faites au monarque, et il se complaît, avec toute la ferveur d'un pécheur pénitent et réconcilié, à savourer le bonheur d'avoir satisfait la justice divine.

Une pareille disposition est infiniment louable sans doute, lorsqu'elle est produite par des vues et des motifs bien fondés; mais il semble que le roi s'étoit grandement mépris sur la nature de ses fautes. Ce n'étoient pas des actes conçus dans la fraude, médités, calculés et exécutés par la perfidie; ce n'étoit pas la violation des obligations les plus sacrées et des sermens les plus solennels; ce n'étoit pas le remords qui, s'il en faut croire un poète, poursuit sans cesse les rois parjures; ce n'étoient pas ces transgressions, ces crimes odieux qui l'engageoient à s'humilier devant la divine justice. Il est, avec le ciel, des accommodemens pour de pareilles offenses; la conscience du roi étoit aussi tranquille que celle de David, accablé de remords d'une espèce bien différente. Non! il

gémissoit d'un crime bien plus horrible, et qui méritoit un châtiment bien plus affreux qu'aucun de ceux que nous venons de citer. « C'étoit la préférence qu'il avoit donnée à la philosophie, qui lui avoit fait négliger le culte antique de ses aïeux, si cher à saint Louis...... Cette insolente philosophie qui l'avoit séduit, et qui l'avoit précipité dans un abîme de malheurs. »

Sans oser nous hasarder à faire l'apologie de cette philosophie insolente, ou à la comparer à ce culte antique, si cher à saint Louis, il est permis de douter que la philosophie, dépouillée même de toute insolence, pût jamais guérir un esprit si égaré, malgré tous ses secours et toutes ses consolations; et le roi eut raison, en cette occasion, de préférer la foi accommodante de ses aïeux, qui lui en offroit de pareilles.

C'est aussi avec la même prudence que le monarque, dirigé par ses sentimens antiques, traduit cette philosophie insolente et coupable devant le tribunal sacré d'un Ambroise anti-constitutionnel, dont la foi, ainsi que le roi nous l'apprend, avoit la

rare et heureuse faculté de faire ressembler si fortement à des vices le petit nombre de vertus dont la philosophie tiroit vanité ; vertus que le prisme de la religion avoit présentées aux pères de l'église sous un point de vue moins sombre, et qu'ils avoient eu la candeur de décorer du titre de *péchés brillans*.

Laissons notre moderne Théodose aux pieds du successeur éloigné de l'archevêque de Milan, afin de ne pas détruire, par des contrastes humilians, un parallèle si flatteur. Nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de regretter que le culte antique de ses aïeux n'ait pas été plus utile à l'infortuné monarque ; que, malgré toute l'amertume de ses reproches, il n'ait pas éloigné davantage ces confesseurs complaisans, et qu'il ne se soit pas attaché plus sérieusement, sous les auspices du vénérable Malesherbes, à observer les maximes et les préceptes de cette insolente philosophie.

LETTRE XLII.

A M. de Bouillé.

3 Juillet 1791.

Vous avez fait votre devoir, monsieur, cessez de vous accuser. Cependant je conçois vôtre affliction ; vous avez tout osé pour moi, et vous n'avez pas réussi. Le destin s'est opposé à mes projets et aux vôtres : de fatales circonstances ont paralysé ma volonté, votre courage, et ont rendu nuls vos préparatifs. Je ne murmure point contre la providence ; je sais que le succès dépendoit de moi, mais il faut une âme atroce pour verser le sang de ses sujets, pour opposer une résistance, et amener la guerre civile en France. Toutes ces idées ont déchiré mon cœur ; toutes mes belles résolutions se sont évanouies. Pour réussir, il me falloit le cœur de Néron, et l'ame de Caligula. Recevez, monsieur, mes remercîmens : que n'est-il en mon pouvoir de vous témoigner toute ma reconnoissance!

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quarante-deuxième lettre.

M. de Bouillé paroît avoir joué un des principaux rôles dans la fuite du roi ; et si elle ne réussit pas, on peut l'attribuer à ses bévues et à son inconcevable imprévoyance. La réponse du roi prouve que ce général s'en étoit accusé hautement lui-même, et en avoit témoigné au monarque ses amers mais impuissans regrets. Louis XVI lui pardonna et le consola avec sa bonté naturelle, et il impute à la volonté du destin le mauvais succès du commandant.

Cette lettre présente le roi sous un point de vue encore plus intéressant, s'il est vrai qu'il eût réellement pu effectuer son évasion, en sacrifiant quelques individus ; et quoique ce point soit très-douteux, l'aversion qu'il manifesta toujours à répandre du sang, dans des circonstances où il auroit pu trouver aisément des excuses plausibles, doit faire regretter que tant d'erreurs se soient trouvées réunies à tant de vertus dans la même personne.

M. de Bouillé essaya de disculper le roi, et de s'attirer à lui seul toute l'indignation publique, en écrivant une lettre impertinente et ridicule à l'assemblée nationale. Il manqua son but, du moins en ce que ses menaces inconsidérées n'eurent d'autre effet que d'exciter la risée et le mépris de l'assemblée et de la nation. La gaucherie de ses combinaisons fut un malheur pour tous les partis, et leur manque de succès fut la plus grande calamité qui pût accabler le roi et la France. Si elles eussent réussi, bien loin de causer une guerre civile, comme le roi sembloit le craindre, il n'y a aucun doute que toute la France ne se fût réunie pour former une constitution plus sage et plus solide; qu'elle n'auroit pas eu à déplorer ces crimes et ces horreurs qui ont depuis souillé la révolution, et que l'infortuné Louis XVI n'auroit éprouvé que le sort de Jacques II, au lieu de partager celui de son père.

LETTRE XLIII.

A Monsieur.

23 Juillet 1791.

Il faut donc encore que mon malheur pèse sur vous, et que vous soyez une victime de la fatalité qui me poursuit! Lorsque je cherchois un asyle, le repos, l'honneur, et des français, je n'ai trouvé sur mes pas que la trahison, un abandon cruel, l'audace du crime, et la fatalité des circonstances. Plus d'espoir de ramener les français; plus de justification à espérer, de liberté à obtenir, de bien à faire de plein gré, de mon propre mouvement. Il y a quelques jours que j'étois un vain fantôme de roi, le chef impuissant d'un peuple tyran de son roi et esclave de ses oppresseurs : aujourd'hui je partage ses fers, je suis prisonnier dans mon palais, je n'ai pas même le droit de me plaindre. Séparé de ma famille entière, mon épouse, ma soeur, mes en-

fans gémissent loin de moi; et vous, mon frère, par le plus noble dévouement, vous vous êtes condamné à l'exil; vous voilà dans les lieux où gémissent tant de victimes que l'honneur appeloit sur les bords du Rhin, mais que mon amour pour eux, mes ordres, ou plutôt mes pressantes invitations appeloient dans le sein de leur triste patrie. Ils sont malheureux, dites-vous; oh! dites-leur que Louis, que leur roi, que leur père, que leur ami est plus malheureux encore! Cette fuite, qui m'étoit si nécessaire, qui devoit peut-être faire mon bonheur et celui du peuple, sera le motif d'une accusation terrible. Je suis menacé, j'entends les cris de la haine, on parle de m'interroger: non, jamais; tout le temps qu'il me sera permis de me croire roi de France, j'éviterai tout ce qui tendroit à m'avilir. Oh! mon frère, espérons un plus doux avenir! le Français aimoit ses rois; qu'ai-je donc fait pour être haï, moi qui les ai toujours portés dans mon cœur? Si j'avois été un Néron, un Tibère........ Qu'un doux espoir nous reste encore. Puisse la première lettre que

je vous adresserai, vous apprendre que mon sort est changé !

LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quarante - troisième lettre.

Monsieur fut plus heureux que le roi son frère. M. de Bouillé ne s'étoit pas chargé de l'escorter jusqu'aux frontières, aussi il les atteignit sans obstacles et sans danger. Le tableau que le roi fait de sa situation est touchant; mais le catalogue des maux qui l'accabloient se termina par celui qui étoit le plus réel, non pas probablement dans le même sens que l'infortuné monarque l'entendoit, qu'il n'avoit pas même le droit de se plaindre.

Il faut avouer que l'assemblée traita son roi fugitif avec une générosité sans exemple et funeste. Il avoit évidemment violé de son côté le pacte social, et il avoit en quelque manière déclaré lui-même son abdication. L'assemblée avoit décrété, au moment de

son évasion, que le pouvoir exécutif étoit suspendu entre les mains du roi; elle décréta ensuite que cette suspension subsisteroit jusqu'à ce qu'on pût lui présenter l'acte constitutionnel, aussitôt que la constitution seroit terminée. Après avoir mis ainsi le roi hors d'état de faire du mal, elle décréta encore qu'on ne pouvoit pas le mettre en accusation pour celui qu'il avoit déjà fait; mais elle ajouta cependant quelques clauses comminatoires à la constitution, dont la première étoit que si le roi se rétractoit, après avoir prêté serment à la constitution, on le considéreroit comme ayant abdiqué.

Le roi ayant annullé virtuellement par sa fuite, tous les sermens réitérés qu'il avoit prêtés en différentes occasions, et ayant perdu la confiance publique, l'assemblée se crut obligée de le garder plus étroitement qu'on n'avoit fait auparavant; et on pouvoit le considérer alors comme une espèce de prisonnier d'état, jusqu'à ce que la constitution fût terminée, ce qui eut lieu environ deux mois après son retour. A cette époque il jura de nouveau, avec la même sincérité, de la maintenir et de la défendre, et recouvra alors sa liberté.

LETTRE XLIV.

A Monsieur.

27 Octobre 1791.

Le rapprochement dont vous m'entretenez, mon cher frère, est basé sur un prestige auquel je ne puis ajouter aucune croyance. Ce qui se passe sous mes yeux me démontre que les principes qu'on puise dans la théorie de la politique, s'éclipsent dans l'exécution. Dailleurs, comment combattre les sophismes et les prétentions des novateurs? . . . . . . La reine persévère dans son courage; sa fermeté semble augmenter, plus notre position devient accablante. Ce qui nous entoure me paroît bien foible pour lutter avec succès contre la tourbe de nos ennemis. Je ne saurois trop vous engager à donner l'exemple de la circonspection. On épie des prétextes; il faut tâcher de paralyser par notre prudence les traces du crime.

Vous connoissez, mon cher frère, l'im-

muabilité de mes tendres sentimens pour vous.

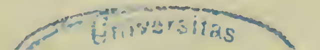
LOUIS.

OBSERVATIONS

Sur la quarante-quatrième lettre.

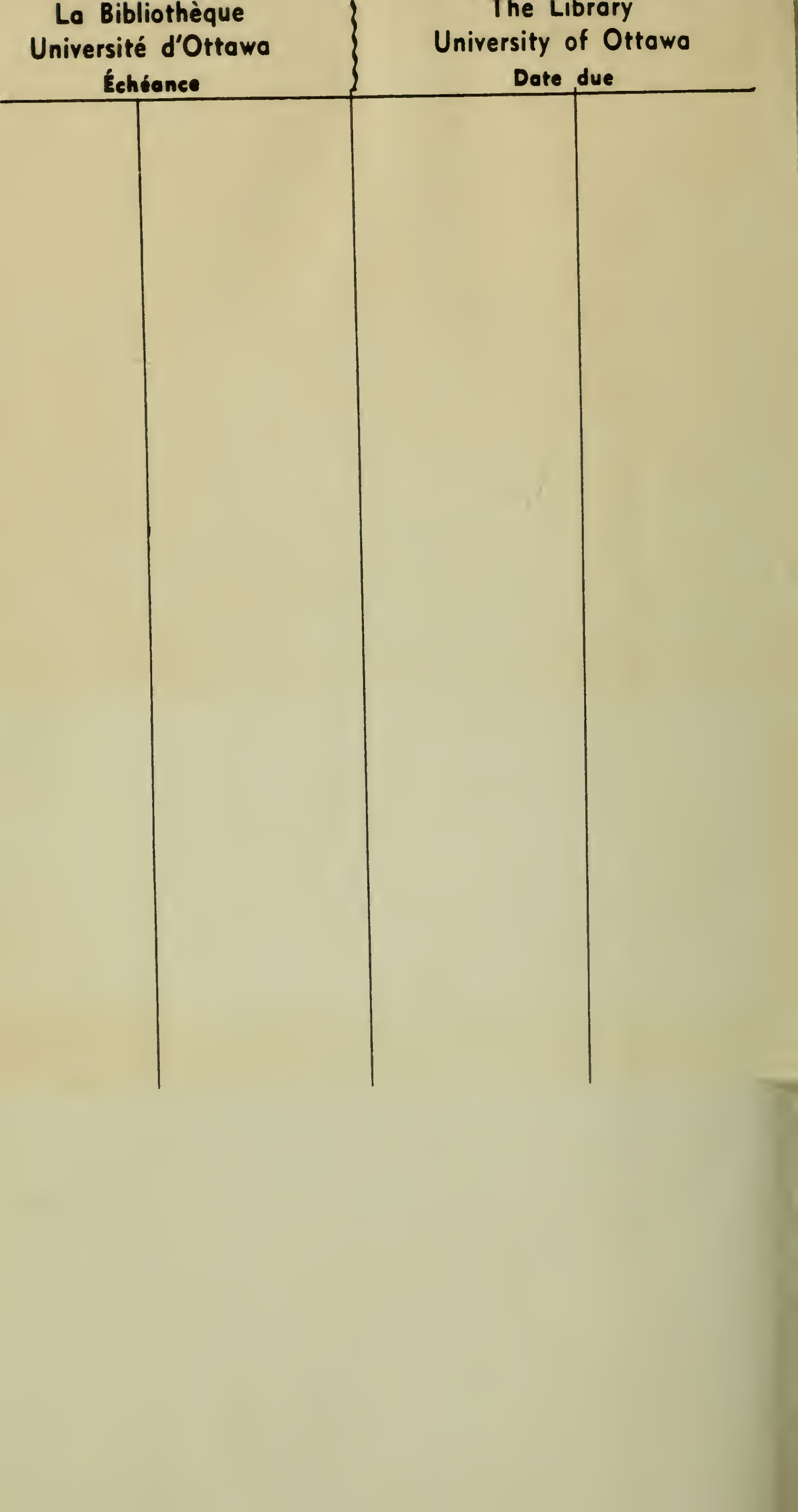
Cette lettre du roi suppose un plan formé par son frère d'une coalition de partis en France en faveur des vues de la cour. Ce projet étoit peut-être sage; et si une pareille coalition eût été fondée sur des principes solides et raisonnables, il est possible qu'avec une certaine prudence on eût pu faire marcher la nouvelle constitution, malgré les secousses désorganisatrices que la révision lui avoit données. Le roi regarde ce projet, non-seulement comme très-difficile quant au principe, mais même comme impraticable, puisqu'il n'avoit aucun moyen d'exécution pour aucun plan quelconque. « Ce qui nous entoure me paroît bien foible pour lutter contre la tourbe de mes ennemis ». Tous ceux qui liront l'histoire de cette épo-

que, dans l'ouvrage de M. Bertrand de Molleville, qui étoit alors un des ministres du roi, se convaincront aisément de la vérité et de la justesse de cette observation. Il y avoit peut-être dans la nouvelle assemblée législative plus de gens d'une imagination vive, que d'un jugement solide; mais il suffit de lire les détails qu'on trouve dans cette histoire de la politique des Tuileries et de la conduite de ses agens, pour être convaincu que si l'assemblée législative ne fut pas toujours aussi respectueuse que M. Bertrand de Molleville l'eût désiré, ce manque de respect ne doit pas être tant attribué à son peu d'attachement à la constitution, qu'à la connoissance qu'on avoit alors du souverain mépris que les ministres qui avoient la confiance du roi avoient pour cette constitution, ainsi que M. Bertrand de Molleville lui-même l'a avoué depuis. Entouré au-dedans par des agens si mal disposés, il n'est pas étonnant que le roi se trouvât si foible. Et si on y joint les agens sur le Rhin, qui travailloient si efficacement à la perte de celui pour qui ils prétendoient avoir le plus sincère attachement et le dévouement le plus parfait, on



ne doutera en aucune manière de ce que dit le roi, qu'il avoit à lutter contre une tourbe d'ennemis. Les plus réels et les plus funestes pour lui, ce furent certainement ces hommes furieux et pervers qui se disoient ses amis, soit en France, soit dans l'étranger.

FIN DU PREMIER VOLUME.


La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance
The Library
University of Ottawa
Date due